



Rapport d'activités

2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	FRÉQUENTATION & ACTIVITÉS	6
1.1	Répartition horaire et plannings d'occupation	8
1.2	Fréquentation par type de public	10
1.3	Activités	13
1.4	Provenance des usagers	24
2.	QUALITÉ DE SERVICE	25
2.1	Conformité sanitaire et conditions d'exploitation	27
2.2	Sécurité et sûreté du site	28
2.3	Satisfaction des usagers et retours clients	30
3.	TECHNIQUE & MAINTENANCE	31
3.1	Relations avec le mainteneur	33
4.	RESSOURCES HUMAINES	34
4.1	Organigramme et effectifs	36
4.2	Formation et développement des compétences	37
5.	COMMUNICATION & ACTIONS COMMERCIALES	38
5.1	Partenariats et campagnes de communication	40
5.2	Actions commerciales et offres promotionnelles	43
5.3	Événements organisés dans l'année	45
5.4	Communication omnicanale	47
6.	RÉSULTATS FINANCIERS	52
6.1	Produits et charges	54
6.2	Recettes par catégorie (piscine, activités, abonnements)	56
6.3	Compte de résultat et comparatif prévisionnel / réalisé	59

6.4 Investissements et amortissements

6.5 P3 GER

66

6.6 Note financière

66



Présentation de l'équipement

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



Surface bâtiment : 2 342.90 m²

Espace extérieur : 1 598 m²

Espace aquatique

Bassin nordique : 353.24 m²

Bassin polyvalent : 287.95 m²

Espace bien-être : 447.62 m²

Espace fitness : 342.72 m²

Caractéristiques du contrat



Date d'ouverture : 02/07/20218

Autorité délégante : Communauté de
Communes du Grand Chambord

Type de contrat : Cession de service public

Délégataire : VERT MARINE (VM 41220)

Date de début de contrat : 15/06/2023

Durée du contrat : 5 ans, 6 mois et 16 jours

Chiffres clés de l'année



14
Salariés*



↑ 2 886
abonnés
Facebook*

330

jours
d'ouverture
par an



942

abonnés
pass*



CONSOMMATIONS



16 921 m³
D'EAU



1 383 MWh
D'ÉLECTRICITÉ



FRÉQ TOTALE

98 544
VISITEURS

dont scolaires
5 356

RECORD FRÉQ

9 656
VISITEURS
en JUILLET



*Au 31/12/2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

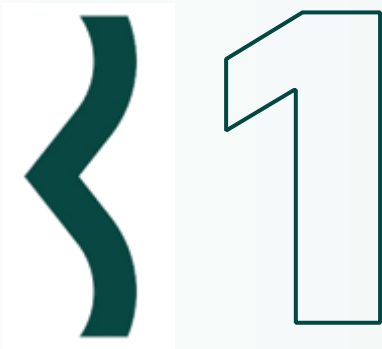
ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



 **Vert Marine**



1. FRÉQUENTATION & ACTIVITÉS



La fréquentation et les activités de l'équipement constituent des éléments structurants de l'analyse de l'exploitation. Elles permettent d'apprécier l'utilisation des installations, l'adéquation de l'offre proposée aux besoins du territoire et la capacité du site à accueillir des publics variés tout au long de l'année.

Cette partie présente la répartition des usages selon les périodes d'ouverture, les typologies de publics et les activités proposées, ainsi que l'origine géographique des usagers. Elle vise à mettre en évidence l'organisation des plannings, la complémentarité des différents usages et le rôle de l'équipement dans l'accès à l'apprentissage de la natation, à la pratique sportive et aux activités de loisirs.

1.1 Répartition horaire et plannings d'occupation

La répartition horaire et les plannings d'occupation illustrent la complémentarité des usages entre les différents publics et la bonne optimisation des espaces au service du projet d'exploitation.

Les différentes périodes d'exploitation

Période scolaire

La période scolaire s'est étendue du 6 janvier au 5 juillet du 1er septembre au 19 décembre 2025, en dehors des vacances scolaires et de l'arrêt technique, soit un total de 35 semaines.

Petites vacances

La piscine a fonctionné 8 semaines en configuration petites vacances :

- ⌋ 4 jours du 01/01/2025 au 05/01/2025 pour les vacances de Noël
- ⌋ 2 semaines du 08/02/2025 au 23/02/2025 pour les vacances de printemps
- ⌋ 2 semaines du 18/10/2025 au 02/11/2025 pour les vacances de la Toussaint
- ⌋ 1 semaine et 4 jours du 20/12/2025 au 31/12/2025 pour les vacances de Noël

Vacances d'été

La période des vacances d'été a débuté le 5 juillet pour se terminer le 31 août 2025.

Les différentes typologies d'usagers

Il existe cinq grandes catégories d'utilisateurs de la piscine, chacune ayant des besoins spécifiques :

- ⌋ Le grand public : il regroupe les familles, sportifs occasionnels ou réguliers, et tous ceux qui viennent profiter librement de nos bassins pour se détendre, s'amuser ou pratiquer une activité aquatique autonome.
- ⌋ Les scolaires : accueillis sur des créneaux réservés, les élèves des écoles du territoire bénéficient d'un apprentissage structuré de la natation et d'activités aquatiques pédagogiques, favorisant autonomie et sécurité dans l'eau.

- Les clubs et associations : clubs sportifs, associations et groupes organisés profitent de nos installations pour leurs entraînements réguliers, compétitions ou événements, renforçant ainsi la dynamique sportive locale.
- Les centres de loisirs : ils regroupent des groupes d'enfants accueillis dans le cadre périscolaire ou extrascolaire, venant profiter de créneaux spécifiques au sein de la piscine pour découvrir collectivement le milieu aquatique.
- Les pratiques encadrées : ce segment rassemble les pratiquants de nos offres encadrées - cours de natation, aquagym, aquacycling, remise en forme aquatique, et autres séances animées par nos équipes, pour une expérience sportive complète et personnalisée.

Chaque catégorie bénéficie de créneaux et d'offres spécifiques, permettant ainsi de répondre au mieux aux besoins de chaque type d'utilisateur tout en optimisant l'utilisation des installations.

Ci-dessous, vous trouverez le récapitulatif des volumes horaires par type de public.

En heures/semaine	Période scolaire	Petites vacances	Vacances d'été
Grand Public	54h	65h	72h
Scolaires	6h	-	-
Clubs et associations	21.50h	14.50h	12.50h
Pratiques encadrées	26.25h	19.25h	18.75h

Vous trouverez les plannings d'occupation des bassins en annexe.

1.2 Fréquentation par type de public

La fréquentation du Centre Aquatique du Grand Chambord témoigne cette année encore du dynamisme du centre et de la diversité des publics accueillis. L'ensemble des usagers, grand public et abonnés, scolaires, clubs, associations et centres de loisirs illustrent la vocation plurielle de l'équipement : un lieu d'apprentissage, de pratique sportive, de détente et de découverte.

	2024	2025	Delta (%)
Tous publics	91 178	98 544	8%

La fréquentation totale de l'équipement atteint 98 544 entrées en 2025, contre 91 178 en 2024, soit une évolution de +8 % sur la période.

*L'évolution des fréquentations par secteur est présentée en annexe.
La liste des clubs et associations accueillies est présentée en annexe.*

Grand public et abonnés

	2024	2025	Delta (%)
Grand public	81 240	89 273	+10%

La fréquentation « grand public » atteint 89 273 entrées en 2025, contre 81 240 en 2024, soit une évolution de +10 % sur la période.

Focus sur nos abonnés PASS

Les abonnements mensuels offrent un accès illimité à l'équipement. Chaque PASS donne accès à différents espaces selon la formule choisie. Pour rappel, voici les principaux types de PASS disponibles au Centre Aquatique du Grand Chambord :

PASS

AQUATIQUE

Accès illimité à l'espace aquatique

PASS

AQUAGYM

Accès illimité à l'espace aquatique + cours d'aquagym classiques

PASS AQUAGYM+

Accès illimité à l'espace aquatique + cours d'aquagym classiques + 1 cours d'aquagym+ par semaine (aquacycling, ACT, etc.)

PASS FITNESS

Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace fitness

PASS BIEN-ÊTRE

Accès illimité à l'espace aquatique, l'espace fitness et à l'espace bien-être

PASS LIBERTÉ

Accès illimité à tous les espaces + cours d'aquagym classiques + 1 cours d'aquagym+ par semaine (aquacycling, ACT)

	2024	2025	Delta (%)
Abonnés	859	936	9%

La nombre d'abonnés atteint 936 en décembre 2025, contre 859 en décembre 2024, soit une évolution de +9 % sur la période.

Scolaires

Primaires

	2024	2025	Delta (%)
Scolaires - primaires	5 664	5 356	-5%

En 2025, la fréquentation du Centre Aquatique du Grand Chambord pour les scolaires primaires est de 5 356.

Le détail des établissements scolaires accueillis est présenté en annexe.

Secondaires

	2024	2025	Delta (%)
Scolaires - secondaires	344	569	65%

En 2025, la fréquentation 2025 du Centre Aquatique du Grand Chambord pour les scolaires secondaires est de 569.

Le détail des établissements scolaires du secondaire accueillis est présenté en annexe.

Centres de loisirs

	2024	2025	Delta (%)
Centres de loisirs	1 083	1 136	5%

En 2025, la fréquentation 2025 des centres de loisirs en 2025 est de 1 136.

1.3 Activités



Le centre aquatique propose différentes activités aquatiques et sportives adaptées à tous les publics et à tous les niveaux. Des bébés nageurs à l'Académie des P'tits Nageurs, des stages organisés pendant les vacances scolaires à la natation adultes, le club d'aquagym et le club fitness, chaque programme a été conçu pour favoriser la confiance en milieu aquatique, la progression et le bien-être.

L'ensemble de ces activités est encadré par des professionnels expérimentés, spécialisés et diplômés, formés par l'Académie Vert Marine, notre organisme de formation certifié Qualiopi.

En complément des formations initiales, l'Académie propose des capsules courtes et opérationnelles visant à enrichir les compétences des encadrants sur les activités phares des équipements. Les formateurs intervenants au sein de l'Académie Vert Marine sont des experts dans leurs domaines respectifs, garants de la qualité et de la pertinence des contenus proposés.

Ces modules ciblés renforcent à la fois la pédagogie, la sécurité, le sport-santé et l'animation, afin d'offrir des séances toujours plus qualitatives, attractives et sécurisées. En structurant ainsi la montée en compétences des équipes, l'Académie Vert Marine contribue directement à la performance des services rendus aux usagers et au dynamisme de l'équipement sur le territoire.

Cette énergie collective permet de faire du Centre Aquatique du Grand Chambord un lieu d'apprentissage, de sport et de convivialité, au service de tous les usagers.

Le planning des pratiques encadrées est présenté en annexe.

Les bébés nageurs



Bébés nageurs



La familiarisation avec l'eau est une source d'éveil pour le bébé de 6 mois à 3 ans. C'est la période idéale pour partager entre parents et enfants les premiers plaisirs de l'eau.

Accompagné d'un ou des deux parents et sous l'encadrement d'un éducateur sportif formé, l'enfant découvre le milieu aquatique de manière pédagogique et récréative.

L'activité s'organise autour de situations ludiques qui permettent des découvertes sensorielles, améliorent la coordination motrice, et participent au développement psychologique et affectif.

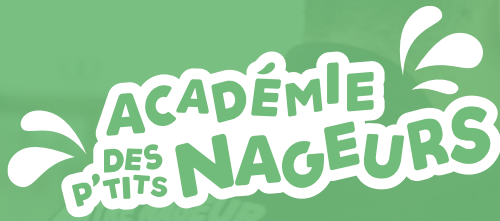
✧ **Développement Psychomoteur et Sensoriel :** l'eau est un excellent espace pour expérimenter le corps et la motricité. Le bébé y découvre des sensations nouvelles (flottabilité, résistance de l'eau, découverte des sens) et travaille son équilibre et sa coordination (maîtrise des mouvements dans l'espace).

✧ **Renforcement du Lien Parent-Enfant :** c'est un moment privilégié et exclusif de complicité et de détente. La présence rassurante des parents est essentielle pour encourager l'enfant à explorer et à prendre des risques mesurés.

Le Centre Aquatique du Grand Chambord organise chaque semaine 2 séances destinées aux bébés nageurs.



Planning en annexe



Académie des P'tits Nageurs

Créée par Vert Marine, l'Académie des P'tits Nageurs a pour ambition d'offrir aux enfants un parcours d'apprentissage structuré, bienveillant et sécurisé afin de leur permettre de développer leur aisance aquatique et leur confiance dès le plus jeune âge.

Elle repose sur cinq engagements essentiels :

- ⌋ Offrir un environnement d'apprentissage positif et stimulant, favorisant la confiance et la sécurité des enfants ;
- ⌋ Proposer un enseignement professionnel et de qualité, en cohérence avec les exigences du ministère des Sports ;
- ⌋ Assurer un lien régulier entre les parents et les éducateurs, pour un suivi personnalisé grâce au livret pédagogique distribué aux enfants lors de leur inscription ;
- ⌋ Garantir une continuité pédagogique tout au long du parcours de l'enfant ;
- ⌋ Contribuer activement à la prévention des noyades grâce à une approche éducative et sécuritaire.

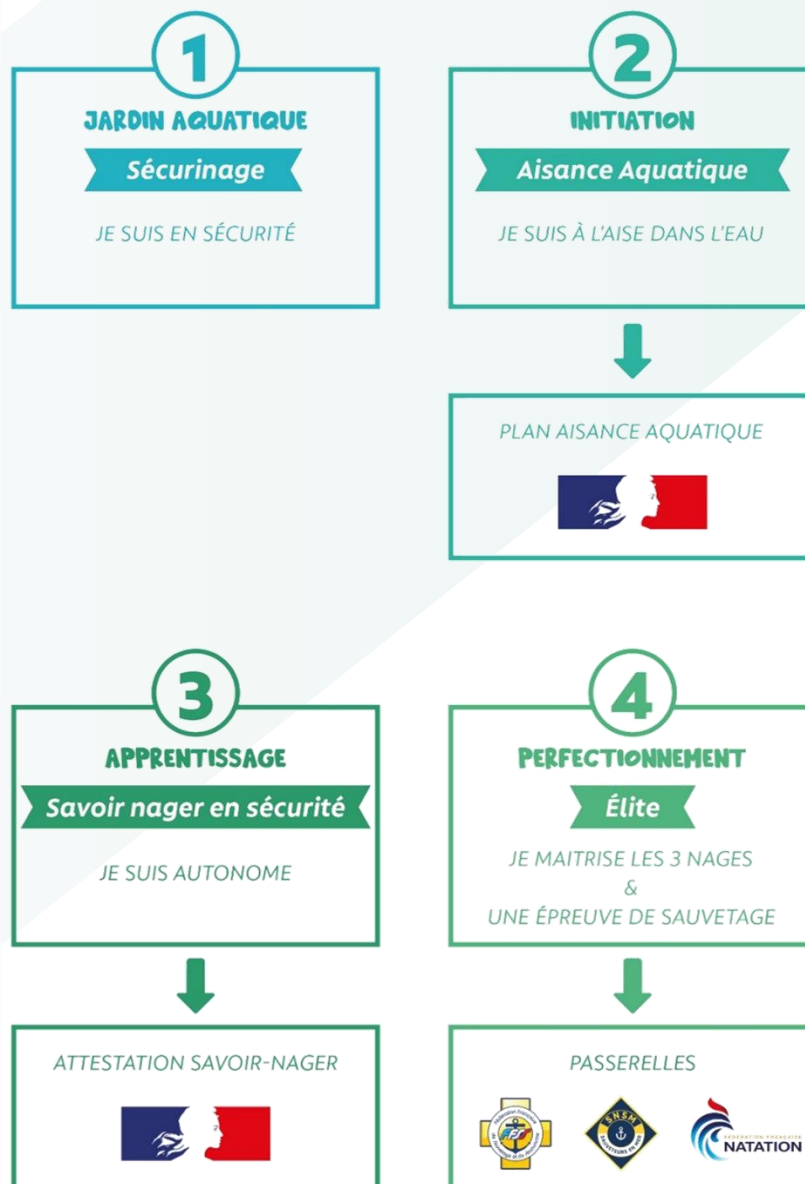
Encadrés par une équipe de maîtres-nageurs qualifiés et passionnés, les enfants bénéficient d'un accompagnement adapté favorisant une progression rapide, sûre et en toute sécurité.

Le livret de l'Académie des P'tits Nageurs sert de véritable lien entre les éducateurs, les parents et les enfants. Il permet de suivre la progression de l'enfant, de rappeler les objectifs de chaque niveau et de partager les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène. Grâce à ce support commun, chacun peut accompagner l'enfant de manière cohérente tout au long de son apprentissage.

Une école de natation structurée en 4 niveaux

Les cours de natation sont ouverts à tous les niveaux, des débutants dès 3 ans aux nageurs les plus confirmés.

- ✧ **NIVEAU 1** – JARDIN AQUATIQUE
- ✧ **NIVEAU 2** – INITIATION
- ✧ **NIVEAU 3** – APPRENTISSAGE
- ✧ **NIVEAU 4** – Dispensé par le C.A.S.L



En 2025, le Centre Aquatique du Grand Chambord proposait 11 créneaux pour l'Académie des P'tits Nageurs, ayant permis d'accueillir 108 enfants tout au long de l'année.

Les stages de natation de l'Académie

Les stages de natation organisés pendant les vacances scolaires attirent chaque année de nombreux enfants. Organisés en 5 séances progressives, les stages de natation offrent un format idéal pour acquérir les bases, se perfectionner ou renforcer ses acquis à son rythme. Encadrés par nos maîtres-nageurs, les participants bénéficient d'un apprentissage structuré, associant pédagogie, pratique et confiance dans l'eau, à travers des étapes clés et condensées pour progresser efficacement.



En 2025, le Centre Aquatique du Grand Chambord a organisé 32 stages de natation :

- ✂ Vacances de la Toussaint : 4 stages
- ✂ Vacances de Noël: 4 stages
- ✂ Vacances d'hiver: 4 stages
- ✂ Vacances de printemps: 4 stages
- ✂ Vacances d'été: 16 stages

Natation adulte

Natation adulte

La natation est l'un des sports les plus complets et les plus recommandés à tout âge. Sans impact sur les articulations, la natation renforce l'ensemble de la musculature, stimule les capacités respiratoires et cardiovasculaires et contribue au bien-être général. Pour profiter pleinement de ces bienfaits, la maîtrise des techniques de nage est essentielle.

Les cours collectifs proposés par le Centre Aquatique du Grand Chambord accompagnent les adultes dans l'apprentissage de leur pratique. Encadrés par des professionnels qualifiés, ces programmes permettent d'acquérir les bases, d'améliorer l'endurance et d'adopter une nage efficace, pour pratiquer la natation comme véritable sport-santé et intégrer durablement une activité physique bénéfique au quotidien.

Le Centre Aquatique du Grand Chambord organise chaque semaine 2 séances de cours de natation destinées aux adultes aquaphobes.



Planning en annexe



Club Aquagym

L'équipe pédagogique de Vert Marine a créé un socle d'activités aquagym. Elles ont été spécialement étudiées et conçues en fonction des objectifs à atteindre et du degré d'intensité choisi. Classées dans différentes catégories : « techniques douces », « les incontournables », « avec matériel », « sport-santé », « bien-être » et « grande profondeur », chaque activité apporte des bénéfices spécifiques qui répondent à des besoins variés, en offrant des bienfaits ciblés allant du renforcement musculaire à la détente profonde.

Le Centre Aquatique du Grand Chambord a sélectionné, au sein de ce référentiel, les activités les plus pertinentes pour les usagers du territoire, afin de proposer une offre variée et cohérente. Les séances sont encadrées par nos éducateurs sportifs formés par l'Académie Vert Marine.

Vous trouverez ci-dessous la liste des activités proposées au Centre Aquatique du Grand Chambord :



Inspiré du Cross Training, enchaînement d'exercices spécifiques agissant sur tous les muscles, améliorant puissance, vitesse, agilité et équilibre.



Séance rythmée & fun dont la réputation n'est plus à faire !
Brûler un maximum de calories sur son vélo avec le bas du corps immergé.



Accessible à tous, séance tonique favorisant le travail musculaire et cardio-vasculaire à l'aide de différents matériels et accessoires.



Séance réalisée en bassin de grande profondeur muni d'une ceinture de flottaison, fusionnant bienfaits de la course à pied et hydromassage.



Séance ciblant le travail des cuisses, abdominaux et fessiers pour galber et redessiner la silhouette.



À la portée de tous et idéal pour reprendre une activité sportive. Séance axée sur des mouvements amples, étirements et assouplissements d'intensité modérée.



Séance explosive et dynamique enchaînant crochets, kicks et coups de genoux. Dépassement de ses limites !



Club Fitness

Les cours signatures par Vert Marine

L'équipe pédagogique de Vert Marine a développé le Club Fitness, un référentiel complet d'activités physiques destiné à accompagner chaque usager dans l'atteinte de ses objectifs de santé et de bien-être.

Encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés, formés aux dernières tendances du fitness, les séances sont organisées en quatre grandes familles : les « techniques douces », les « activités de renforcement musculaire », les « activités cardio » et les « techniques mixtes ».

Le Centre Aquatique du Grand Chambord a sélectionné, au sein de ce catalogue, un référentiel d'activités parfaitement adapté aux besoins et aux attentes de ses usagers, afin de proposer une offre structurée, lisible et motivante.

Vous retrouverez ci-dessous la liste des activités proposées au Centre Aquatique du Grand Chambord :



Méthode de renforcement agissant sur les muscles profonds pour un meilleur contrôle de soi-même.



Séance basée sur des exercices d'assouplissement et d'étirements permettant de se détendre, se relaxer, favoriser la récupération et ainsi prévenir des blessures. Idéal avant ou après une séance de fitness + intense.



Parcours santé adapté et organisé sous forme d'ateliers permettant un renforcement cardio-musculaire complet et une mobilisation articulaire.



Séance de renforcement musculaire ciblant le bas du corps CAF (cuisses, abdos, fessiers) pour redessiner sa silhouette.

Les cours LesMills

Dans une logique d'excellence et d'attractivité de l'offre, Vert Marine et Le Centre Aquatique du Grand Chambord s'appuient sur les programmes LesMills, références internationales reconnues tant par les professionnels du sport que par les pratiquants. Plébiscités pour leur efficacité et leur dynamisme, ces cours constituent un véritable levier d'attraction et de fidélisation des usagers.

LesMills propose un dispositif de formation continue exigeant, permettant à nos éducateurs sportifs de maîtriser des concepts pédagogiques éprouvés, en phase avec les tendances actuelles du fitness. Les contenus sont régulièrement renouvelés, garantissant des séances structurées, sécurisées, motivantes et parfaitement adaptées à tous les niveaux de pratique.

À la fois outil pédagogique pour les équipes et expérience qualitative pour les usagers, LesMills assure une homogénéité de l'enseignement, une qualité constante des cours et un suivi permanent des évolutions du secteur fitness, au service de la performance, du plaisir et de l'engagement des pratiquants.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cours LesMills proposés au sein du Centre Aquatique du Grand Chambord :



Entraînement cardio haute intensité combinant mouvements athlétiques, course, sports collectifs et renforcement musculaire (sauts, squats, fentes, pompes), sur une musique énergisante, pour améliorer la condition physique, l'endurance et la dépense calorique.



Renforcement musculaire complet avec barres, poids et exercices au poids du corps, en séries longues à charges légères à modérées, pour développer l'endurance musculaire et tonifier l'ensemble du corps.

LES MILLS CORE

Renforcement du centre du corps basé sur la science, axé sur les abdominaux, la stabilité et l'endurance, combinant exercices au poids du corps, élastiques et charges, avec des options adaptées à tous les niveaux pour améliorer les performances et le quotidien.

LES MILLS BODYBALANCE

Cours corps-esprit mêlant yoga, tai-chi et Pilates, axé sur la souplesse, l'équilibre et le bien-être, avec des mouvements contrôlés, un travail de respiration et des options adaptées à tous les niveaux, sur une musique douce et inspirante.

1.4 Provenance des usagers

La répartition de nos usagers met en lumière notre rayonnement territorial, en distinguant la part de résidents de l'agglomération et celle des publics extérieurs. Cette lecture permet d'apprécier l'importance de notre ancrage local, tout en révélant l'attractivité de la piscine au-delà de son bassin de proximité.

Vous trouverez ci-dessous le tableau présentant cette répartition (hors abonnements Pass) :

	Résidents (agglo)	Extérieurs (hors CCGC)	% Résidents
2024	12 697	11 038	53%
2025	13 773	27 412	33%

Ces données sont issues d'enquêtes de provenances réalisées à l'accueil sur les entrées unitaires.

Vous trouverez le détail par communes de la provenance des usagers en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



 Vert Marine

A close-up photograph of a person's leg in blue trousers and a white shoe, using a black-handled mop with a white rope head to clean a light-colored tiled floor. The mop head is in the foreground, and the person's leg is on the left side of the frame.

2. QUALITÉ DE SERVICE



Assurer une qualité de service constante est au cœur de notre mission. Cette démarche vise à garantir aux usagers un environnement sûr, propre, agréable et conforme aux exigences réglementaires. Elle repose à la fois sur le contrôle rigoureux de la qualité de l'eau et de l'air, le respect des normes d'hygiène et de température, la sécurité du site, l'écoute des usagers ainsi que la valorisation de nos engagements via des certifications reconnues.

Cette approche globale contribue à offrir une expérience fiable, confortable et adaptée aux attentes du public avec les moyens techniques et humains pour assurer la réactivité adéquate au service.

2.1 Conformité sanitaire et conditions d'exploitation

La qualité de l'eau et de l'air constitue l'exigence première d'un établissement aquatique.

- La conduite technique du site est gérée par la société Idex
- Sur les 28 analyses réalisées par le laboratoire Inovalys 17 étaient conformes. Le bilan de la qualité de l'eau de l'ARS 2025 est :
 - Bassins Balnéo, polyvalent et jacuzzi : bon
 - Bassin nordique : mauvais
- Fermetures importantes 2025 :
 - Le bassin Spa a été fermé 9 jours
 - Bâche thermique hors service 48 jours
 - Hammam hors service 5 jours

Pour l'hygiène des locaux, des procédures sont élaborées et mises en place pour l'ensemble des opérations à réaliser en fonction de la configuration du site, des différentes sollicitations et du planning d'ouverture (nettoyage quotidien, désinfection, détartrage, mise à blanc).

Une gamme de produits a été développée avec un partenaire spécialisé, avec des codes couleurs, des emballages hydrosolubles et des stations de dosage pour respecter les dilutions adaptées aux opérations.

Pour les bassins, un contrôle et un nettoyage réguliers des fonds de bassin (avec passage du robot), des goulottes et des lignes air-eau sont réalisés.

2.2 Sécurité et sûreté du site

La sécurité repose sur la prévention des risques, la surveillance active et la conformité des équipements. L'ensemble du site est organisé pour protéger les usagers, encadrer les pratiques et assurer un accueil en toute sérénité.

Sécurité des installations

La sécurité technique des installations constitue un fondement essentiel du Centre Aquatique du Grand Chambord, garantissant une exploitation maîtrisée et une pratique en toute confiance. Elle s'appuie sur le respect strict des normes réglementaires, avec une veille continue et une application conforme des règles liées aux ERP, à l'hygiène et aux équipements aquatiques.

Vous trouverez en annexe les rapports de bureau de contrôle.

Sécurité des publics et gestion des incivilités

La sûreté du site concerne aussi la protection des personnes et la prévention des comportements perturbateurs afin de garantir un environnement serein et respectueux. Cette démarche repose sur :

- ⌋ Une surveillance active et visible, assurée par les équipes en charge de l'accueil, du contrôle et de l'encadrement.
- ⌋ Une communication claire et transparente, essentielle à la coopération entre les équipes, les partenaires et les publics accueillis.
- ⌋ Des interventions adaptées en cas d'incivilités, permettant de maintenir un fonctionnement apaisé et sécurisé pour l'ensemble des publics.

Application du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et de la Sécurité)

Le POSS constitue le cadre réglementaire de référence pour la surveillance et la sécurité au sein du Centre Aquatique du Grand Chambord. Sa stricte application garantit une organisation claire des missions, des comportements à adopter et des procédures d'intervention en cas d'incident, assurant ainsi une exploitation maîtrisée et sécurisée.

Cette exigence s'appuie sur :

- ⌋ Des rappels réguliers auprès des équipes, lors de réunions dédiées permettant de réaffirmer les responsabilités, les protocoles d'intervention et les conduites à tenir en situation d'urgence.

- Des exercices pratiques planifiés, favorisant la mise en situation, le maintien des réflexes opérationnels et la capacité d'intervention rapide et coordonnée de l'ensemble des agents.

Grâce à ces actions, le Centre Aquatique du Grand Chambord garantit une application constante et rigoureuse du POSS, assurant un haut niveau de sécurité pour les usagers et les professionnels.



2.3 Satisfaction des usagers et retours clients

La satisfaction des usagers constitue une priorité pour les équipes du Centre Aquatique du Grand Chambord. Tout au long de l'année, des enquêtes de satisfaction sont menées afin d'évaluer la qualité de l'accueil, la propreté des espaces, la disponibilité du personnel et le confort de l'équipement.

Les résultats obtenus offrent une vision claire des points forts et des aspects à renforcer pour mieux répondre aux attentes des usagers.

Points positifs

Les résultats confirment un haut niveau de satisfaction globale. Les usagers soulignent notamment :

- ⌋ La qualité de l'accueil et la disponibilité du personnel,
- ⌋ La propreté et l'entretien des installations,
- ⌋ L'ambiance conviviale et sécurisante du centre.

Points à améliorer

Les retours recueillis mettent également en lumière quelques axes de progrès, sur lesquels les équipes se mobilisent :

- ⌋ La modernisation de certains équipements,
- ⌋ La température du bassin nordique

Un plan d'actions d'amélioration continue a été engagé pour répondre à ces attentes, avec pour objectif de renforcer encore l'expérience et la satisfaction de l'ensemble des usagers.

Vous trouverez les résultats du baromètre de satisfaction en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



 **Vert Marine**

3. TECHNIQUE & MAINTENANCE



La performance globale de l'équipement repose en grande partie sur la fiabilité de ses installations techniques et sur la qualité de leur maintenance. Cette mission essentielle est assurée par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un contrat définissant des engagements précis en matière d'exploitation, de suivi des installations et de respect des paramètres réglementaires.

Tout au long de l'année, une attention particulière a été portée à la réalisation des travaux nécessaires au bon fonctionnement des équipements, au contrôle des températures contractuelles de l'air et de l'eau, ainsi qu'au suivi des conditions d'exploitation. Ces éléments constituent des leviers déterminants pour garantir la continuité du service, la sécurité sanitaire et le confort des usagers.

Ce chapitre a pour objectif de présenter de manière transparente les actions menées, les résultats observés et les axes d'amélioration identifiés, dans une démarche d'amélioration continue du service rendu.

3.1 Relations avec le mainteneur

Les principaux dysfonctionnements observés concernent principalement des variations de température sur le spa, le jacuzzi et certains bassins, ainsi que des anomalies liées au fonctionnement de la bâche thermique (blocage, enroulement irrégulier, boîtier gelé). Plusieurs aléas techniques ont également impacté l'exploitation, tels que des arrêts de filtration et de circulation d'eau, des coupures électriques, des dysfonctionnements de la ventilation ou encore des problèmes de débordement. Par ailleurs, des écarts ponctuels sur les paramètres de qualité de l'eau (chlore, pH, chloramines) ont nécessité une vigilance accrue et, dans certains cas, des adaptations de l'exploitation (fermetures temporaires, information des usagers, annulation d'activités). Des indisponibilités d'équipements (douches, pédiluves, hammam, jeux d'eau, CTA, col de cygne) ont également pu affecter le fonctionnement normal du site.

Concernant la maintenance, certaines situations ont demandé des délais d'intervention ou de remise en service variables, avec parfois la nécessité de suivis complémentaires pour stabiliser les équipements dans la durée.

Vous trouverez les principaux travaux à réaliser en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



Vert Marine

The background of the slide is a photograph of a smiling woman with curly hair, wearing a dark blue polo shirt, sitting at a desk. Behind her is a large window looking out onto an indoor swimming pool where several people are swimming. A potted plant is on the desk to the left.

4. RESSOURCES HUMAINES



Les équipes du Centre Aquatique du Grand Chambord sont au cœur de son fonctionnement et de sa qualité de service. La qualité de l'accueil, la sécurité des usagers, la fiabilité des installations et la diversité des activités proposées reposent directement sur l'engagement, les compétences et l'organisation des équipes.

Cette partie présente la structure organisationnelle du Centre Aquatique du Grand Chambord, la répartition des effectifs par fonction ainsi que les actions menées en matière de formation et de développement des compétences. Elle vise à mettre en évidence les moyens humains mobilisés pour assurer un service continu, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires, tout en accompagnant l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles.

4.1 Organigramme et effectifs

La structure organisationnelle et la répartition des effectifs constituent des éléments clés pour le bon fonctionnement du Centre Aquatique du Grand Chambord. Cette section présente l’organigramme et les effectifs de l’équipement, illustrant la composition et la coordination des équipes au 31/12/2025.

DIRECTRICE DE L'ÉQUIPEMENT			
Équipe Bassin	Équipe Accueil	Équipe Fitness	Équipe Entretien
1 Chef de bassin	1 Assistante de direction	1 Educateur sportif	1 Responsable entretien
4 MNS	2 Agents de clientèle		3 Agents d'entretien
1 BNSSA			

Au cours de l'exercice 2025, deux salariés ont quitté l'établissement dans le cadre de démissions :

- ✂ Un Maître-Nageur Sauveteur (MNS), dans le cadre d'une reconversion professionnelle ;
- ✂ Un agent de clientèle, à l'issue de son parcours d'études.

Par ailleurs, aucun accident du travail n'a été recensé sur l'exercice 2025.

4.2 Formation et développement des compétences

Le développement des compétences de nos équipes est un enjeu majeur pour garantir la qualité de nos services et notre adaptation aux évolutions des métiers. Cette section présente les actions de formation et les dispositifs mis en place pour accompagner nos collaborateurs dans leur montée en compétence.

En 2025, plusieurs actions de formation ont été menées afin de renforcer les compétences de nos équipes. Les formations suivantes ont notamment été suivies au cours de l'année :

- { Incendie
- { Evacuation
- { Gestion de conflits
- { PSE 1
- { Marketing
- { Excel
- { Technique de nettoyage
- { Accueil en centre aquatique

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

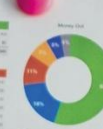
ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE

S²LO

 Vert Marine

Budget

Poste	Montant
Salaires	100 000
Charges sociales	20 000
Autres charges	10 000
Total	130 000



5. COMMUNICATION & ACTIONS COMMERCIALES



Un plan de communication annuel est défini pour Le Centre Aquatique du Grand Chambord, tout en restant flexible afin de s'adapter aux retours et aux attentes des usagers. Construit spécifiquement pour le site et son territoire, il mobilise différentes opérations permettant à la fois de valoriser l'équipement, d'animer la vie locale et de soutenir son attractivité.

Cette stratégie se décline en plusieurs objectifs complémentaires :

- ⌋ **Notoriété** : grâce à des campagnes locales et à ses partenariats, Le Centre Aquatique du Grand Chambord renforce sa visibilité et affirme son rôle d'acteur ancré au cœur du territoire.
- ⌋ **Animation** : des actions évènementielles dynamisent la fréquentation, enrichissent l'expérience client et contribuent à fidéliser les usagers.
- ⌋ **Commercial** : des offres promotionnelles ciblées favorisent l'accueil de nouveaux publics et encouragent la fidélisation des utilisateurs actuels.

L'ensemble de ces actions contribue à faire vivre l'établissement, à soutenir son rayonnement local et à renforcer son lien avec les habitants de l'agglomération.

5.1 Partenariats et campagnes de communication

Les partenariats portés par Vert Marine

Partenariat avec la Water Family « Chaque goutte compte »

La Water Family, association reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 2009 pour la préservation de l'eau, de la santé et du vivant. Elle développe des programmes pédagogiques innovants fondés sur la valorisation des bonnes pratiques environnementales, à destination des scolaires, du grand public, des entreprises et des collectivités.

Depuis janvier 2024, Vert Marine, et plus particulièrement le Centre Aquatique du Grand Chambord, est partenaire de la Water Family.



Dans ce cadre, l'année 2025 a été marquée par la mise en place d'actions de sensibilisation autour de la préservation de l'eau et des gestes éco-responsables.

Des campagnes d'affichage ont été déployées sur le site, illustrant différentes thématiques liées à la protection de la ressource en eau (voir annexe), et un totem pédagogique a été installé dans le hall de la piscine pour présenter de manière ludique les différents cycles de l'eau.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la démarche de responsabilité environnementale portée par Vert Marine et le Centre Aquatique du Grand Chambord, et dans sa volonté de sensibiliser les usagers à une utilisation durable des ressources naturelles.

Soucieux de poursuivre et d'ancrer cette démarche dans la durée, nous avons décidé de renouveler notre partenariat avec la Water Family pour l'année 2026.

Partenariat avec le CHU de Rouen « Parlons Santé »

En 2025, Vert Marine a initié un partenariat national avec le CHU de Rouen, reconnu comme un acteur majeur en santé publique et pôle d'excellence en cardiologie. Ce partenariat renforce la crédibilité et l'impact de nos actions de prévention Sport-Santé, puisque nos messages sont accrédités par des professionnels de santé expérimentés. Grâce à cette collaboration, nous amplifions mutuellement nos initiatives et sensibilisons nos publics aux bienfaits de l'activité physique pour la santé cardiovasculaire et générale.

Ce partenariat s'est concrétisé à travers une campagne nationale « Parlons Santé », déployée dans l'ensemble des centres aquatiques du réseau, dont le Centre Aquatique du Grand Chambord.

Cette initiative vise à sensibiliser les usagers aux bienfaits du sport sur la santé physique et mentale. Chaque mois, une thématique de prévention est mise en avant par une campagne d'affichage visible sur le site du Centre Aquatique du Grand Chambord et des messages pédagogiques et accessibles, invitant chacun à adopter une pratique sportive bénéfique, sécurisée et régulière. La première thématique, « Natation & Santé », a valorisé les bienfaits de la natation sur le bien-être global et la prévention des troubles physiques et psychiques.



En s'appuyant sur l'expertise des professionnels de santé du CHU de Rouen, Vert Marine donne encore plus de force et de légitimité à ses messages de prévention.

Ce partenariat illustre la volonté du Centre Aquatique du Grand Chambord d'aller au-delà de ses missions traditionnelles d'enseignement du savoir-nager, en devenant un acteur engagé de la promotion de la santé par le sport.

Ainsi, Vert Marine et le Centre Aquatique du Grand Chambord aux côtés du CHU de Rouen, unissent leurs efforts pour placer la santé et le bien-être au cœur du quotidien des usagers, et faire de l'équipement un véritable pôle de vitalité et de prévention.

Les Journées du Sauvetage

Chaque année, le Centre Aquatique du Grand Chambord se mobilise pour les Journées nationales de prévention de la noyade en organisant Les Journées du Sauvetage. « Le but de ces journées est donc d'alerter petits et grands sur les risques de la noyade, ses conséquences et ses traumatismes, mais avant tout de sensibiliser à l'approche de l'été, à l'apprentissage du « savoir nager » et aux premiers gestes de secours pour sauver des vies », souligne la société Vert Marine, qui gère la piscine.

Différents ateliers et démonstrations sont ainsi proposés par les maîtres-nageurs sauveteurs du Centre Aquatique du Grand Chambord, par des intervenants extérieurs tels que les pompiers et jeunes sapeur-pompiers.



Cette année, Les Journées du Sauvetage ont eu lieu du 2 au 28 juin 2025. Sur l'ensemble de la semaine des ateliers ont été mis en place par nos MNS notamment à l'attention des scolaires et enfants de l'école de natation, ainsi que par les Sapeurs-pompiers de Saint Laurent Nouan et les JSP (mise à disposition d'un véhicule d'intervention, Initiation aux gestes qui sauvent, démonstrations...) pour le grand public.

Les partenariats à l'initiative de l'équipement

En 2025, nous avons continué d'accueillir les EHPAD de Mer et Saint Laurent Nouan en Balnéo.

Notre MNS a l'initiative de cette activité auprès de nos séniors a obtenu une subvention auprès de la Conférence des financeurs de Loir et Cher ce qui nous a permis d'investir dans du matériel adapté et d'offrir les séances aux 3 EHPAD qui ont adhéré à ce projet.

5.2 Actions commerciales et offres promotionnelles

L'année 2025 a été marquée par la mise en place et le suivi d'opérations commerciales et d'offres promotionnelles, structurées pour soutenir l'activité du centre aquatique. Ces initiatives ont été planifiées en fonction du calendrier annuel posé en début d'année et adapté au fur et à mesure selon les résultats et les analyses faites, le but étant de répondre aux besoins saisonniers et assurer un dynamisme commercial continu. Chacune de ces offres commerciales mises en place a suivi un plan de communication et un fichier de vente précis permettant de maximiser les chances de réussite de chaque opération.

Starter Pack - janvier



Une opération pensée pour relancer la pratique sportive après les fêtes. Une formule attractive et complète pour repartir sur de bonnes bases sportives et accompagner nos usagers dans leurs bonnes résolutions. Au prix de 15 euros, le client bénéficie de trois entrées ou activités, ainsi que des frais d'adhésion offerts.

Avril Opération cartes 10=15 - avril



Une offre incontournable : pour 10 entrées achetées, 5 offertes. Simple, efficace et idéale pour dynamiser la fréquentation avant la belle saison.

Offre de rentrée - septembre



Une rentrée dynamique avec des frais d'adhésion à seulement 10€ sur tous les abonnements et une offre duo offrant la première mensualité à tout binôme venant s'inscrire. Une occasion idéale pour prendre le rythme et démarrer la saison dans les meilleures conditions.

Mois du bien-être - novembre



Un mois placé sous le signe de la détente, de l'équilibre et de la relaxation. Tout au long de novembre, le Centre Aquatique propose des offres promotionnelles sur l'accès à l'espace bien-être pour encourager nos usagers à prendre soin d'eux avant l'hiver.

Black friday - novembre



Nous proposons des offres exclusives pour booster les ventes avant les fêtes :

- ⌋ 10 =15 sur les cartes,
- ⌋ Frais d'adhésion offerts sur les PASS,
- ⌋ Cartes cadeaux bonifiées

Parrainage – Toute l'année



Un abonné qui parraine un nouvel abonné permet à son filleul d'avoir une remise sur les frais d'adhésion. Le parrain lui bénéficie d'un mois offert. Une action simple et efficace pour développer les abonnements et encourager le bouche-à-oreille positif.

5.3 Événements organisés dans l'année

Tout au long de l'année, le Centre Aquatique du Grand Chambord propose de nombreuses animations destinées à dynamiser la vie du centre aquatique, à renforcer son rayonnement sur le territoire, mais aussi à fidéliser la clientèle du centre. Ces rendez-vous, souvent organisés en lien avec les temps forts du calendrier, offrent des moments conviviaux et variés pour tous les publics.

Les événements récurrents :

Soirées Zen



La Soirée Zen invite nos usagers à vivre un moment privilégié placé sous le signe du calme, du bien-être et de la relaxation profonde. Dans une ambiance cocooning, le centre aquatique se transforme : lumière tamisée, bougies, atmosphère douce... tout est pensé pour favoriser la déconnexion et le lâcher-prise.

Proposée à un tarif unique, cette soirée donne accès au bassin balnéo ainsi qu'à l'ensemble de notre espace bien-être : sauna, hammam, douches sensorielles... et de nombreux ateliers. Un véritable parcours de relaxation pour prendre soin de soi, à son rythme. La soirée se poursuit autour d'un buffet bio.

Des partenaires spécialisés, masseurs, réflexologues, praticiens bien-être... sont également présents pour proposer des ateliers découverte et des soins très appréciés de nos participants.

Un moment exclusif, pensé pour offrir une immersion complète dans l'univers du bien-être et permettre à chacun de s'accorder une pause.



Organisée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, notre soirée Ladies propose un moment privilégié, entièrement dédié au public féminin. Le temps d'une soirée, les participantes profitent d'un accès aux bassins et à l'espace balnéo dans une ambiance conviviale et détendue. Au programme : cocktail, cours d'AquaDance dynamique et moments de bien-être, le tout dans un cadre chaleureux favorisant les échanges et la détente. Cet événement rencontre un réel engouement et est placé sous le signe du plaisir, du partage et de l'énergie positive.



La Pool Party est un rendez-vous estival incontournable, pensé comme un moment festif et familial au sein de notre équipement. Cette soirée propose une expérience ludique et immersive, mêlant animations aquatiques et ambiance musicale. Les usagers peuvent profiter de nombreuses activités : DJ, structures gonflables, jeux de baignade, bouées, ventrigriss, ainsi que la présence de food trucks pour prolonger la convivialité en dehors des bassins. Cette animation a permis de dynamiser la fréquentation estivale, de diversifier l'offre proposée et de renforcer l'attractivité de l'équipement, en créant un moment festif, accessible et intergénérationnel.

5.4 Communication omnicanale

La communication du Centre Aquatique du Grand Chambord repose sur une présence multicanale homogène et cohérente, combinant outils digitaux et supports imprimés. Cette complémentarité permet de toucher efficacement l'ensemble de nos publics, qu'ils s'informent en ligne ou directement sur site. Site internet, réseaux sociaux, newsletters, mais aussi affichage, flyers et supports terrain : chaque canal joue un rôle essentiel pour diffuser nos informations, valoriser nos actions et renforcer notre visibilité tout au long de l'année.

Présence digitale

La présence digitale du Centre Aquatique du Grand Chambord joue un rôle essentiel dans l'information du public, la promotion de nos activités et la valorisation de nos services. À travers nos outils de communication en ligne, nous assurons une diffusion large, rapide et accessible de nos actualités. Cette stratégie numérique permet de toucher différents publics, de renforcer notre visibilité et d'offrir une expérience moderne, fluide et connectée aux usagers tout au long de l'année.

Site internet

Notre site internet constitue une porte d'entrée essentielle pour s'informer sur nos services, consulter les horaires, découvrir nos offres et préparer sa visite. Pour mieux comprendre son utilisation, nous réalisons en interne un bilan Google Analytics, qui analyse notamment le nombre de visites, le comportement des internautes, les pages les plus consultées ou encore la provenance des utilisateurs. Ces données nous fournissent une vision précise de la fréquentation en ligne et de l'intérêt porté à nos services, tout en nous aidant à ajuster notre communication digitale. Vous trouverez en annexe la synthèse des principaux résultats observés.

Bilan trafic site internet en annexe.

Réseaux sociaux

Nos réseaux sociaux constituent un relais majeur de communication pour valoriser nos activités, informer rapidement le public et entretenir le lien avec nos usagers. Afin d'évaluer leur portée, nous réalisons en interne un bilan annuel des performances de nos pages Facebook et Instagram, portant notamment sur l'évolution des abonnés, la visibilité des publications, les interactions générées et les contenus les plus engageants. Cette analyse nous permet de mieux comprendre les attentes de notre communauté, d'orienter nos choix

éditoriaux et d'optimiser nos actions de communication. Vous trouverez en annexe la synthèse des principaux résultats observés.

Bilan réseaux sociaux en annexe.

Chaîne WhatsApp

Déployée en octobre 2024, notre chaîne WhatsApp, un mode de communication instantané, permet de diffuser des informations rapides, pratiques et directement accessibles pour nos usagers. Conçue pour renforcer la proximité et la réactivité de nos échanges, cette solution complète désormais nos autres outils de communication et est déjà vivement appréciée par le public.

Newsletters

Nous diffusons régulièrement des newsletters afin de partager l'actualité de la piscine, informer sur les changements d'horaires, les événements, les stages, ainsi que les offres promotionnelles et services proposés. Grâce à un outil professionnel d'envoi et de gestion des emails, nous pouvons programmer nos envois, cibler nos destinataires et mesurer l'impact de chaque campagne (taux d'ouverture, clics, interactions). Ce canal permet de maintenir un lien direct avec nos usagers, de les tenir informés en temps réel et d'accompagner leur expérience tout au long de l'année.

VM Connect

Conçue par Vert Marine pour moderniser l'expérience client et renforcer l'accompagnement sport-santé, cette solution digitale innovante disponible depuis le 30 octobre 2024 au Centre Aquatique du Grand Chambord rencontre un véritable succès auprès des usagers de l'équipement.

VM Connect accompagne les usagers dans leur pratique sportive et dans leur relation avec le centre aquatique. Pensée pour offrir un parcours simple et autonome, elle permet de réserver ses séances tout en réduisant l'attente sur place et en facilitant l'accès aux activités.

VM Connect est également un véritable outil de communication directe avec les utilisateurs. Grâce à un système de notifications ciblées ou générales, l'établissement informe en temps réel des changements de planning, des promotions en cours ou encore de conseils sport-santé adaptés aux pratiques et aux espaces. Ce lien réactif et personnalisé renforce l'engagement des usagers et permet une interaction continue tout au long de l'année.

Au-delà des services d'accès et d'information, l'application propose une véritable approche sport-santé. Les utilisateurs peuvent consulter des articles thématiques, bénéficier d'un suivi corporel via la balance InBody et accéder à des programmes sportifs ou nutritionnels adaptés à leurs données et objectifs. Les coachs disposent de leur côté d'un espace de suivi permettant d'observer la progression des pratiquants et d'ajuster leurs recommandations.

En réunissant réservation, communication et suivi personnalisé, VM Connect place l'utilisateur au cœur de l'expérience et renforce durablement sa motivation, son autonomie et son engagement auprès du Centre Aquatique du Grand Chambord.



Publicités digitales (Meta Ads, Google Ads)

Ponctuellement, dans le cadre d'offres commerciales ou de campagnes de notoriété, des publicités digitales sont mises en place par le centre aquatique via Meta ou Google. L'objectif de celles-ci est de donner de la visibilité au contenu souhaité à une audience ciblée démographiquement et géographiquement. Ces campagnes sont notamment un levier très efficace pour diffuser nos offres promotionnelles à une cible large, qui ne connaîtrait pas le centre.

Les publicités digitales nous permettent, à la fin de chaque campagne, d'obtenir un rapport détaillé de celle-ci : nombre de vues, taux d'engagement, nombre de clics, etc. Ainsi, au fur et à mesure de l'année et de la mise en place de Meta Ads ou Google Ads, nous pouvons nous appuyer sur ces rapports détaillés pour proposer du contenu toujours plus pertinent et maximiser leur efficacité.

- ⌋ Nombre de campagnes Meta Ads mises en place sur Facebook : 6
- ⌋ Nombre de campagnes Meta Ads mises en place sur Instagram : 5
- ⌋ Nombre de campagne PréRoll YouTube : 2
- ⌋ Nombre de campagne Google Ads : 2
- ⌋ Référencement sur le site de l'Office du Tourisme Blois-Chambord

Pour augmenter la visibilité du Centre Aquatique du Grand Chambord, nous nous appuyons sur une stratégie de communication proactive auprès des médias locaux. Tout au long de l'année, nous adressons des communiqués de presse aux journalistes de la presse quotidienne régionale et spécialisée, afin de présenter nos événements, nos animations, notre actualité et nos nouveautés.

Cette démarche nous permet de renforcer la notoriété de l'équipement, d'informer efficacement les habitants du territoire sur nos offres et services, et de créer un lien durable avec les médias locaux. Elle constitue également un levier pour attirer de nouveaux publics et encourager la fréquentation de nos installations.

Supports imprimés

En complément des outils digitaux, [Nom de l'équipement] s'appuie sur une présence imprimée permettant de toucher un large public directement sur le territoire. Ces supports jouent un rôle essentiel pour renforcer la visibilité de l'établissement, informer les usagers sur site et diffuser nos principales actualités auprès des habitants.

Affichage sur site

Des supports visuels sont régulièrement installés dans les espaces stratégiques de l'équipement (hall d'accueil, vestiaires, circulations) afin de relayer nos informations pratiques, nos animations, nos horaires et nos offres promotionnelles. Cet affichage local constitue un point de contact direct avec les usagers présents sur place.

Flyers

Distribués aux usagers et partenaires locaux, les flyers permettent de communiquer de manière simple et efficace sur les informations essentielles de l'équipement : les différents espaces et leur complémentarité, les horaires, les tarifs, les offres CSE ou anniversaire, etc. Leur format accessible en fait un support complémentaire apprécié des familles et du grand public.

Vous trouverez le flyer de l'équipement en annexe.

Presse papier locale

Au-delà des dispositifs digitaux, certains messages sont relayés via des encarts imprimés dans la presse locale, permettant de compléter nos actions de communication et de toucher un public moins connecté.

En 2025, Le Centre Aquatique du Grand Chambord a eu le plaisir d'apparaître dans les médias suivants :

- La Nouvelle République (article)
- Destination Loir et Cher – Hors-série de l'été de la Nouvelle République

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE

S²LOW

 Vert Marine



6. RÉSULTATS FINANCIERS



Les résultats financiers constituent un indicateur essentiel de l'équilibre économique de l'équipement et de la maîtrise de son exploitation. Ils permettent d'apprécier la cohérence entre l'activité développée, les moyens engagés et les objectifs fixés, tout en assurant la lisibilité et la transparence de la gestion.

L'analyse des produits et des charges, des recettes par catégorie, du compte de résultat ainsi que des investissements réalisés apporte une lecture globale de la situation financière du Centre Aquatique du Grand Chambord. Elle permet de mesurer la performance économique du site, d'évaluer les écarts entre le prévisionnel et le réalisé, et d'inscrire la gestion financière dans une logique de pérennité et de pilotage maîtrisé.

6.1 Produits et charges

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024	VARIATION	
Recettes piscine	393 996,34 €	381 011,89 €	12 984,45 €	3,41%
Recettes forme	315 496,81 €	293 090,95 €	22 405,86 €	7,64%
Contribution / Dotation à la régie	521 456,30 €	538 944,26 €	- 17 487,96 €	-3,24%
Produits divers	3 055,94 €	6 741,39 €	9 797,33 €	-145,33%
Produits	1 234 005,39 €	1 206 305,71 €	27 699,68 €	2,30%
Fluides	239 700,49 €	265 123,34 €	- 25 422,85 €	-9,59%
Achats	49 879,92 €	40 336,89 €	9 543,03 €	23,66%
Services extérieurs	311 918,71 €	325 912,69 €	- 13 993,98 €	-4,29%
Autres services extérieurs	139 725,30 €	177 586,66 €	- 37 861,36 €	-21,32%
Impôts et taxes	34 452,74 €	30 518,03 €	3 934,71 €	12,89%
Charges de personnel	420 362,72 €	447 209,23 €	- 26 846,51 €	-6,00%
Charges diverses	15 071,96 €	16 171,07 €	- 1 099,11 €	-6,80%
Charges	1 211 111,84 €	1 302 857,91 €	91 746,07 €	-7,04%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	22 893,55 €	- 96 552,20 €	119 445,75 €	-123,71%

CHARGES	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024	VARIATION	
Eau	63 395,01 €	81 218,68 €	- 17 823,67 €	-21,95%
Electricité	176 305,48 €	183 904,66 €	- 7 599,18 €	-4,13%
Fluides	239 700,49 €	265 123,34 €	- 25 422,85 €	-9,59%
Produits de traitement de l'eau	18 084,27 €	16 078,40 €	2 005,87 €	12,48%
Fournitures et petits équipements	12 607,14 €	11 657,01 €	950,13 €	8,15%
Fournitures administratives	1 972,74 €	1 659,40 €	313,34 €	18,88%
Billetterie	2 305,60 €	1 813,45 €	492,15 €	27,14%
Achats de marchandises	9 433,69 €	409,55 €	9 024,14 €	2203,43%
Vêtements de travail	1 611,63 €	2 434,83 €	- 823,20 €	-33,81%
Achats restauration	3 864,85 €	6 284,25 €	- 2 419,40 €	-38,50%
Achats	49 879,92 €	40 336,89 €	9 543,03 €	23,66%
Sous traitance générale	9 881,66 €	9 003,07 €	878,59 €	9,76%
Sous traitance cours	126 859,02 €	145 720,43 €	- 18 861,41 €	-12,94%
Sous traitance surveillance	- €	50,00 €	- 50,00 €	-100,00%
Sous traitance analyse eau	6 109,35 €	3 515,12 €	2 594,23 €	73,80%
Visite technique obligatoire	1 056,94 €	4 069,23 €	- 3 012,29 €	-74,03%
Redevances	90 960,06 €	83 201,93 €	7 758,13 €	9,32%
Locations	32 774,61 €	32 121,10 €	653,51 €	2,03%
Mise à disposition véhicule	7 680,00 €	7 680,00 €	- €	0,00%
Renouvellement	7 117,56 €	10 127,34 €	- 3 009,78 €	-29,72%
Renouvellement matériel d'exploitation	945,00 €	506,23 €	438,77 €	86,67%
Entretien et réparations	5 176,66 €	4 607,75 €	568,91 €	12,35%
Maintenance	20 177,42 €	20 873,17 €	- 695,75 €	-3,33%
Assurances	3 180,43 €	4 437,32 €	- 1 256,89 €	-28,33%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
Services extérieurs	311 918,71 €	325 912,69 €	- 13 993,98 €	-4,29%
Honoraires	1 506,25 €	3 957,47 €	- 2 451,22 €	-61,94%
Frais administratifs et de gestion	68 245,84 €	82 229,21 €	- 13 983,37 €	-17,01%
Frais de siège	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	0,00%
Publicité et communication	38 830,52 €	56 403,39 €	- 17 572,87 €	-31,16%
Frais de transports	- €	15,00 €	- 15,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	5 045,33 €	7 345,45 €	- 2 300,12 €	-31,31%
Frais postaux	264,95 €	395,95 €	- 131,00 €	-33,08%
Télécom	4 208,31 €	3 411,13 €	797,18 €	23,37%
Commissions chèques vacances	421,12 €	452,67 €	- 31,55 €	-6,97%
Commissions bancaires	5 805,48 €	7 849,51 €	- 2 044,03 €	-26,04%
Cotisations	397,50 €	526,88 €	- 129,38 €	-24,56%
Autres services extérieurs	139 725,30 €	177 586,66 €	- 37 861,36 €	-21,32%
Taxe apprentissage	2 310,33 €	2 494,16 €	- 183,83 €	-7,37%
Formation professionnelle	5 054,03 €	4 876,70 €	177,33 €	3,64%
Investissement de construction	- €	- €	- €	0,00%
Comité d'entreprise	1 019,31 €	1 100,36 €	- 81,05 €	-7,37%
Taxe sur les salaires	11 481,00 €	11 096,00 €	385,00 €	3,47%
CET	12 771,00 €	9 200,00 €	3 571,00 €	38,82%
Ordures ménagères	- €	- €	- €	0,00%
Taxes diverses	1 817,07 €	1 750,81 €	66,26 €	3,78%
Impôts et taxes	34 452,74 €	30 518,03 €	3 934,71 €	12,89%
Prestation de mains d'œuvre	413 225,39 €	443 673,13 €	- 30 447,74 €	-6,86%
Médecine du travail - Pharmacie	2 305,66 €	1 807,08 €	498,58 €	27,59%
Autres charges de personnel	4 831,67 €	1 729,02 €	3 102,65 €	179,45%
Charges de personnel	420 362,72 €	447 209,23 €	- 26 846,51 €	-6,00%
Charges diverses	251,96 €	394,07 €	- 142,11 €	-36,06%
Amortissements techniques et financiers	14 820,00 €	15 777,00 €	- 957,00 €	-6,07%
Charges diverses	15 071,96 €	16 171,07 €	- 1 099,11 €	-6,80%
TOTAL DES CHARGES	1 211 111,84 €	1 302 857,91 €	- 91 746,07 €	-7,04%

6.2 Recettes par catégorie (piscine, activités, abonnements)

PRODUITS	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024	VARIATION	
Entrées piscine	162 745,42 €	143 482,45 €	19 262,97 €	13,43%
Ecole piscine	- €	- €	- €	0,00%
Activités piscine	87 886,63 €	86 983,86 €	902,77 €	1,04%
Clubs et associations	9 429,74 €	7 617,88 €	1 811,86 €	23,78%
Ecole contrat	117 916,66 €	122 171,06 €	- 4 254,40 €	-3,48%
Ventes boutiques	4 152,43 €	5 676,98 €	- 1 524,55 €	-26,85%
Restauration	4 114,72 €	6 465,46 €	- 2 350,74 €	-36,36%
Commissions et courtages	1 150,81 €	2 727,58 €	- 1 576,77 €	-57,81%
Divers piscine	6 599,93 €	5 886,62 €	713,31 €	12,12%
Piscine	393 996,34 €	381 011,89 €	12 984,45 €	3,41%
Espace forme	315 496,81 €	293 090,95 €	22 405,86 €	7,64%
Forme	315 496,81 €	293 090,95 €	22 405,86 €	7,64%
Contribution	521 456,30 €	538 944,26 €	- 17 487,96 €	-3,24%
Contribution / Dotation à la régie	521 456,30 €	538 944,26 €	- 17 487,96 €	-3,24%
Produits divers	305,21 €	1 403,96 €	- 1 098,75 €	-78,26%
Remboursement chômage partiel	- €	- €	- €	0,00%
Transferts de charges	2 750,73 €	8 145,35 €	- 5 394,62 €	-63,77%
Produits divers	3 055,94 €	6 741,39 €	- 3 685,45 €	-54,67%
TOTAL DES PRODUITS	1 234 005,39 €	1 206 305,71 €	27 699,68 €	2,30%

CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024	VARIATION	
Recettes piscine	548 335,39 €	505 790,49 €	42 544,90 €	8,41%
Recettes forme	315 496,81 €	293 090,95 €	22 405,86 €	7,64%
Contribution / Dotation à la régie	679 073,65 €	705 214,64 €	- 26 140,99 €	-3,71%
Produits divers	3 151,74 €	2 011,42 €	1 140,32 €	56,69%
Produits	1 546 057,59 €	1 506 107,50 €	39 950,09 €	2,65%
Fluides	281 200,57 €	304 113,67 €	- 22 913,10 €	-7,53%
Achats	70 533,09 €	61 022,03 €	9 511,06 €	15,59%
Services extérieurs	375 659,03 €	405 154,48 €	- 29 495,45 €	-7,28%
Autres services extérieurs	176 087,79 €	221 234,87 €	- 45 147,08 €	-20,41%
Impôts et taxes	36 234,29 €	32 229,41 €	4 004,88 €	12,43%
Charges de personnel	471 923,87 €	496 013,32 €	- 24 089,45 €	-4,86%
Charges diverses	42 245,18 €	45 194,89 €	- 2 949,71 €	-6,53%
Charges	1 453 883,82 €	1 564 962,67 €	- 111 078,85 €	-7,10%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	92 173,77 €	- 58 855,17 €	151 028,94 €	-256,61%

PRODUITS	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024	VARIATION	
Entrées piscine	252 844,26 €	221 570,86 €	31 273,40 €	14,11%
Ecole piscine	- €	- €	- €	0,00%
Activités piscine	89 459,96 €	87 928,02 €	1 531,94 €	1,74%
Clubs et associations	9 429,74 €	9 005,10 €	424,64 €	4,72%
Ecole contrat	122 519,23 €	126 875,15 €	- 4 355,92 €	-3,43%
Ventes boutiques	11 225,77 €	9 541,14 €	1 684,63 €	17,66%
Restauration	25 484,26 €	27 486,10 €	- 2 001,84 €	-7,28%
Commissions et courtages	30 772,24 €	18 884,72 €	11 887,52 €	62,95%
Divers piscine	6 599,93 €	4 499,40 €	2 100,53 €	46,68%
Piscine	548 335,39 €	505 790,49 €	42 544,90 €	8,41%
Espace forme	315 496,81 €	293 090,95 €	22 405,86 €	7,64%
Forme	315 496,81 €	293 090,95 €	22 405,86 €	7,64%
Contribution	679 073,65 €	705 214,64 €	- 26 140,99 €	-3,71%
Contribution / Dotation à la régie	679 073,65 €	705 214,64 €	- 26 140,99 €	-3,71%
Produits divers	401,01 €	1 475,77 €	- 1 074,76 €	-72,83%
Remboursement chômage partiel	- €	- €	- €	0,00%
Transferts de charges	2 750,73 €	535,65 €	2 215,08 €	413,53%
Produits divers	3 151,74 €	2 011,42 €	1 140,32 €	56,69%
TOTAL DES PRODUITS	1 546 057,59 €	1 506 107,50 €	39 950,09 €	2,65%

CHARGES	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024	VARIATION	
Eau	69 751,49 €	91 962,29 €	- 22 210,80 €	-24,15%
Electricité	203 330,14 €	206 272,99 €	- 2 942,85 €	-1,43%
Gaz	8 118,94 €	5 878,39 €	2 240,55 €	38,12%
Fluides	281 200,57 €	304 113,67 €	- 22 913,10 €	-7,53%
Produits de traitement de l'eau	20 549,20 €	15 027,15 €	5 522,05 €	36,75%
Fournitures et petits équipements	14 566,59 €	14 971,05 €	- 404,46 €	-2,70%
Fournitures administratives	1 972,74 €	1 960,44 €	12,30 €	0,63%
Billetterie	2 895,70 €	2 464,45 €	431,25 €	17,50%
Achats de marchandises	9 533,76 €	2 623,70 €	6 910,06 €	263,37%
Vêtements de travail	2 456,80 €	2 916,83 €	- 460,03 €	-15,77%
Achats restauration	18 558,30 €	21 058,41 €	- 2 500,11 €	-11,87%
Achats	70 533,09 €	61 022,03 €	9 511,06 €	15,59%
Sous traitance générale	13 283,46 €	15 822,87 €	- 2 539,41 €	-16,05%
Sous traitance cours	158 923,27 €	187 819,47 €	- 28 896,20 €	-15,39%
Sous traitance surveillance	- €	50,00 €	- 50,00 €	-100,00%
Sous traitance analyse eau	6 819,46 €	5 252,55 €	1 566,91 €	29,83%
Visite technique obligatoire	1 795,74 €	6 165,41 €	- 4 369,67 €	-70,87%
Redevances	90 962,06 €	83 203,93 €	7 758,13 €	9,32%
Locations	36 192,97 €	35 796,49 €	396,48 €	1,11%
Mise à disposition véhicule	7 680,00 €	7 680,00 €	- €	0,00%
Renouvellement	18 346,42 €	35 253,43 €	- 16 907,01 €	-47,96%
Renouvellement matériel d'exploitation	1 144,00 €	2 021,46 €	- 877,46 €	-43,41%
Renouvellement à reverser	8 572,14 €	6 641,32 €	1 930,82 €	29,07%
Entretien et réparations	6 122,51 €	5 553,08 €	569,43 €	10,25%
Maintenance	21 325,57 €	21 426,29 €	- 100,72 €	-0,47%
Assurances	4 491,43 €	5 750,82 €	- 1 259,39 €	-21,90%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
Services extérieurs	375 659,03 €	405 154,48 €	- 29 495,45 €	-7,28%
Honoraires	1 518,92 €	3 957,47 €	- 2 438,55 €	-61,62%
Prestation de personnel	6 412,36 €	11 006,52 €	- 4 594,16 €	-41,74%
Frais administratifs et de gestion	88 245,84 €	102 233,21 €	- 13 987,37 €	-13,68%
Frais de siège	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	0,00%
Publicité et communication	46 714,71 €	65 672,88 €	- 18 958,17 €	-28,87%
Frais de transports	- €	15,00 €	- 15,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	5 891,30 €	9 039,73 €	- 3 148,43 €	-34,83%
Frais postaux	264,95 €	436,93 €	- 171,98 €	-39,36%
Télécom	5 209,36 €	4 817,20 €	392,16 €	8,14%
Commissions chèques vacances	421,12 €	452,67 €	- 31,55 €	-6,97%
Commissions bancaires	5 805,48 €	7 849,51 €	- 2 044,03 €	-26,04%
Cotisations	603,75 €	753,75 €	- 150,00 €	-19,90%
Autres services extérieurs	176 087,79 €	221 234,87 €	- 45 147,08 €	-20,41%
Taxe apprentissage	2 605,42 €	2 742,49 €	- 137,07 €	-5,00%
Formation professionnelle	5 626,29 €	5 000,18 €	626,11 €	12,52%
Investissement de construction	- €	- €	- €	0,00%
Comité d'entreprise	1 149,51 €	1 209,93 €	- 60,42 €	-4,99%
Taxe sur les salaires	12 265,00 €	12 326,00 €	- 61,00 €	-0,49%
CET	12 771,00 €	9 200,00 €	3 571,00 €	38,82%
Ordures ménagères	- €	- €	- €	0,00%
Taxes diverses	1 817,07 €	1 750,81 €	66,26 €	3,78%
Impôts et taxes	36 234,29 €	32 229,41 €	4 004,88 €	12,43%
Prestation de mains d'œuvre	464 586,69 €	490 086,68 €	- 25 499,99 €	-5,20%
Médecine du travail - Pharmacie	2 505,51 €	3 117,62 €	- 612,11 €	-19,63%
Autres charges de personnel	4 831,67 €	2 809,02 €	2 022,65 €	72,01%
Charges de personnel	471 923,87 €	496 013,32 €	- 24 089,45 €	-4,86%
Charges diverses	358,18 €	604,89 €	- 246,71 €	-40,79%
Amortissements techniques et financiers	41 887,00 €	44 590,00 €	- 2 703,00 €	-6,06%
Charges diverses	42 245,18 €	45 194,89 €	- 2 949,71 €	-6,53%
TOTAL DES CHARGES	1 453 883,82 €	1 564 962,67 €	- 111 078,85 €	-7,10%

6.3 Compte de résultat et comparatif prévisionnel / réalisé

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2025 31/12/2025	Prévisionnel 2025	VARIATION	
Recettes piscine	393 996,34 €	573 427,00 €	-	179 430,66 € -31,29%
Recettes forme	315 496,81 €	73 498,00 €		241 998,81 € 329,26%
Contribution / Dotation à la régie	521 456,30 €	509 615,00 €		11 841,30 € 2,32%
Produits divers	3 055,94 €	- €		3 055,94 € 0,00%
Produits	1 234 005,39 €	1 156 540,00 €		77 465,39 € 6,70%
Fluides	239 700,49 €	243 962,00 €	-	4 261,51 € -1,75%
Achats	49 879,92 €	45 750,00 €		4 129,92 € 9,03%
Services extérieurs	311 918,71 €	225 393,00 €		86 525,71 € 38,39%
Autres services extérieurs	139 725,30 €	123 987,00 €		15 738,30 € 12,69%
Impôts et taxes	34 452,74 €	22 738,00 €		11 714,74 € 51,52%
Charges de personnel	420 362,72 €	424 890,00 €	-	4 527,28 € -1,07%
Charges diverses	15 071,96 €	14 820,00 €		251,96 € 1,70%
Charges	1 211 111,84 €	1 101 540,00 €		109 571,84 € 9,95%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	22 893,55 €	55 000,00 €	-	32 106,45 € -58,38%

PRODUITS	01/01/2025 31/12/2025	Prévisionnel 2025	VARIATION	
Entrées piscine	162 745,42 €	362 387,00 €	-	199 641,58 € -55,09%
Ecole piscine	- €	- €		- € 0,00%
Activités piscine	87 886,63 €	67 316,00 €		20 570,63 € 30,56%
Clubs et associations	9 429,74 €	- €		9 429,74 € 0,00%
Ecole contrat	117 916,66 €	123 295,00 €	-	5 378,34 € -4,36%
Ventes boutiques	4 152,43 €	9 325,00 €	-	5 172,57 € -55,47%
Restauration	4 114,72 €	6 037,00 €	-	1 922,28 € -31,84%
Commissions et courtages	1 150,81 €	- €		1 150,81 € 0,00%
Divers piscine	6 599,93 €	5 067,00 €		1 532,93 € 30,25%
Piscine	393 996,34 €	573 427,00 €	-	179 430,66 € -31,29%
Espace forme	315 496,81 €	73 498,00 €		241 998,81 € 329,26%
Forme	315 496,81 €	73 498,00 €		241 998,81 € 329,26%
Contribution	521 456,30 €	509 615,00 €		11 841,30 € 2,32%
Contribution / Dotation à la régie	521 456,30 €	509 615,00 €		11 841,30 € 2,32%
Produits divers	305,21 €	- €		305,21 € 0,00%
Remboursement chômage partiel	- €	- €		- € 0,00%
Transferts de charges	2 750,73 €	- €		2 750,73 € 0,00%
Produits divers	3 055,94 €	- €		3 055,94 € 0,00%
TOTAL DES PRODUITS	1 234 005,39 €	1 156 540,00 €		77 465,39 € 6,70%

CHARGES	01/01/2025 31/12/2025	Prévisionnel 2025	VARIATION	
Eau	63 395,01 €	57 263,00 €	6 132,01 €	10,71%
Electricité	176 305,48 €	186 699,00 €	- 10 393,52 €	-5,57%
Fluides	239 700,49 €	243 962,00 €	- 4 261,51 €	-1,75%
Produits de traitement de l'eau	18 084,27 €	14 474,00 €	3 610,27 €	24,94%
Fournitures et petits équipements	12 607,14 €	17 449,00 €	- 4 841,86 €	-27,75%
Fournitures administratives	1 972,74 €	4 000,00 €	- 2 027,26 €	-50,68%
Billetterie	2 305,60 €	2 296,00 €	9,60 €	0,42%
Achats de marchandises	9 433,69 €	2 083,00 €	7 350,69 €	352,89%
Vêtements de travail	1 611,63 €	3 600,00 €	- 1 988,37 €	-55,23%
Achats restauration	3 864,85 €	1 848,00 €	2 016,85 €	109,14%
Achats	49 879,92 €	45 750,00 €	4 129,92 €	9,03%
Sous traitance générale	9 881,66 €	7 125,00 €	2 756,66 €	38,69%
Sous traitance cours	126 859,02 €	61 299,00 €	65 560,02 €	106,95%
Sous traitance surveillance	- €	- €	- €	0,00%
Sous traitance analyse eau	6 109,35 €	- €	6 109,35 €	0,00%
Visite technique obligatoire	1 056,94 €	- €	1 056,94 €	0,00%
Redevances	90 960,06 €	83 202,00 €	7 758,06 €	9,32%
Locations	32 774,61 €	36 337,00 €	- 3 562,39 €	-9,80%
Mise à disposition véhicule	7 680,00 €	3 960,00 €	3 720,00 €	93,94%
Renouvellement	7 117,56 €	- €	7 117,56 €	0,00%
Renouvellement matériel d'exploitation	945,00 €	5 018,00 €	- 4 073,00 €	-81,17%
Entretien et réparations	5 176,66 €	11 667,00 €	- 6 490,34 €	-55,63%
Maintenance	20 177,42 €	11 500,00 €	8 677,42 €	75,46%
Assurances	3 180,43 €	5 285,00 €	- 2 104,57 €	-39,82%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
Services extérieurs	311 918,71 €	225 393,00 €	86 525,71 €	38,39%
Honoraires	1 506,25 €	2 500,00 €	- 993,75 €	-39,75%
Frais administratifs et de gestion	68 245,84 €	70 000,00 €	- 1 754,16 €	-2,51%
Frais de siège	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	0,00%
Publicité et communication	38 830,52 €	25 000,00 €	13 830,52 €	55,32%
Frais de transports	- €	307,00 €	- 307,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	5 045,33 €	2 320,00 €	2 725,33 €	117,47%
Frais postaux	264,95 €	410,00 €	- 145,05 €	-35,38%
Télécom	4 208,31 €	2 736,00 €	1 472,31 €	53,81%
Commissions chèques vacances	421,12 €	- €	421,12 €	0,00%
Commissions bancaires	5 805,48 €	5 714,00 €	91,48 €	1,60%
Cotisations	397,50 €	- €	397,50 €	0,00%
Autres services extérieurs	139 725,30 €	123 987,00 €	15 738,30 €	12,69%
Taxe apprentissage	2 310,33 €	2 271,00 €	39,33 €	1,73%
Formation professionnelle	5 054,03 €	4 276,00 €	778,03 €	18,20%
Investissement de construction	- €	- €	- €	0,00%
Comité d'entreprise	1 019,31 €	- €	1 019,31 €	0,00%
Taxe sur les salaires	11 481,00 €	8 758,00 €	2 723,00 €	31,09%
CET	12 771,00 €	3 503,00 €	9 268,00 €	264,57%
Ordures ménagères	- €	2 500,00 €	- 2 500,00 €	-100,00%
Taxes diverses	1 817,07 €	1 430,00 €	387,07 €	27,07%
Impôts et taxes	34 452,74 €	22 738,00 €	11 714,74 €	51,52%
Prestation de mains d'œuvre	413 225,39 €	421 908,00 €	- 8 682,61 €	-2,06%
Médecine du travail - Pharmacie	2 305,66 €	2 982,00 €	- 676,34 €	-22,68%
Autres charges de personnel	4 831,67 €	- €	4 831,67 €	0,00%
Charges de personnel	420 362,72 €	424 890,00 €	- 4 527,28 €	-1,07%
Charges diverses	251,96 €	- €	251,96 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	14 820,00 €	14 820,00 €	- €	0,00%
Charges diverses	15 071,96 €	14 820,00 €	251,96 €	1,70%
TOTAL DES CHARGES	1 211 111,84 €	1 101 540,00 €	109 571,84 €	9,95%

CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2025 31/12/2025	Prévisionnel 2025	VARIATION	
Recettes piscine	548 335,39 €	714 665,00 €	-	166 329,61 € -23,27%
Recettes forme	315 496,81 €	73 499,00 €		241 997,81 € 329,25%
Contribution / Dotation à la régie	679 073,65 €	659 850,00 €		19 223,65 € 2,91%
Produits divers	3 151,74 €	- €		3 151,74 € 0,00%
Produits	1 546 057,59 €	1 448 014,00 €		98 043,59 € 6,77%
Fluides	281 200,57 €	271 911,00 €		9 289,57 € 3,42%
Achats	70 533,09 €	55 186,00 €		15 347,09 € 27,81%
Services extérieurs	375 659,03 €	289 692,00 €		85 967,03 € 29,68%
Autres services extérieurs	176 087,79 €	154 399,00 €		21 688,79 € 14,05%
Impôts et taxes	36 234,29 €	29 101,00 €		7 133,29 € 24,51%
Charges de personnel	471 923,87 €	529 837,00 €	-	57 913,13 € -10,93%
Charges diverses	42 245,18 €	41 888,00 €		357,18 € 0,85%
Charges	1 453 883,82 €	1 372 014,00 €		81 869,82 € 5,97%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	92 173,77 €	76 000,00 €		16 173,77 € 21,28%

PRODUITS	01/01/2025 31/12/2025	Prévisionnel 2025	VARIATION	
Entrées piscine	252 844,26 €	475 470,00 €	-	222 625,74 € -46,82%
Ecole piscine	- €	- €		0,00%
Activités piscine	89 459,96 €	70 647,00 €		18 812,96 € 26,63%
Clubs et associations	9 429,74 €	- €		9 429,74 € 0,00%
Ecole contrat	122 519,23 €	127 682,00 €	-	5 162,77 € -4,04%
Ventes boutiques	11 225,77 €	16 454,00 €	-	5 228,23 € -31,77%
Restauration	25 484,26 €	6 037,00 €		19 447,26 € 322,13%
Commissions et courtages	30 772,24 €	- €		30 772,24 € 0,00%
Divers piscine	6 599,93 €	18 375,00 €	-	11 775,07 € -64,08%
Piscine	548 335,39 €	714 665,00 €	-	166 329,61 € -23,27%
Espace forme	315 496,81 €	73 499,00 €		241 997,81 € 329,25%
Forme	315 496,81 €	73 499,00 €		241 997,81 € 329,25%
Contribution	679 073,65 €	659 850,00 €		19 223,65 € 2,91%
Contribution / Dotation à la régie	679 073,65 €	659 850,00 €		19 223,65 € 2,91%
Produits divers	401,01 €	- €		401,01 € 0,00%
Remboursement chômage partiel	- €	- €		- € 0,00%
Transferts de charges	2 750,73 €	- €		2 750,73 € 0,00%
Produits divers	3 151,74 €	- €		3 151,74 € 0,00%
TOTAL DES PRODUITS	1 546 057,59 €	1 448 014,00 €		98 043,59 € 6,77%

CHARGES	01/01/2025 31/12/2025	Prévisionnel 2025	VARIATION	
Eau	69 751,49 €	63 761,00 €	5 990,49 €	9,40%
Electricité	203 330,14 €	201 272,00 €	2 058,14 €	1,02%
Gaz	8 118,94 €	6 878,00 €	1 240,94 €	18,04%
Fluides	281 200,57 €	271 911,00 €	9 289,57 €	3,42%
Produits de traitement de l'eau	20 549,20 €	16 668,00 €	3 881,20 €	23,29%
Fournitures et petits équipements	14 566,59 €	21 880,00 €	- 7 313,41 €	-33,43%
Fournitures administratives	1 972,74 €	4 660,00 €	- 2 687,26 €	-57,67%
Billetterie	2 895,70 €	2 767,00 €	128,70 €	4,65%
Achats de marchandises	9 533,76 €	2 083,00 €	7 450,76 €	357,69%
Vêtements de travail	2 456,80 €	5 280,00 €	- 2 823,20 €	-53,47%
Achats restauration	18 558,30 €	1 848,00 €	16 710,30 €	904,24%
Achats	70 533,09 €	55 186,00 €	15 347,09 €	27,81%
Sous traitance générale	13 283,46 €	7 125,00 €	6 158,46 €	86,43%
Sous traitance cours	158 923,27 €	61 299,00 €	97 624,27 €	159,26%
Sous traitance surveillance	- €	- €	- €	0,00%
Sous traitance analyse eau	6 819,46 €	1 518,00 €	5 301,46 €	349,24%
Visite technique obligatoire	1 795,74 €	1 250,00 €	545,74 €	43,66%
Redevances	90 962,06 €	83 204,00 €	7 758,06 €	9,32%
Locations	36 192,97 €	35 585,00 €	607,97 €	1,71%
Mise à disposition véhicule	7 680,00 €	3 960,00 €	3 720,00 €	93,94%
Renouvellement	18 346,42 €	20 000,00 €	- 1 653,58 €	-8,27%
Renouvellement matériel d'exploitation	1 144,00 €	5 018,00 €	- 3 874,00 €	-77,20%
Renouvellement à reverser	8 572,14 €	-	-	-
Entretien et réparations	6 122,51 €	39 623,00 €	- 33 500,49 €	-84,55%
Maintenance	21 325,57 €	24 491,00 €	- 3 165,43 €	-12,92%
Assurances	4 491,43 €	6 619,00 €	- 2 127,57 €	-32,14%
Documentation générale	- €	- €	- €	0,00%
Services extérieurs	375 659,03 €	289 692,00 €	85 967,03 €	29,68%
Honoraires	1 518,92 €	4 100,00 €	- 2 581,08 €	-62,95%
Prestation de personnel	6 412,36 €	-	-	-
Frais administratifs et de gestion	88 245,84 €	90 000,00 €	- 1 754,16 €	-1,95%
Frais de siège	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	0,00%
Publicité et communication	46 714,71 €	30 482,00 €	16 232,71 €	53,25%
Frais de transports	- €	307,00 €	- 307,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	5 891,30 €	2 893,00 €	2 998,30 €	103,64%
Frais postaux	264,95 €	410,00 €	- 145,05 €	-35,38%
Télécom	5 209,36 €	4 083,00 €	1 126,36 €	27,59%
Commissions chèques vacances	421,12 €	- €	421,12 €	0,00%
Commissions bancaires	5 805,48 €	7 124,00 €	- 1 318,52 €	-18,51%
Cotisations	603,75 €	- €	603,75 €	0,00%
Autres services extérieurs	176 087,79 €	154 399,00 €	21 688,79 €	14,05%
Taxe apprentissage	2 605,42 €	2 784,00 €	- 178,58 €	-6,41%
Formation professionnelle	5 626,29 €	5 241,00 €	385,29 €	7,35%
Investissement de construction	- €	- €	- €	0,00%
Comité d'entreprise	1 149,51 €	- €	1 149,51 €	0,00%
Taxe sur les salaires	12 265,00 €	10 389,00 €	1 876,00 €	18,06%
CET	12 771,00 €	5 090,00 €	7 681,00 €	150,90%
Ordures ménagères	- €	3 542,00 €	- 3 542,00 €	-100,00%
Taxes diverses	1 817,07 €	2 055,00 €	- 237,93 €	-11,58%
Impôts et taxes	36 234,29 €	29 101,00 €	7 133,29 €	24,51%
Prestation de mains d'œuvre	464 586,69 €	526 175,00 €	- 61 588,31 €	-11,70%
Médecine du travail - Pharmacie	2 505,51 €	3 662,00 €	- 1 156,49 €	-31,58%
Autres charges de personnel	4 831,67 €	- €	4 831,67 €	0,00%
Charges de personnel	471 923,87 €	529 837,00 €	- 57 913,13 €	-10,93%
Charges diverses	358,18 €	- €	358,18 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	41 887,00 €	41 888,00 €	- 1,00 €	0,00%
Charges diverses	42 245,18 €	41 888,00 €	357,18 €	0,85%
TOTAL DES CHARGES	1 453 883,82 €	1 372 014,00 €	81 869,82 €	5,97%

6.4 Investissements et amortissements

LISTE DES INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS - Centre aquatique GC						
Descriptif	PREVISIONNEL			REALISE		
	Quantité	Prix unitaire	Total HT	Quantité	Prix unitaire	Total HT
Espace aquatique			10 270 €			5 458,42 €
			4 994 €			
Essoreuse à maillot	1	2 640 €	2 640 €	1	2 300,00 €	2 300,00 €
Habillage accès balnéo			2 300 €			
Vitrophanie	12	150 €	1 800 €			
ACT (Aqua Cross Training)						
Matériel nouvelle gamme d'activité ACT (Aqua Cross Training)	1	5 830 €	5 830 €	30	34,87 €	1 046,10 €
Aquatic boxing				1	195,35 €	195,35 €
Poids + cage				1	1 053,84 €	1 053,84 €
Petit matériel pédagogique				1	863,13 €	863,13 €
			2 606 €			
Espace bien-être			14 875 €			21 119,21 €
			19 653 €			
Installation douche expérience						
Douche sensorielle	1	10 550 €	10 550 €	1	1 915,22 €	1 915,22 €
Douche sensorielle				1	12 285,00 €	12 285,00 €
Douche				1	1 365,00 €	1 365,00 €
raccordement hydraulique				1	3 787,23 €	3 787,23 €
Grillage				1	1 496,76 €	1 496,76 €
Plaques protection douche				2	135,00 €	270,00 €
Seau d'eau	1	2 000 €	2 000 €			
			12 550 €			
Eclairage chromothérapie Hammam						
Eclairage chromothérapie Hammam	1	960 €	960 €			
Tisanerie						
Décoration murale - vitrophanie	8	150 €	1 200 €			
Installation d'une fontaine à eau						
Fontaine à eau	1	165 €	165 €			
Espace fitness			13 730 €			14 605,57 €
			12 381 €			
Installation d'une fontaine à eau						
Fontaine à eau	1	165 €	165 €	1	953,00 €	953,00 €
Cross-training - Gros matériel						
Cage murale pliable	2	466 €	932 €	2	372,67 €	745,34 €
Banc plat	1	111 €	111 €	1	110,83 €	110,83 €
Barre AxLR (15 kg)	4	174 €	697 €	5	127,75 €	638,75 €
Barre AxLR (20 kg)	2	208 €	415 €	3	156,92 €	470,75 €
Timer mural	1	191 €	191 €	1	146,66 €	146,66 €
RowErg Concept 2 - Modèle D	1	1 045 €	1 045 €	1	1 045,00 €	1 045,00 €
SkiErg Concept 2	1	920 €	920 €	1	920,00 €	920,00 €
Plateforme pour SkiErg	1	250 €	250 €	1	250,00 €	250,00 €
Assault AirBike	1	866 €	866 €	1	865,84 €	865,84 €
BikeErg Concept 2	1	1 200 €	1 200 €	1	1 200,00 €	1 200,00 €
Box Jump anti dérapante	2	116 €	232 €	2	115,83 €	231,66 €
Dalle haltéro 15 mm (prix par m²)	60	23 €	1 375 €	6	29,02 €	174,14 €
Dalle haltéro 15 mm (prix par m²)				60	26,50 €	1 589,88 €
Dualband				3	10,00 €	30,00 €
Dualband				5	7,50 €	37,50 €
			8 233 €			

	PREVISIONNEL					
Cross-training - Petit matériel						
Wall ball pro (4 kg)	2	47 €	93 €	2	46,66 €	93,32 €
Wall ball pro (6 kg)	2	55 €	110 €	2	55,00 €	110,00 €
Wall ball pro (9 kg)	2	63 €	127 €	2	63,33 €	126,66 €
Bumper plate no bounce (5 kg)	5	36 €	179 €	5	26,88 €	134,38 €
Bumper plate no bounce (10 kg)	5	66 €	329 €	5	49,38 €	246,88 €
Bumper plate no bounce (15 kg)	3	104 €	313 €	3	78,13 €	234,38 €
Bumper plate no bounce (20 kg)	2	129 €	258 €	2	96,88 €	193,75 €
Kettlebell Stars (4 kg)	2	14 €	28 €	2	14,16 €	28,32 €
Kettlebell Stars (8 kg)	2	28 €	55 €	2	27,50 €	55,00 €
Kettlebell Stars (10 kg)	2	33 €	65 €	2	32,50 €	65,00 €
Kettlebell Stars (12 kg)	2	41 €	82 €	2	40,83 €	81,66 €
Kettlebell Stars (16 kg)	2	55 €	110 €	2	55,00 €	110,00 €
Kettlebell Stars (20 kg)	2	69 €	138 €	2	69,17 €	138,33 €
Kettlebell Stars (24 kg)	2	83 €	165 €	2	82,50 €	165,00 €
Dumbbell Haltère (6 kg)	4	18 €	73 €	4	18,33 €	73,32 €
Dumbbell Haltère (10 kg)	4	30 €	120 €	4	30,00 €	120,00 €
Dumbbell Haltère (12.5 kg)	2	28 €	56 €	4	36,66 €	146,64 €
Dumbbell Haltère (15 kg)	2	34 €	68 €	2	44,17 €	88,34 €
Dumbbell Haltère (17.5 kg)	2	49 €	98 €	2	49,16 €	98,32 €
Dumbbell Haltère (22.5 kg)	2	63 €	127 €	2	65,00 €	130,00 €
Sangles pour anneaux gym	2	16 €	32 €	2	40,83 €	81,66 €
Abmat	3	21 €	63 €	3	20,83 €	62,49 €
Crochets tank	2	99 €	198 €	1	99,16 €	99,16 €
Rangement cube				1	124,17 €	124,17 €
Stop disques olympiques	6	8 €	45 €	8	7,50 €	60,00 €
power band				12	7,83 €	94,00 €
Corde				2	111,44 €	222,87 €
Disque 1,25 Kg				6	3,38 €	20,25 €
Disque 2,5 Kg				6	7,50 €	45,00 €
Poids 1,5 Kg				3	31,66 €	94,98 €
Poids 1,25 Kg				3	27,50 €	82,50 €
Poids musculation				1	88,00 €	88,00 €
matelas isolants				1	241,63 €	241,63 €
Rangement haltères				1	138,51 €	138,51 €
Tapis yoga				1	130,00 €	130,00 €
Tapis yoga				1	41,60 €	41,60 €
Tapis de yoga				11	11,15 €	122,62 €
Brique de yoga				11	16,50 €	181,50 €
			2 932 €			
Aménagement de la salle de cours collectifs						
Décoration murale - Vitrophanie	16	150 €	2 400 €			
palmier				2	81,08 €	162,16 €
palmier				2	69,42 €	138,84 €
Arbustes				1	141,00 €	141,00 €
Arbustes				3	128,00 €	384,00 €
Toboggan			1 500 €			1 040,00 €
			1 040 €			
Trappes d'obstruction (limitation de la déperdition énergétique)	2	750 €	1 500 €	1	1 040,00 €	1 040,00 €
Installations techniques			9 000 €			9 403,06 €
			7 079 €			
Isolation des points singuliers	1	9 000 €	9 000 €	1	9 403,06 €	9 403,06 €
Divers			10 385 €			6 384,44 €
Borne électrique - voiture	1	4 000 €	4 000 €			
Bornes vélos électriques	1	6 385 €	6 385 €			
Flexible				1	534,80 €	534,80 €
TPE				1	710,00 €	710,00 €
PC Portable				1	1 067,83 €	1 067,83 €
ordinateur				1	1 617,53 €	1 617,53 €
écran				1	360,00 €	360,00 €
ordinateur				1	957,28 €	957,28 €
ordinateur				1	1 137,00 €	1 137,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS			59 760 €			58 010,70 €

Désignation matériel	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement	Dotation antérieure	Dotation de l'exercice	Cumul dotation	VNC
MATERIEL ET OUTILLAGE							
fontaine à eau	30-mai-23	953,00 €	5 ans	303,39 €	190,60 €	493,99 €	459,01 €
matériel fitness	19-juil.-23	65,25 €	1 an	65,25 €	0,00 €	65,25 €	0,00 €
essoreuse maillots	19-juil.-23	2 300,00 €	5 ans	669,21 €	460,00 €	1 129,21 €	1 170,79 €
toboggan	20-juil.-23	1 040,00 €	5 ans	302,03 €	208,00 €	510,03 €	529,97 €
matériel fitness	8-août-23	241,64 €	1 an	241,64 €	0,00 €	241,64 €	0,00 €
matériel fitness	28-avr.-23	11 081,47 €	5 ans	3 722,16 €	2 216,29 €	5 938,45 €	5 143,02 €
matelas isolant	8-sept.-23	9 403,06 €	5 ans	2 473,13 €	1 880,61 €	4 353,74 €	5 049,32 €
outillage	14-sept.-23	304,12 €	2 ans	197,47 €	106,65 €	304,12 €	0,00 €
matériel fitness	14-sept.-23	315,99 €	2 ans	205,17 €	110,82 €	315,99 €	0,00 €
matériel fitness	25-nov.-23	41,60 €	1 an	41,60 €	0,00 €	41,60 €	0,00 €
matériel fitness	28-nov.-23	130,00 €	1 an	130,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €
matériel pédagogique	30-nov.-23	1 046,10 €	2 ans	568,91 €	477,19 €	1 046,10 €	0,00 €
matériel fitness	22-déc.-23	94,00 €	1 an	94,00 €	0,00 €	94,00 €	0,00 €
matériel fitness	21-déc.-23	222,87 €	1 an	222,87 €	0,00 €	222,87 €	0,00 €
matériel pédagogique	5-févr.-24	1 053,84 €	1 an	476,53 €	526,92 €	1 003,45 €	50,39 €
matériel pédagogique	9-févr.-24	195,35 €	1 an	174,53 €	20,82 €	195,35 €	0,00 €
matériel pédagogique	19-févr.-24	88,00 €	1 an	76,22 €	11,78 €	88,00 €	0,00 €
matériel pédagogique	29-févr.-24	241,63 €	1 an	202,68 €	38,95 €	241,63 €	0,00 €
outillage	28-mai-24	534,80 €	1 an	318,54 €	216,26 €	534,80 €	0,00 €
matériel pédagogique	10-juin-24	863,13 €	2 ans	241,72 €	431,57 €	673,29 €	189,84 €
Sous-total matériel et outillage		30 215,85 €		10 727,05 €	6 896,46 €	17 623,51 €	12 592,34 €
AMENAGEMENTS							
douche	30-août-23	12 285,00 €	5 ans	3 291,71 €	2 457,00 €	5 748,71 €	6 536,29 €
plamier	13-juin-23	301,00 €	2 ans	233,79 €	67,21 €	301,00 €	0,00 €
douche	19-déc.-23	1 915,22 €	3 ans	661,15 €	638,41 €	1 299,56 €	615,66 €
raccordement hydraulique	19-janv.-24	3 787,23 €	4 ans	900,24 €	946,81 €	1 847,05 €	1 940,18 €
douche	31-janv.-24	1 365,00 €	3 ans	417,70 €	455,00 €	872,70 €	492,30 €
grillage	12-déc.-24	1 496,76 €	2 ans	40,90 €	748,38 €	789,28 €	707,48 €
Arbustes	3-juin-25	525,00 €	2 ans	0,00 €	152,47 €	152,47 €	372,53 €
Réfection balnéo	18-oct.-25	270,00 €	2 ans	0,00 €	27,74 €	27,74 €	242,26 €
Sous-total aménagements		21 945,21 €		5 545,49 €	5 493,02 €	11 038,51 €	10 906,70 €
MATERIEL DE BUREAU							
TPE	25-juil.-18	710,00 €	4 ans	316,42 €	236,67 €	553,09 €	156,91 €
PC portable	30-sept.-18	1 067,83 €	3 ans	468,09 €	355,94 €	824,03 €	243,80 €
ordinateur	25-juin-24	1 617,53 €	3 ans	279,90 €	539,18 €	819,08 €	798,45 €
écran	12-nov.-24	360,00 €	1 an	49,18 €	310,82 €	360,00 €	0,00 €
ordinateur	12-nov.-24	957,28 €	3 ans	43,59 €	319,09 €	362,68 €	594,60 €
ordinateur	31-déc.-24	1 137,00 €	3 ans	1,04 €	379,00 €	380,04 €	756,96 €
Sous-total matériel de bureau		5 849,64 €		1 158,22 €	2 140,70 €	3 298,92 €	2 550,72 €
TOTAUX		58 010,70 €		17 430,76 €	14 530,18 €	31 960,94 €	26 049,76 €

6.5 P3 GER

P3 TECHNIQUE			
Descriptif de l'intervention	Fournisseur	Montant facture	Date facture
Remplacement perceuse	2 KINGS	103,99 €	31/01/2025
Remplacement meuble tisanerie Balnéo	LEROY MERLIN	134,23 €	21/03/2025
Remplacement cafetière Balnéo	NESPRESSO	256,85 €	07/05/2025
Remplacement enceinte	AMAZON	169,48 €	09/05/2025
Remplacement aspirateur	NILFISK	460,00 €	14/05/2025
Remplacement kit industriel	NILFISK	523,60 €	14/05/2025
Remplacement aspirateur	NILFISK	260,00 €	15/05/2025
Remplacement autolaveuse	NILFISK	3 200,00 €	03/06/2025
Remplacement flotteurs	CARDI EAU	762,60 €	10/07/2025
Remplacement talkie walkie	AMAZON	194,81 €	04/09/2025
Remplacement pierres volcaniques + thermo-hygromètre	NORDIQUE	168,00 €	30/09/2025
Remplacement serrure	FOUSSARD	280,00 €	18/11/2025
Remplacement lecteur	AUDITORIUM	604,00 €	22/12/2025
TOTAL DE L'ANNEE		7 117,56 €	
P3 MATERIEL D'EXPLOITATION			
Descriptif de l'intervention	Fournisseur	Montant facture	Date facture
Antenne WIFI	AVERIS	205,00 €	17/07/2025
PC Portable	AVERIS	740,00 €	01/09/2025
TOTAL DE L'ANNEE		945,00 €	

6.6 Note financière

LES CHARGES

Les fluides

Cela comprend l'ensemble des budgets de fluides en lien avec les consommations renseignées en partie technique du présent rapport et cela en comparaison avec les conditions contractuelles prévisionnelles.

Les achats

Ces postes comprennent l'ensemble des consommables et petits équipements qui ne rentrent pas dans les comptes de renouvellement du matériel d'exploitation. En fonction

des dépenses annuelles, on peut retrouver dans ces comptes les dépenses pour les équipements » ainsi que des achats pour le remplacement de pièces de matériels.

Plusieurs types d'achats :

- Petits matériels d'exploitation, administratifs et de nettoyage ;
- Produits d'entretien ;
- Produits de traitement d'eau
- Billetterie et cartes, support et impression (carte, bracelets etc...) ;
- Vêtements de travail ;
- Achats boutique, restauration
-

Services extérieurs

Il s'agit principalement de contrats de prestations.

- Prestation cours
- Transports de fonds
- La maintenance technique selon la norme NF EN 13306 de janvier 2018 et du guide NFX 60-000 d'avril 2016 :

- Maintenance technique niveaux 1 à 3 :

Le poste correspond à la maintenance et à l'entretien technique de l'établissement. Il intègre l'ensemble des opérations de niveaux 1 à 3.

NIVEAU 1 : réglage simple prévu par le constructeur ou le service de maintenance, au moyen d'élément accessible sans aucun démontage pour l'ouverture de l'équipement. Ces interventions peuvent être réalisées par l'utilisateur sans outillage particulier à partir des instructions d'utilisation.

NIVEAU 2 : dépannage par échange standard des éléments prévus à cet effet et d'opération mineure de maintenance préventive, ces interventions peuvent être réalisées par un technicien habilité ou par l'utilisateur de l'équipement dans la mesure où ils ont reçu une formation particulière.

NIVEAU 3 : identification et diagnostic de panne suivis éventuellement d'échange de constituant, de réglage et d'étalonnage général. Ces interventions peuvent être réalisées par un technicien spécialisé sur place ou dans un local de maintenance à l'aide de l'outillage prévu dans des instructions de maintenance.

- Maintenance technique niveaux 4 et 5 :

Ce poste correspond au Gros Entretien et Renouvellement (GER – P3) et intègre l'ensemble des opérations de niveaux 1 à 3 :

NIVEAU 4 : travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction. Ces interventions peuvent être réalisées par

une équipe disposant d'un encadrement technique très importants adaptés à la nature de l'intervention.

NIVEAU 5 : travaux de rénovation, de reconstruction ou de réparation importante confiés à un atelier central de maintenance ou une entreprise extérieure prestataire de services.

- Contrats de maintenance et contrôles réglementaires : il s'agit de l'ensemble des contrats permettant la maintenance des installations et équipements ainsi que d'assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Redevance d'occupation / redevance pour frais de contrôle : cela correspond aux sommes versées par le Concessionnaire en contrepartie de la mise à disposition des biens.
- Analyses d'eau : ce poste correspond à l'intervention de l'ARS pour l'analyse réglementaire des bassins.

Autres services extérieurs

- Frais de communication : l'ensemble des frais liés à la communication de l'équipement, les impressions, les achats d'espaces de tous types pour la promotion du site, mais également pour la promotion et la valorisation des animations proposées.
- Frais de gestion : l'ensemble des opérations et dépenses effectuées au niveau du siège social de la société pour le compte de l'exploitation exclusivement dédié à l'équipement (hors éléments exceptionnels).
- Frais de siège : permettent de couvrir l'ensemble des charges que la « société mère » Vert Marine assume de manière transversale pour l'ensemble du groupe. Ces montants sont à différencier des frais de gestion qui sont des charges directement générées et rattachées au fonctionnement courant de votre site.
- Frais de déplacements : cela comprend les frais générés par les déplacements sur site des services centraux, notamment pour la technique, le suivi de la qualité du service, la formation du personnel etc... cela intègre également les dépenses du personnel rattaché au site pour les différentes démarches tant commerciales que pour les déplacements locaux.

Les impôts et taxes

Cela concerne l'ensemble des impôts et taxes assumé par l'exploitant (formation professionnelle, taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires, ...) ainsi que *la CET (CFE+CVAE) et la TEOM (ordures ménagères) lié à son exploitation*

La masse salariale

- Les dépenses du personnel rattaché à la société : salaires brut, charges sociales, indemnités, congés payés
- Médecine du travail

Les amortissements techniques et financiers

Cela correspond aux amortissements techniques et financiers des investissements contractuels

LES PRODUITS

Recettes commerciales

L'ensemble des recettes commerciales générées par l'exploitation est identifié selon les espaces et les activités. Ces produits sont en lien avec la partie concernant les fréquentations.

Pour Bracieux, nous avons sur cette année 2025, deux années de refacturation de camping, années 2024 et 2025.

Contribution(s)

Les contributions renvoient aux dispositions contractuelles prévues à l'article 24. Ces dernières sont en relation directe avec les contraintes de service public souhaitées par le Concédant.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



Vert Marine

Le sport en commun

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE



Annexes

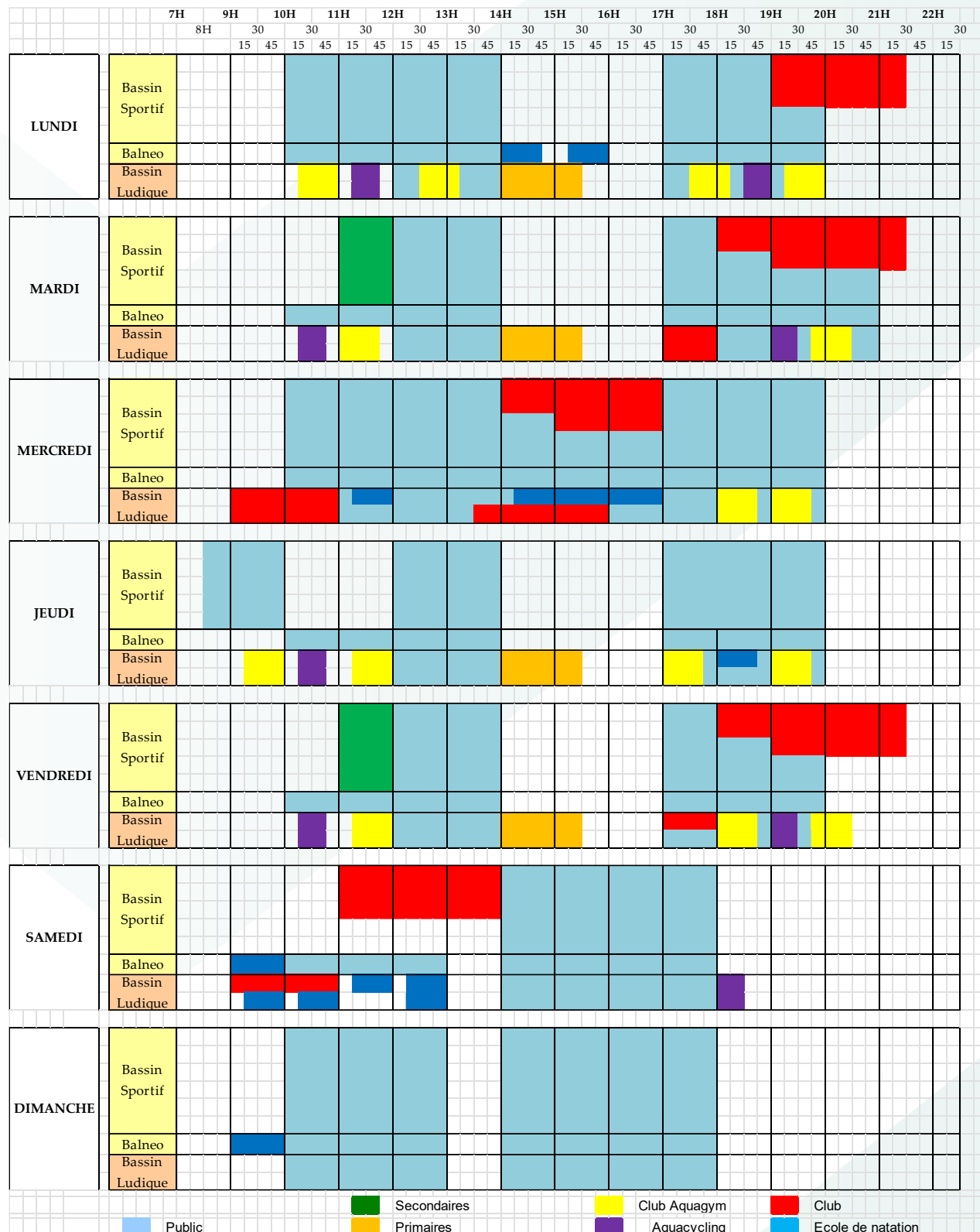
S2LO

TABLE DES MATIÈRES

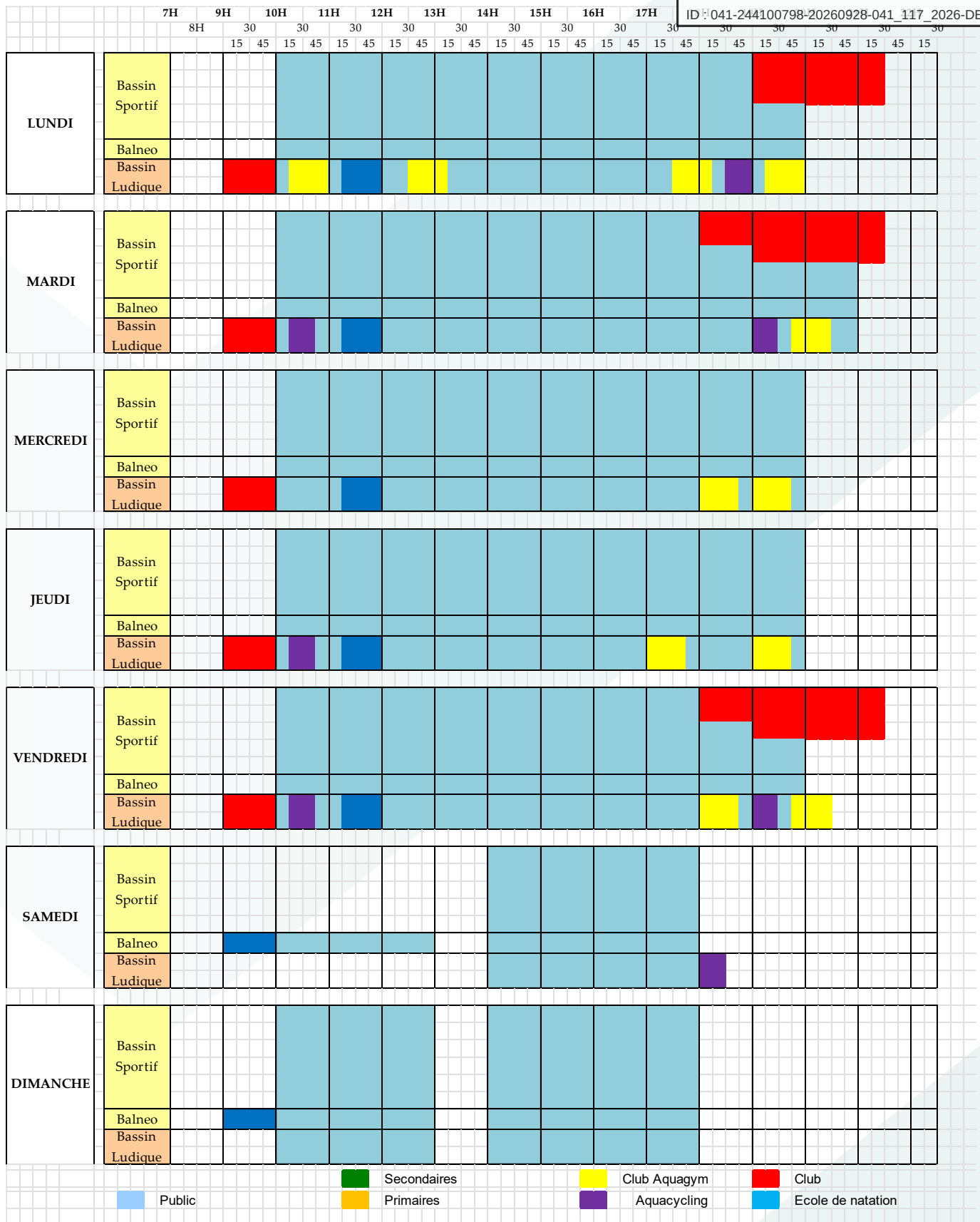
1.	PLAN D'OCCUPATION DES BASSINS	3
1.1	Période scolaire	3
1.2	Petites vacances	3
1.3	Vacances d'été	4
2.	GRILLE TARIFAIRE	6
3.	EVOLUTION DES FREQUENTATIONS PAR SECTEUR	9
4.	LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ACCUEILLIS	9
5.	LISTE DES CLUBS ET ASSOCIATIONS ACCUEILLIES	10
5.1	Le CASL	10
5.2	EHPAD	10
6.	DETAIL DE LA PROVENANCE DES USAGERS	10
6.1	Répartition de la provenance des usagers	10
6.2	Communes les plus représentées	11
6.3	Communes CCGC les plus représentées	11
7.	PLANNING DES PRATIQUES ENCADREES	12
8.	BILAN DES OPERATIONS COMMERCIALES	13
9.	BILAN CHIFFRE DES ANIMATIONS	13
10.	RESULTATS DU BAROMETRE DE SATISFACTION USAGERS - 2025	14
11.	DETAIL MENSUEL DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	15
11.1	Electricité	15
11.2	Eau	15
12.	EVOLUTION GENERALE DU BATIMENT	16
13.	LISTE DES PROBLEMES TECHNIQUES	17
14.	BILAN ANNUEL 2025 – QUALITE DE L'EAU	18
15.	BILAN TRAFIC SITE INTERNET	20
16.	BILAN RESEAUX SOCIAUX	23
17.	FLYER	30
18.	ATTESTATIONS D'ASSURANCE	31
19.	REGISTRE DES RECLAMATIONS	33
20.	CONTROLES SANITAIRES – RAPPORTS DE VERIFICATIONS – ANALYSES AIR	33

1. PLAN D'OCCUPATION DES BASSINS

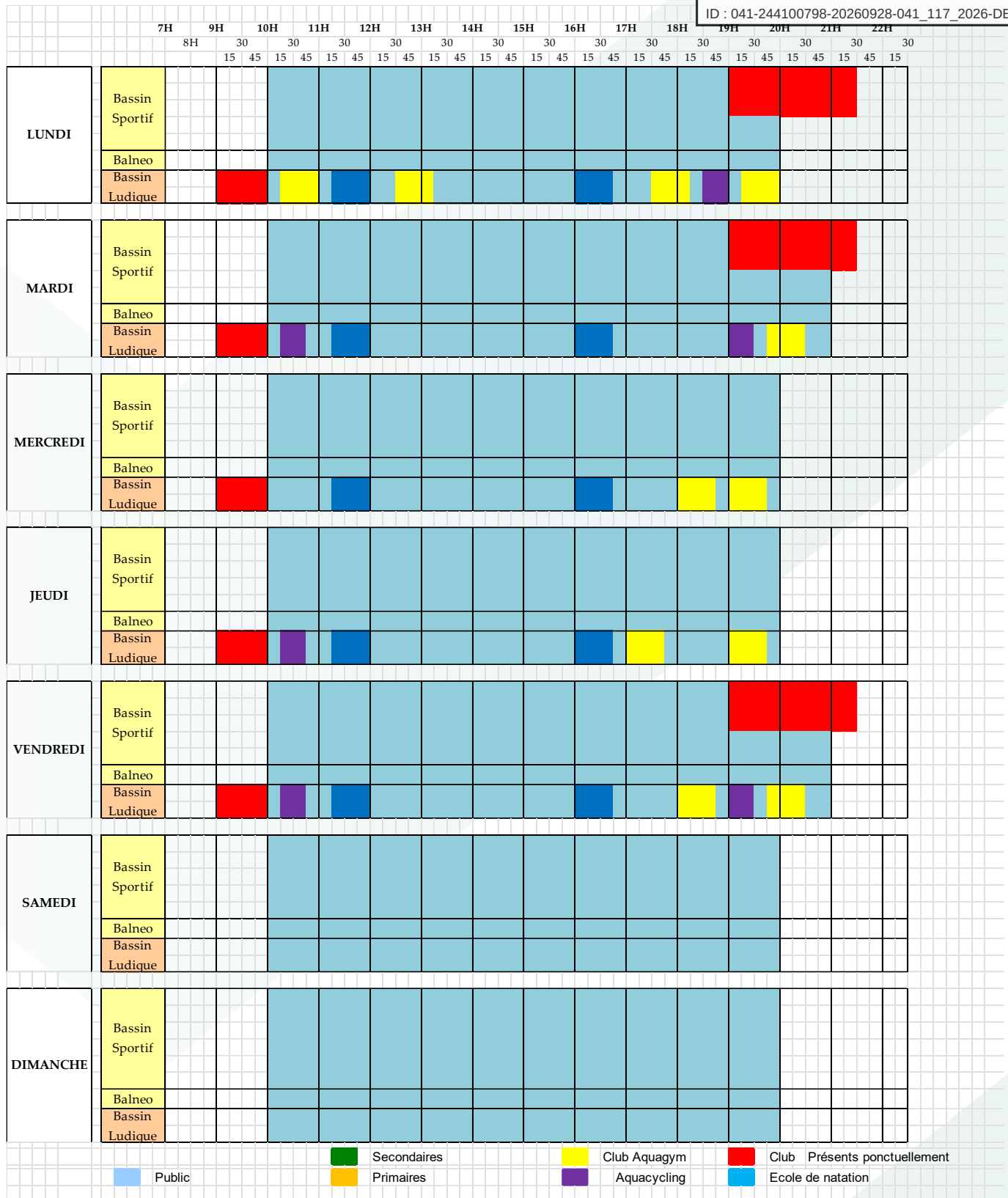
1.1 Période scolaire



1.2 Petites vacances



1.3 Vacances d'été



2. GRILLE TARIFAIRE

GRILLE TARIFAIRE 2025-2026	
GRAND PUBLIC (accès libre non encadré)	Proposition 2025-2026
ESPACE AQUATIQUE	
TARIFS UNITAIRES	
Entrée	5,65 €
Entrée réduite*	4,45 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €
TARIFS FAMILLES	
2 adultes + 2 enfants	19,20 €
enfant supplémentaire	4,20 €
TARIFS MULTIPLES	
Carte 10 entrées	50,85 €
Carte 10 entrées réduites*	36,15 €
TARIFS GROUPES	
ALSH - groupes divers	4,25 €
Anniversaire - soirées à thème	11,90 €
TARIF MULTI EQUIPEMENT	
Pass 3 équipements	
FORME ET BIEN-ÊTRE (avec piscine et Lagon Tonic Libre)	
Entrée	21,35 €
Carte 5 entrées	98,35 €
Carte 10 entrées	192,15 €
Séance fitness	14,20 €
Séance Cross-training	15,70 €
Tous les espaces + 1 activité	
Entrée liberté	24,10 €
ACTIVITES AQUATIQUES	
BÉBÉS NAGEURS - JARDIN AQUATIQUE	
Séance découverte	13,05 €
10 séances	117,45 €

ÉCOLE DE NATATION : enfants - adultes

Année***

285,00 €

313,00 €

Année - à partir du 2ème enfant***

241,75 €

265,70 €

STAGES VACANCES

5 séances

71,15 €

CLUB AQUAGYM® Vert Marine

Séance Aquagym

14,20 €

Cartes 10 séances Aquagym

127,80 €

Séance Aquagym + (ACT, Aquacycling)

16,60 €

Carte 10 entrées Aquagym +

149,40 €

FITÉO

Séance Fitéo

16,60 €

Carte 10 entrées Fitéo

149,40 €

GROUPE AQUAGYM MARDI 11H

258,75 €

271,80 €

FORME

Séance fitness

14,20 €

Séance Cross-training

15,70 €

Tous les espaces + 1 activité

Entrée liberté

24,10 €

CARTES PASS

(abonnements mensuels sans condition de durée)

PASS AQUATIQUE

19,90 €

19,90 €

OPTION Aquagym

25,65 €

27,70 €

OPTION Aquagym +

29,85 €

31,90 €

OPTION Bien-être - Cardio

26,65 €

28,75 €

OPTION Fitness

18,30 €

20,35 €

PASS TERRESTRE (Accès illimité à l'espace cardio)

19,90 €

19,90 €

OPTION Fitness

(Accès illimité aux cours de fitness classiques)

18,30 €

20,35 €

OPTION Cardio

20,90 €

23,00 €

Carte d'adhésion

40,00 €

40,00 €

Option Supplémentaire (à partir de la 2ème option choisie, valable sur la moins chère)

5,25 €

5,25 €

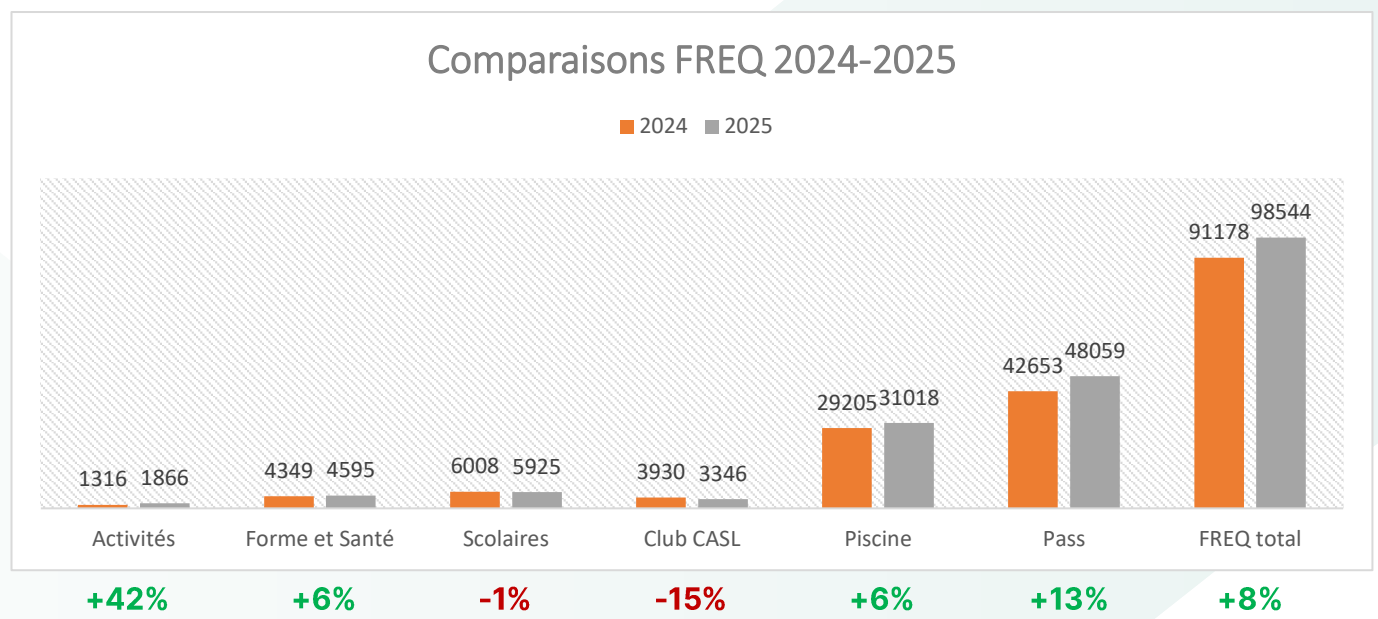
PRESTATION COACHING : par mois

30,00 €

30,00 €

INSTITUTIONNELS - AUTRES		
SCOLAIRES (créneau/classe)		
1er degré - prix pour une classe (avec encadrement pédagogique)	153,05 €	168,35 €
1er degré - prix pour deux classes en simultané (avec encadrement pédagogique)	134,05 €	147,45 €
2nd degré - prix pour une classe	117,40 €	123,10 €
2nd degré - prix pour deux classes en simultané	98,44 €	108,30 €
CLUBS & ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS		
Bassin ludique / apprentissage		
Ligne d'eau/heure	41,50 €	45,60 €
Bassin entier	119,85 €	
Bassin nordique		
Ligne d'eau/heure	41,50 €	45,61 €
Bassin entier	141,20 €	
Intervention MNS - 1 heure	35,50 €	
Mise à disposition de l'équipement		
Journée	Sur devis	
Demi-journée	Sur devis	

3. EVOLUTION DES FREQUENTATIONS PAR SECTEUR



4. LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ACCUEILLIS

PERIODE 2 2024-2025 : du 09/12/2024 AU 14/03/2025

LUNDI	Saint Dyé sur Loire	La Ferté St Cyr
MARDI	Sainte Thérèse	Crouy sur Cosson
JEUDI	Saint Laurent Nouan	Maslives
VENDREDI	Saint Laurent Nouan	Fontaine en Sologne
	Saint Laurent Nouan	Bracieux

PERIODE 3 2024-2025 : du 17/03/2025 AU 15/06/2025

LUNDI	La Ferté St Cyr	
MARDI	Collège de Saint Laurent	Huisseau sur Cosson
JEUDI	Saint Laurent Nouan	Saint Laurent Nouan
VENDREDI	Saint Laurent Nouan	Saint Claude de Diray
		Mont Près Chambord

PERIODE 1 2025-2026 : du 15/09/2025 AU 10/12/2025

LUNDI	Montlivault	Bauzy
MARDI	Saint Laurent Nouan	Huisseau sur Cosson
JEUDI	Mont Près Chambord	Mont Près Chambord
VENDREDI	Saint Laurent Nouan	Saint Laurent Nouan

5. LISTE DES CLUBS ET ASSOCIATIONS ACCUEILLIES

5.1 Le CASL

Le Club de natation de St Laurent a été accueilli tout au long de l'année pour un total de :

- 354.50 heures dans le bassin intérieur
- 1 445.25 heures dans le bassin extérieur

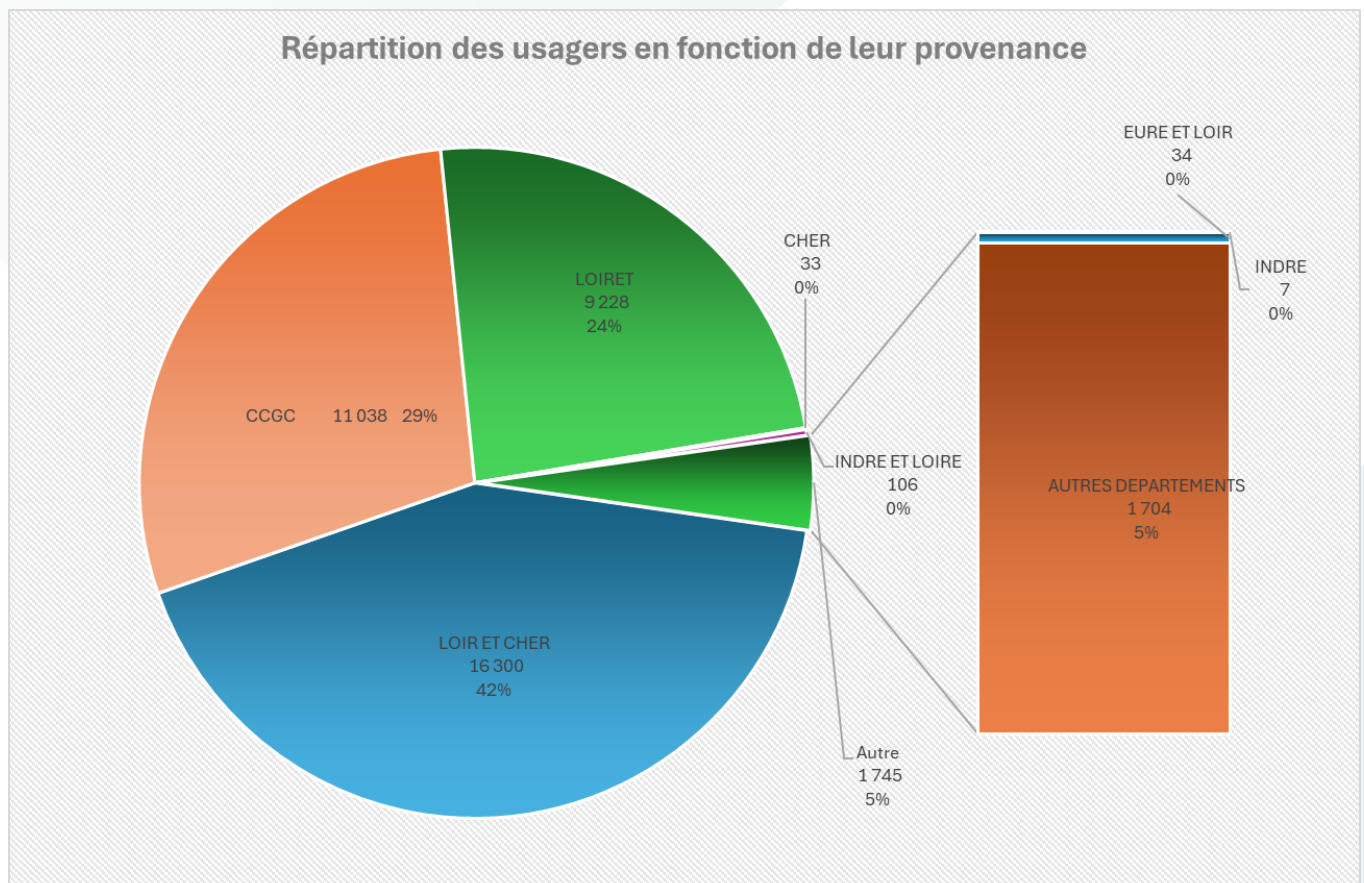
5.2 EHPAD

Pour la deuxième année consécutive, le centre a accueilli les EHPAD de St Laurent Nouan et Mer dans la cadre de séances adaptées :

- EHPAD – Les jardins d'Iroise – 2 cycles de 10 séances
- EHPAD – Simon Heme – 1 cycle de 10 séances

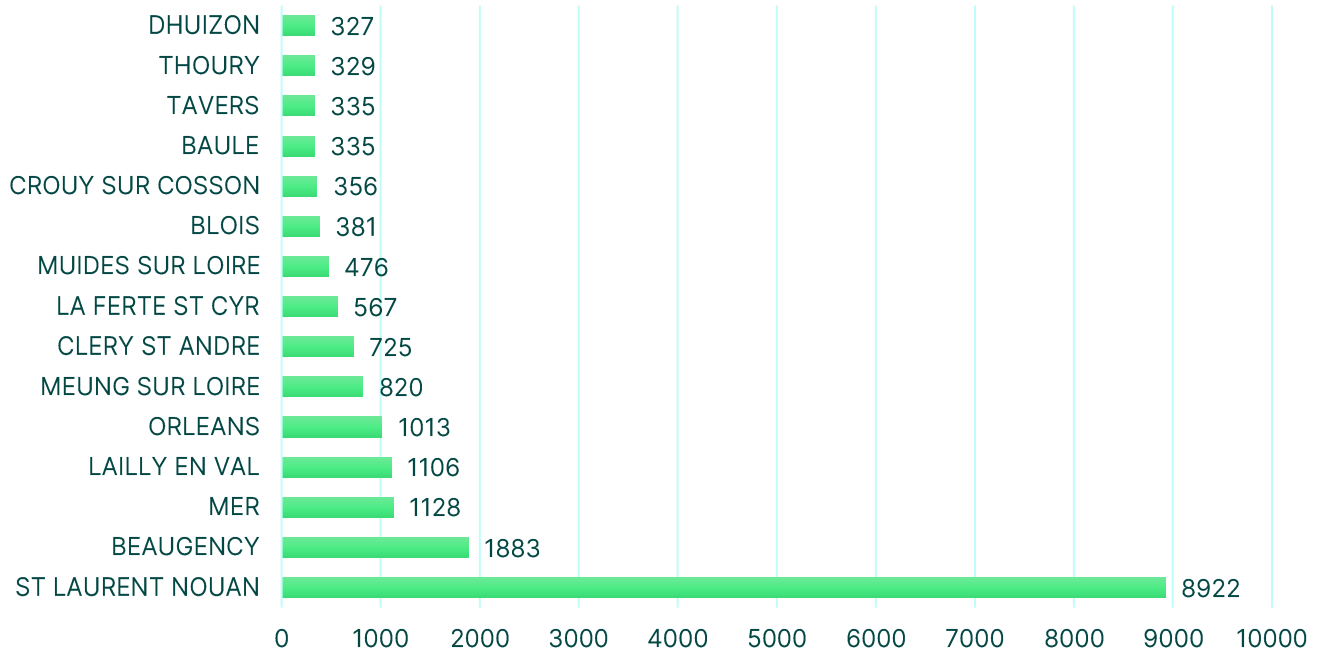
6. DETAIL DE LA PROVENANCE DES USAGERS

6.1 Répartition de la provenance des usagers

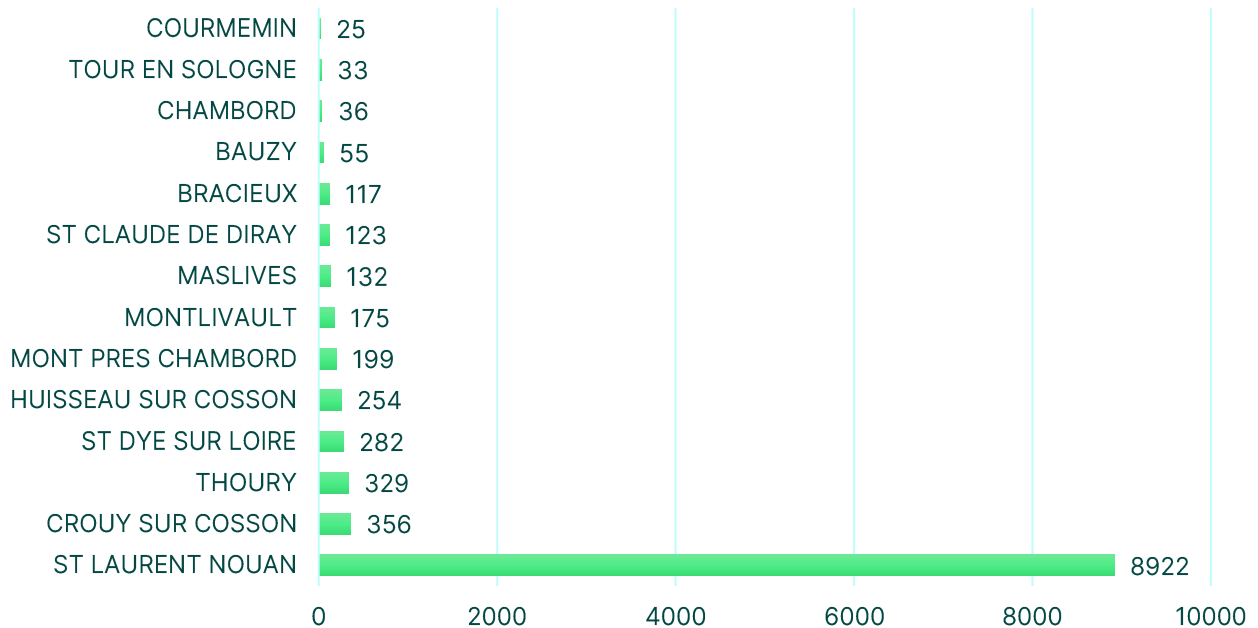


6.2 Communes les plus représentées

Communes les plus représentées - 2025



6.3 Communes CCGC les plus représentées



7. PLANNING DES PRATIQUES ENCADREES

CLUB AQUAGYM					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			09h15-10h00		
			AQUA STRETCH		
10h15-11h	10h15-10h45		10h15-10h45	10h15-10h45	
AQUA STRETCH	AQUA CYCLING		AQUA CYCLING	AQUA CYCLING	
11h15-11h45	11h-11h45		11h00-11h45	11h-11h45	
AQUA CYCLING	AQUA FITNESS		AQUA FITNESS	AQUA POWER	
12h30 - 13h15					
AQUA SLIM					
17h30-18h15			17h-17h45	18h-18h45	18h-18h30
AQUA FITNESS	Réservation en ligne obligatoire Application CLUB CONNECT		CIRCUIT TRAINING	AQUA FITNESS	AQUA CYCLING
18h30 - 19h	19h - 19h30	18h - 18h45		19h-19h30	
AQUA CYCLING	AQUA CYCLING	AQUA POWER		AQUA CYCLING	
19h15-20h	19h45-20h30	19h-19h45	19h-19h45	19h45-20h30	
CIRCUIT TRAINING	AQUA FITNESS	CARDIO TRAINING	AQUA BOXING	AQUA POWER	

ECOLE DE NATATION

jardin aquatique
Mercredi 15h15-16h
Samedi 10h15-11h
Initiation 1
Mercredi 14h15-15h
Mercredi 16h15-17h
Samedi 09h15-10h
Samedi 12h15-13h
Initiation 2
Mercredi 11h15-12h
Jeudi 18h-18h45
Samedi 11h15-12h
Apprentissage
Mardi 18h-18h45
Samedi 12h15-13h

BEBES NAGEURS

Samedi 9h - 10h
Dimanche 9h - 10h
Réservation sur notre site internet
1 réservation = 2 adultes + 1 bébé

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H15 - 08H45			8H15 - 8H45			
LES MILLS BODYATTACK			LES MILLS GRIT CARDIO			
09H00 - 09H55		09H30 - 10H15	09H15 - 10H00			
LES MILLS BODYBALANCE		GYM DOUCE	LES MILLS BODYBALANCE			
10H15 - 11H00	10H15 - 11H00	10H15 - 11H00	10H00 - 10H45	10H15 - 11H00	10H15 - 10H45	
GYM DOUCE	CIRCUIT CARDIO TRAINING	FUNCTIONAL TRAINING	Cuisses Abdos Fessiers	STRETCHING	LES MILLS BODYATTACK	LES MILLS SH'BAM
11H10 - 11H40	11H00 - 11H45	11H00 - 12H00	10H45 - 11H30	11H00 - 11H30	11H00 - 11H55	
LES MILLS SH'BAM	CIRCUIT CARDIO TRAINING	Musculation	Cuisses Abdos Fessiers	STRETCHING	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS BODYBALANCE
11H45 - 12H15		11H50 - 12H20	11H40 - 12H25	11H50 - 12H10	11H45 - 12H10	12H15 - 12H45
LES MILLS BODYATTACK		LES MILLS GRIT CARDIO	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS BODYPUMP	LES MILLS GRIT CARDIO
12H30 - 13H15	12H30 - 13H15	12H30 - 13H30	12H30 - 13H15	12H30 - 13H30		
13H30 - 14H00	13H30 - 14H00	13H00 - 13H45	13H30 - 14H00	13H45 - 14H15		
LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS GRIT CARDIO	Cross Training	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS BODYBALANCE		
14H15 - 14H45	14H15 - 14H45	14H00 - 14H30	14H00 - 15H00	14H30 - 15H15	14H15 - 14H45	14H15 - 14H45
LES MILLS BODYATTACK	LES MILLS BODYBALANCE	Abdos Fessiers	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS SH'BAM	LES MILLS SH'BAM	LES MILLS BODYATTACK
		15H30 - 16H30	15H00 - 15H55	15H30 - 16H15	15H00 - 15H30	15H00 - 15H30
		Musculation	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS BODYPUMP	LES MILLS BODYATTACK	LES MILLS BODYBALANCE
16H45 - 17H15		16H10 - 17H25	16H00 - 16H30	16H45 - 17H15	15H45 - 16H40	15H45 - 16H30
LES MILLS BODYBALANCE		Cardio Power	LES MILLS SH'BAM	LES MILLS BODYATTACK	LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS SH'BAM
		17H15 - 18H00	16H45 - 17H15	17H30 - 18H15	16H45 - 17H45	16H45 - 17H40
		LES MILLS SH'BAM	LES MILLS BODYATTACK	LES MILLS BODYPUMP	LES MILLS GRIT CARDIO	LES MILLS BODYPUMP
		18H15 - 18H45	18H15 - 19H00			
		LES MILLS BODYBALANCE	LES MILLS BODYBALANCE			
20H00 - 20H55	19H15 - 20H00		19H00 - 19H45			
LES MILLS BODYBALANCE	Cross Training		LES MILLS BODYATTACK			
		19h00-20h00				
		YOGA				

CLUB FITNESS

8. BILAN DES OPERATIONS COMMERCIALES

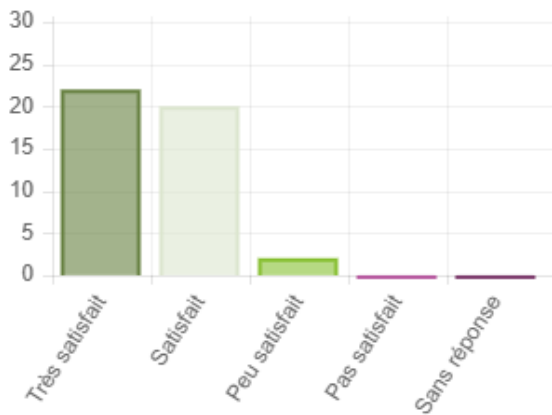
Date	Offre	Résultat
01/01/2025 31/12/2025	Offre de Parrainage 1 mois offert pour le parrain / 50% de réduction sur les frais d'adhésion Pass	+75 abonnés Pass
01/01/2025 31/01/2025	Starter Pack à 15€ 1 entrée piscine + 1 cours fitness + 1 entrée balnéo + Frais d'adhésion Pass offert	+36 abonnés Pass
01/02/2025 20/02/2025	Prolongation offre Starter Pack	+34 abonnés Pass
09/03/2025 22/03/2025	Les journées réconfort Offre duo : 1 entrée Balnéo achetée la seconde offerte	60 offres vendues
07/04/2025 20/04/2025	Opération d'avril Offre 10=15	63 cartes adultes vendues 32 cartes enfants vendues 1 carte aquagym+ vendue 3 cartes aquagym vendues 3 cartes Balnéo vendues
01/09/2025 30/09/2025	Offre de rentrée Frais d'adhésion Pass à 10€	+114 abonnés Pass
01/10/2025 20/10/2025	Prolongation Offre de rentrée	+48 abonnés Pass
01/11/2025 31/11/2025	Le mois du Bien-Être Offre duo : 1 entrée Balnéo achetée la seconde offerte	101 offres vendues
28/11/2025	Black Friday Offre 10=15 Cartes cadeau : +10€ offerts dès 50€ d'achat +20€ offerts dès 100€ d'achat Frais d'adhésion Pass Offerts	1 carte aquagym+ vendue 1 carte aquagym vendue 3 cartes Balnéo vendues +4 abonnés Pass

9. BILAN CHIFFRE DES ANIMATIONS

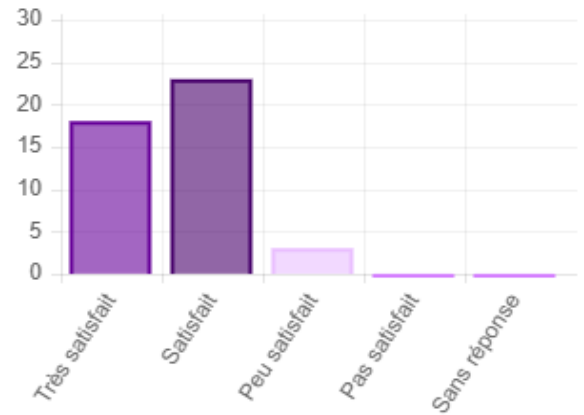
Date	Animation	Résultat
8 mars	Soirée Ladies	61 participantes
17 avril	Animation Pâques	229 participants
26 avril	Soirée Zen	118 participants
21 juin	Pool Party	225 participants
15 novembre	Soirée Zen	102 participants
23 décembre	Animation de Noël	188 participants

10.RESULTATS DU BAROMETRE DE SATISFACTION USAGERS

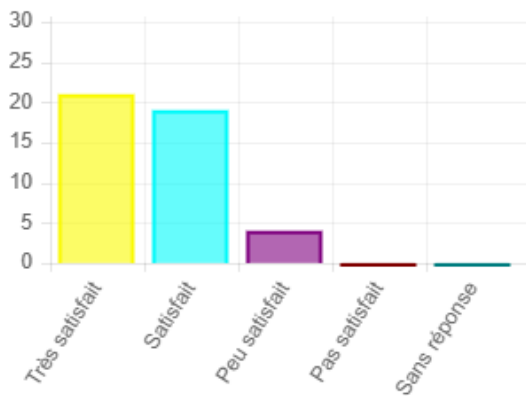
D'une manière générale, êtes-vous satisfait de l'établissement ?



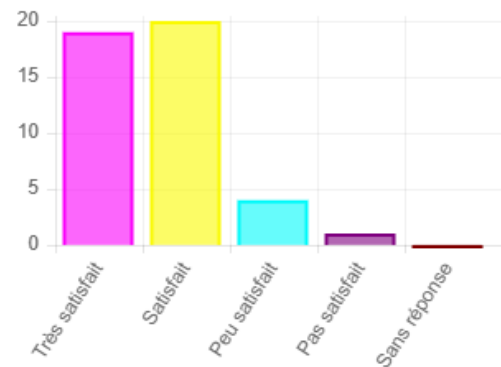
La qualité et le confort des installations



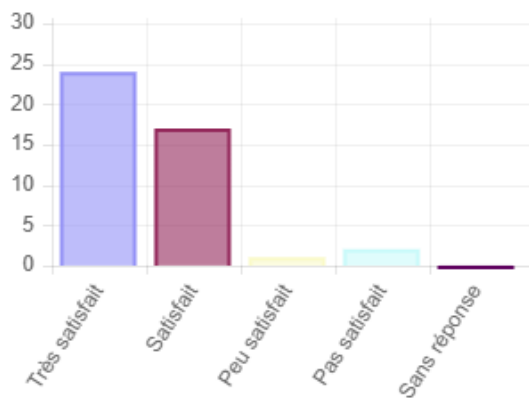
La propreté et l'hygiène



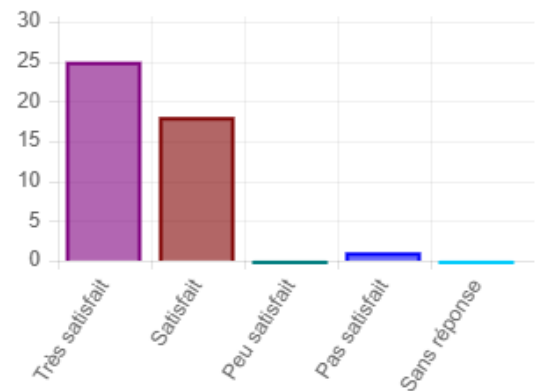
La qualité des prestations et des services proposés



Les compétences et la disponibilité du personnel



La qualité d'accueil à votre arrivée

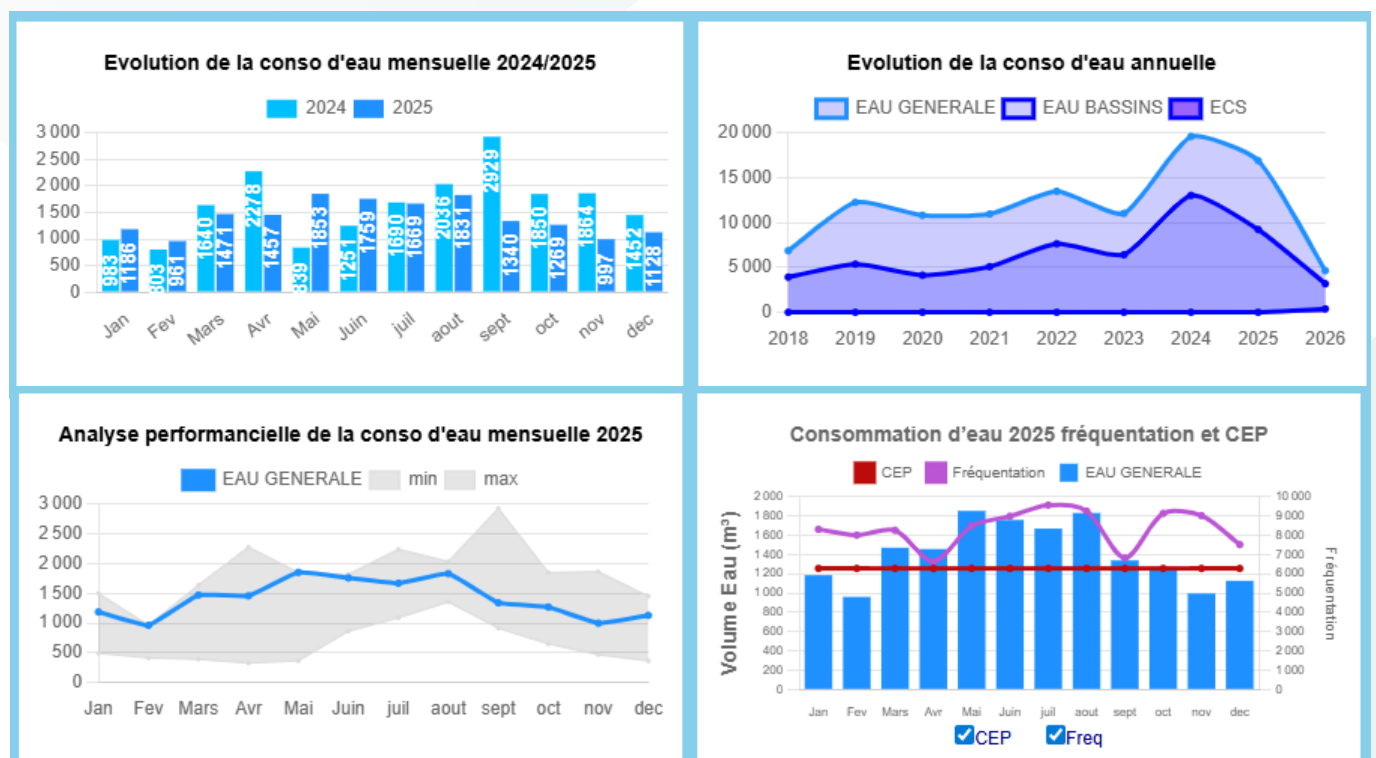


11. DETAIL MENSUEL DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

11.1 Electricité



11.2 Eau



12. EVOLUTION GENERALE DU BATIMENT

Dans le cadre du maintien de la qualité d'accueil, du confort des usagers et de la pérennité des installations, plusieurs interventions de maintenance et de rénovation ont été identifiées ou engagées par le mainteneur :

- Remplacement des dalles de plafond du hall d'accueil
(intervention partiellement réalisée lors de l'arrêt technique 2026)
- Reprise des peintures dans les différents espaces :
 - Halle bassins
 - Espace balnéo
 - Douches publiques
- Remplacement des faïences dégradées :
 - Vestiaires fitness
 - Sanitaires des vestiaires publics
- Nettoyage des façades du bâtiment
(réalisé lors de l'arrêt technique 2026)
- Contrôle et vérification de la bâche thermique
- Remise en fonctionnement de la zone de jeux extérieure
(travaux réalisés en mai 2026)
- Remplacement du générateur de vapeur du hammam
(Réalisé lors de l'arrêt technique 2026)
- Réglages des portes et remplacement des serrures

Ces interventions participent au maintien du niveau de qualité de l'équipement, à l'amélioration de l'expérience usager ainsi qu'à la préservation des infrastructures sur le long terme.

13. LISTE DES PROBLEMES TECHNIQUES

Date	Problème constaté
4 au 7 janvier 2025	Spa fermé, température trop basse
13 janvier 2025	Nordique fermé bâche HS réouverture à 17h
15 au 17 janvier 2025	Spa fermé, température trop basse
10 au 26 février 2025	Bâche HS en position ouverte
15 au 16 février 2025	Spa fermé, température trop basse, réouverture 15h30 le 16 février
22 au 24 février 2025	Spa fermé, température trop basse, réouverture 17h00 le 24 février
2 mars 2025	Spa à 28°C, intervention astreinte, réouverture le lundi
3 mars au 3 avril 2025	Problème de bâche thermique reste bloquée en milieu de bassin Laissée ouverte le temps de la réparation. Le 10 mars, bâche HS Réparation de la bâche le 3 avril
7 mars 2025	Spa à 30°C
22 mars 2025	Fuite douche + pas de ventilation en balnéo
25 mars 2025	Spa à 28°, fermé de 17h à 21h
20 avril 2025	PH non conforme sur le bassin Polyvalent
22 au 23 avril 2025	Spa Taux Chloramines trop élevé + S'ajoute un pb température le 23 avril
26 avril 2025	Balnéo = pb de taux de chlore Polyvalent = température soirée zen non atteinte
27 avril 2025	Spa = chlore à 0, intervention astreinte ok à 15h
28 avril au 4 mai 2025	Demande réouverture jeux d'eau extérieurs. Semaine beau temps >>> pièce HS Plus de filtration
4 mai 2025	Plus de CTA / Analyses NC Nordique, Intervention rapide astreinte : 10h30 réouverture sauf balnéo HS toute la journée + retour à 13h30
8 mai 2025	CTA Balnéo à 37°
9 mai 2025	CTA Balnéo à 37°, pb réglé à 11h
15 mai 2025	Grosse conso d'eau, fuite PVC jacuzzi
18 mai 2025	PH non conforme nordique, réouverture l'après midi
31 mai	Bâche thermique HS
1 er juin	Nordique fermé pas de débordement
5 juin	Baisse température SPA 31°
7 juin	Arrêt ventilation, baisse chlore, annulation Ecole de natation
9 juin	Arrêt ventilation, filtration + pas de débordement sur le polyvalent
10 juin	Arrêt ventilation + débordement sur tous les bassins à 7h30 - Idex ok 8h
14 juin	Pas de débordement Nordique - Idex OK 9h
25 juin	Gros orage depuis 18h50 plus de filtration, débordement depuis 19h30 Idex OK 20h30
02 juillet	Fermeture temporaire du nordique : déjection humaine
13 juillet	Fermeture de tous les bassins sauf nordique de 10h à 13h : eau trouble + absence de chloration
14 juillet	Fermeture de la balnéo de 10h à 14h : absence de chloration
06 août	Le hammam ne chauffe plus
26 août	Les jeux de la balnéo ne fonctionnent pas
28 août	Absence de débordement – intervention astreinte à 20h15 – réglé
12 au 14 septembre	Baisse progressive de la température du nordique >>> 24°C le weekend. Problème non réglé le vendredi qui s'accroît. Plaintes clients. Réglé le lundi par un simple contre lavage de filtres>> Billes de verre
18 septembre	Panne d'électricité en tisanerie – intervention de l'astreinte – réglé
19 septembre au 22 septembre	Baisse de la température du jacuzzi >>> 28°C – non réglé le vendredi, pas d'intervention de l'astreinte malgré nos appels. Le lundi : vanne fermée
22 septembre	Fermeture temporaire du polyvalent – déjection humaine
10 octobre	Pas de chlore dans le polyvalent. Annulation des cours d'aquagym - réouverture du bassin à midi avec taux minimal. Romain est reparti et le chlore a rechuté pendant les scolaires
22 octobre	Température du spa en chute. Appel astreinte 14h30 >>> 18h15 à 32°C
14 novembre	Bâche HS

14.BILAN ANNUEL 2025 – QUALITE DE L'EAU



Qualité de l'eau dans les piscines en Loir-et-Cher

**BILAN
2025**



ÉTABLISSEMENTS PERMANENTS

(hors bassin à vocation médicale/paramédicale)

Critères de classification

Une non-conformité est retenue dès l'instant où l'un de ces paramètres ne respecte pas la valeur limite de qualité fixée par la réglementation.

Paramètres pris en compte pour la classification :

- Physico-chimique : le chlore (libre ou disponible), le pH, le chlore combiné (chloramines) et le stabilisant (acide isocyanurique) ;
- Bactériologique : les microorganismes revivifiables à 36°C, les Entérocoques intestinaux, les Pseudomonas aeruginosa, les Staphylocoques pathogènes et le cas échéant les Escherichia coli et les légionelles.

Paramètres non pris en compte pour la classification (références de qualité uniquement) :

- le COT (carbone organique total), les chlorures et les THM (Tri Halométhanes)

Définition du code couleur

Physico chimie / Bactériologie	100% conforme	≥ 80% de conforme	≥ 60% de conforme	≥ 40% de conforme	< 40% de conforme
100% conforme					
> 90% de conforme					
> 80% de conforme					
> 60% de conforme					
≤ 60% de conforme					

	Excellent	Bon	Moyen	Mauvais	Très Mauvais
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	PISCINE DE MONTOIRE SUR LE LOIR	PETIT BAIN	8	75%	100%
NOUAN-LE-FUZELIER	PISCINE DE NOUAN LE FUZELIER	GRAND BAIN	8	88%	100%
		PETIT BASSIN	8	88%	100%
PRUNIER-S-EN-SOLOGNE	PISCINE L'EVIDENCE	BASSIN	3	0%	100%
		GRAND BAIN	9	56%	89%
ROMORANTIN-LANTHENAY	PISCINE ALAIN CALMAT	PETIT BAIN	8	63%	100%
	PISCINE BFORM2 ROMORANTIN	BASSIN	8	0%	88%
SAINT-AIGNAN	PISCINE DE SAINT AIGNAN	PETIT BAIN	6	100%	100%
SAINT-GERVAIS-LA-FORET	PISCINE SYNERGYM ST GERVAIS LAFORET	BASSIN	4	50%	100%
		BASSIN BALNEO	8	63%	100%
		BASSIN NORDIQUE	8	25%	100%
		BASSIN POLYVALENT	8	63%	100%
		JACUZZI	8	75%	100%
	PISCINE LA BARBOIRE CAMPAGNE	BAIN FROID	2	0%	100%
		BASSIN DE NAGE	2	50%	100%
SALBRIS	PISCINE LA SALAMANDRE	BASSIN SPORTIF	8	88%	100%
SUEVRES	PISCINE THERMEO	BASSIN	4	0%	100%
		JACUZZI COUVERT	1	100%	100%
		BASSIN LUDIQUE	7	100%	100%
VENDOME	PISCINE LES GRANDS PRES	BASSIN SPORTIF	8	100%	88%
		PATAUGEoire	7	100%	100%
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	PISCINE EVASION SPA	JACUZZI	4	0%	100%

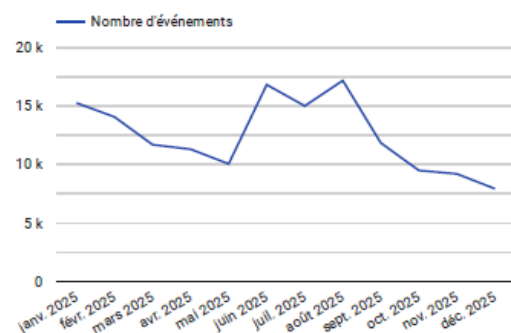
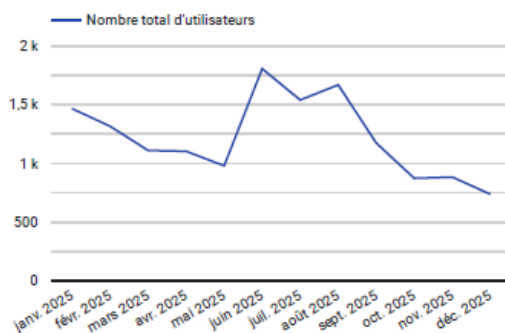
15.BILAN TRAFIC SITE INTERNET

Google Analytics Bilan 2025 SAINT LAURENT NOUAN Centre aquatique Grand Chambord



AUDIENCE - Vue d'ensemble

Votre audience en un coup d'œil



Nombre d'événements
149 936



Événements par session
6,16



Nombre total d'utilisateurs
12 357



Taux d'engagement
64,65 %



Sessions
24 354



Nombre de sessions par utilisateur
1,98

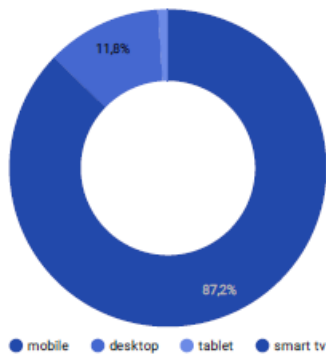




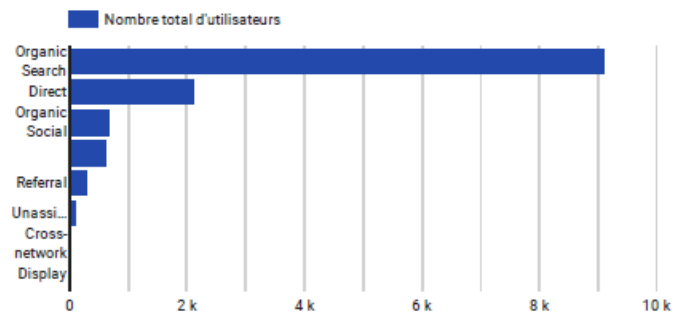
ACQUISITION - Vue d'ensemble

Leur accès à votre site internet

Catégorie d'appareils utilisés



Canaux de recherche



Source de la session

Source de la session	Sessions ▼
1. google	19 020
2. (direct)	3 511
3. m.facebook.com	504
4. ecosia.org	214
5. bing	199
6. l.instagram.com	159
7. 41.kidiklik.fr	140
8. (not set)	129
9. r.mailing.vert-marine.com	125
10. l.facebook.com	106

1 - 60 / 60 < >



COMPORTEMENT - Vue d'ensemble

Vos indicateurs en coup d'œil

	Nom de l'événement	Nombre total d'utilisateurs	Nombre d'événements ▼	Nombre d'événements par utilisateur
1.	page_view	12 357	63 805	5,18
2.	user_engagement	11 051	49 205	4,46
3.	session_start	12 350	24 444	1,98
4.	first_visit	12 116	12 482	1,03

Top 20 des pages vues

	Titre de la page	Nombre d'événements ▼	Nombre total d'utilisateurs
1.	CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laurent-Nouan – ...	53 791	8 765
2.	Tarifs – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laurent-N...	18 407	5 525
3.	Horaires – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lauren...	16 522	4 004
4.	Aquatique – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laur...	6 764	2 529
5.	Activités – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lauren...	6 109	1 826
6.	PASS – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laurent-N...	4 372	1 308
7.	Bien-être – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lauren...	4 037	1 402
8.	Plannings – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laure...	2 826	899
9.	Réservations en ligne – Appli – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAM...	2 778	911
10.	Réservations en ligne – VM Connect – CENTRE AQUATIQUE GRAND ...	2 608	945
11.	Actu – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laurent-No...	2 528	899
12.	Séances d'essai – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-...	2 091	768
13.	Fitness – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laurent-...	1 928	634
14.	Starter PACK Vert – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Sai...	1 911	387
15.	Compte – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Laurent...	1 382	275
16.	Boutique – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lauren...	1 357	368
17.	Extérieur – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lauren...	1 321	541
18.	Bébés Nageurs – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-...	1 303	351
19.	Espaces – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lauren...	1 246	392
20.	SOIREE ZEN – CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD – Saint-Lau...	1 224	293

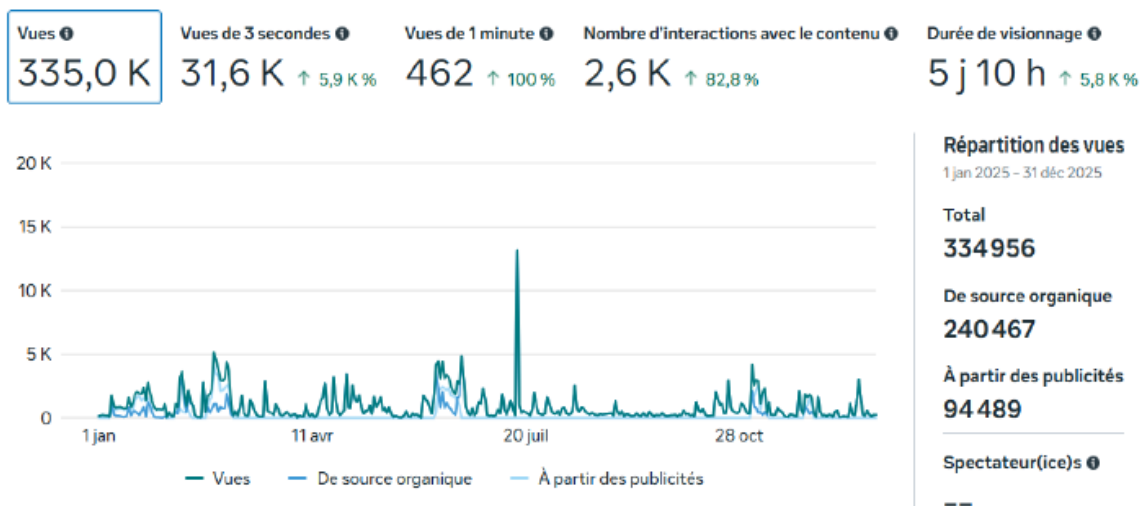
1 - 100 / 205 < >

facebook

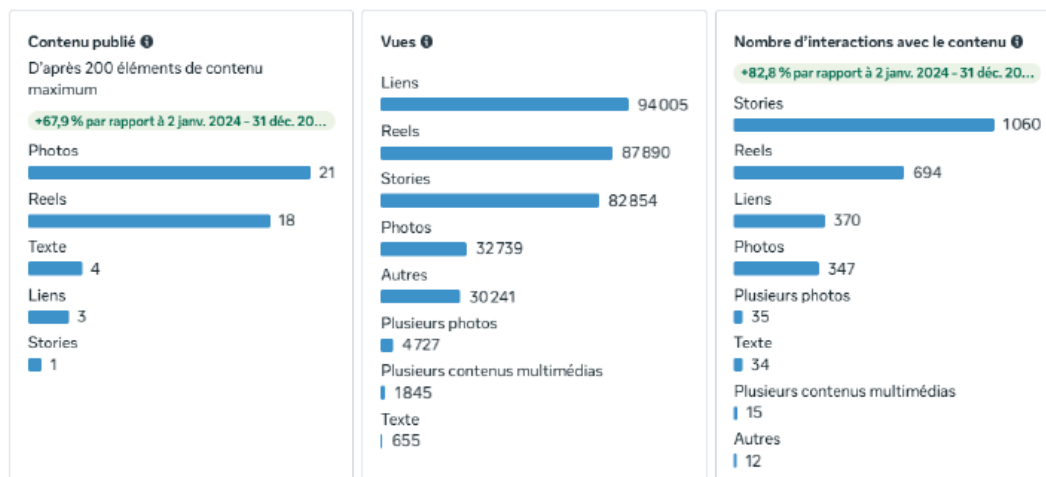


Contenu - Vue d'ensemble

Présentation du contenu



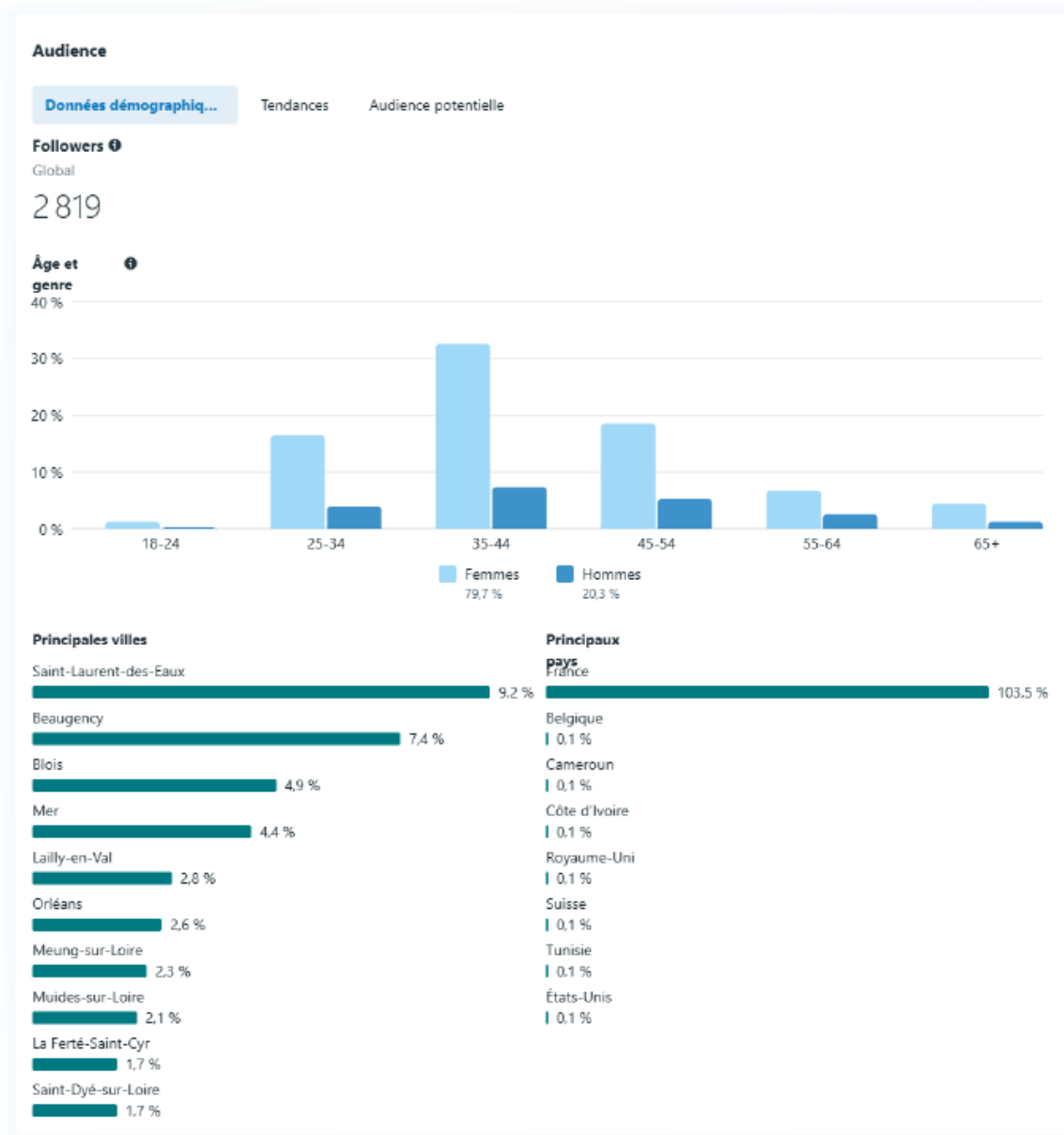
Formats de contenu populaires



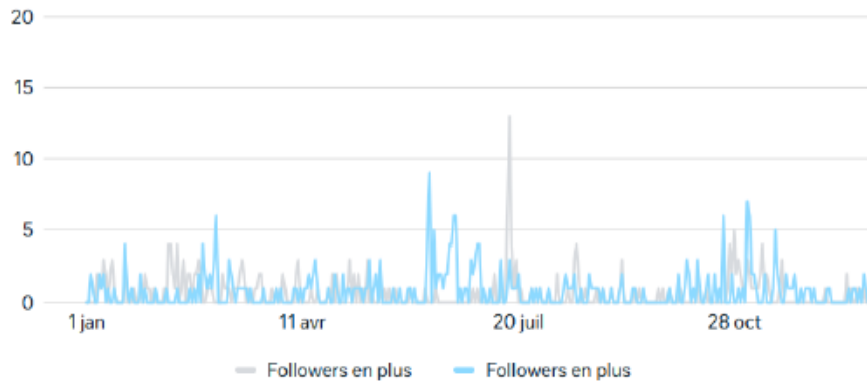


Audience – Vue d'ensemble

Données démographiques



Tendances



Répartition des followers

1 jan 2025 - 31 déc 2025

Followers en moins

106 ↑ 76,7 %

Followers actifs

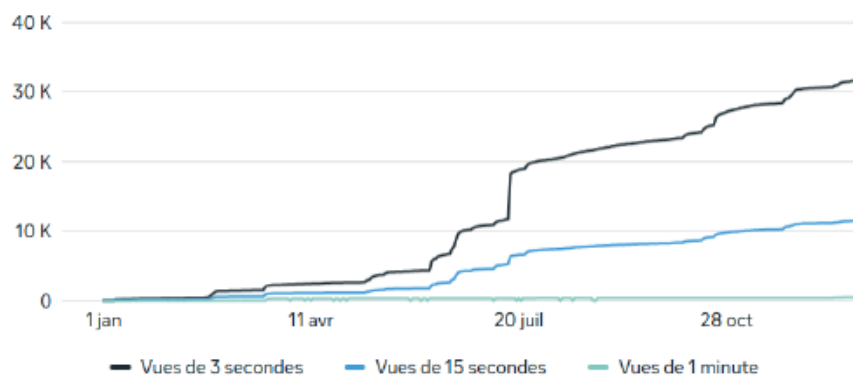
187 ↑ 9,4 %

Followers

Global

2819

Rétention de l'audience



Vues de 3 secondes

31639

▼ 36,5 % Taux de 3 sec à 15 sec

Vues de 15 secondes

11545

▼ 4 % Taux de 15 sec à 1 min

Vues de 1 minute

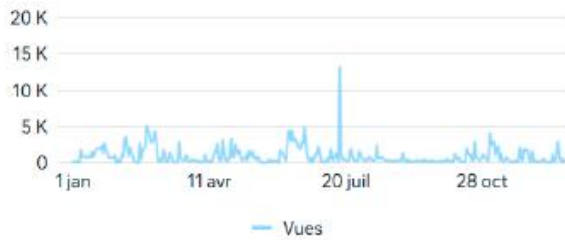
462



Résultat - Vue d'ensemble

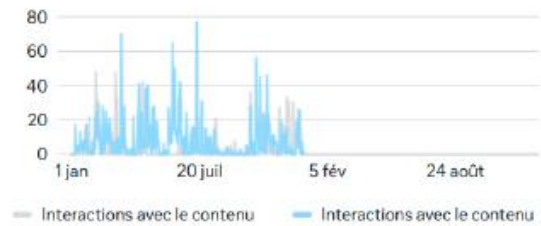
Vues ⓘ

335,0 K



Nombre d'interactions avec le contenu ⓘ

2,6 K ↑ 82,8 %



Clics sur un lien ⓘ

1,9 K ↑ 22,9 %



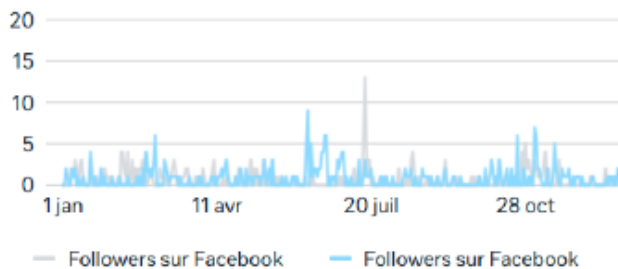
Visites ⓘ

23,1 K ↑ 20,4 %



Followers en plus ⓘ

293 ↑ 26,8 %





Instagram



Contenu - Vue d'ensemble

Présentation du contenu

Vues ⓘ	Couverture ⓘ	Interactions avec le contenu ⓘ
58,6 K	19,6 K ↓ 8 %	456 ↑ 100 %

Formats de contenu populaires

Contenu publié ⓘ

D'après 200 éléments de contenu maximum

+1,2 % par rapport à 2 janv. 2024 - 31 déc. 2024

Stories



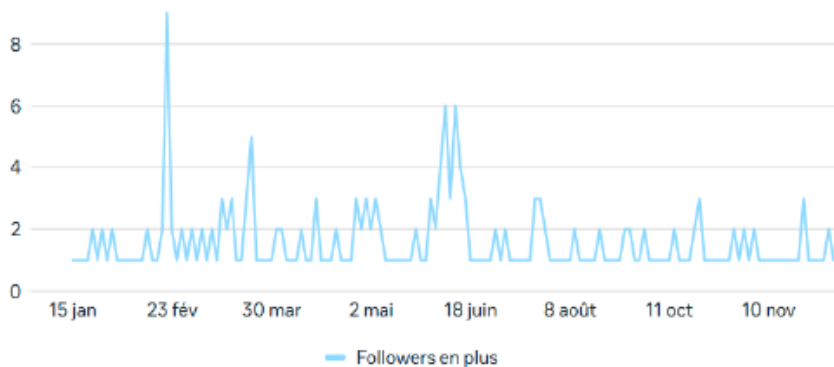
Publications



Tendances

Followers en plus ⓘ

247



Répartition des followers

1 jan 2025 - 31 déc 2025

Followers en moins ⓘ

48

Followers ⓘ

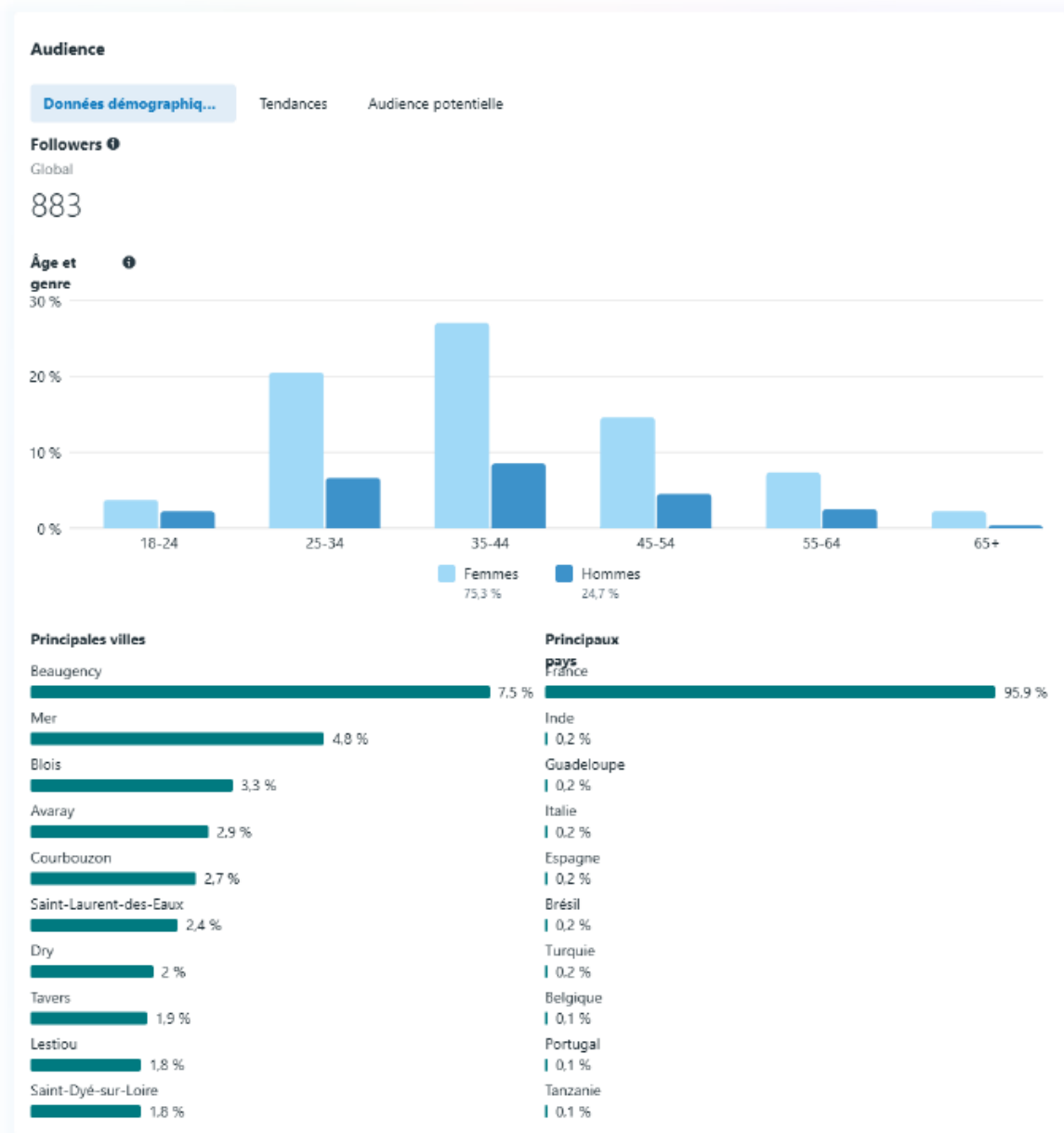
Global

883



Audience – Vue d'ensemble

Données démographiques





Résultat – Vue d'ensemble

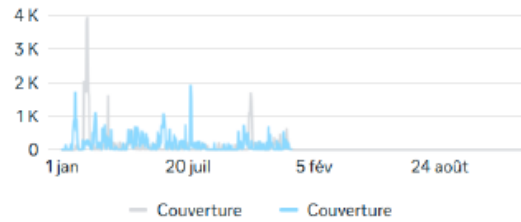
Vues ⓘ

58,6 K



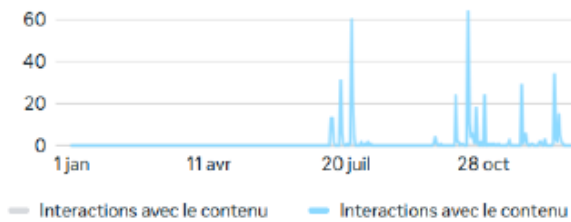
Couverture ⓘ

19,6 K ↓ 8 %



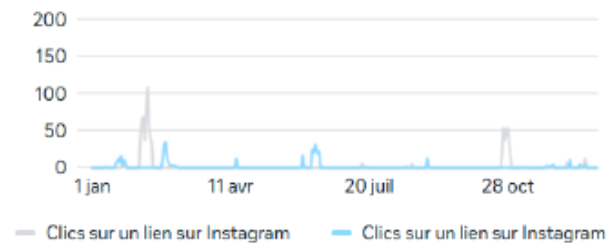
Nombre d'interactions avec le contenu ⓘ

456 ↑ 100 %



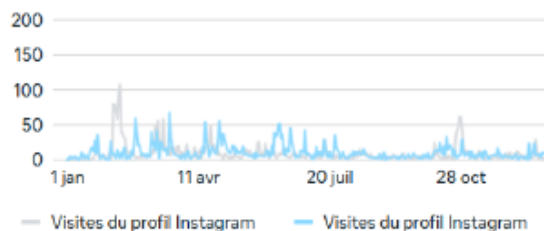
Clics sur un lien ⓘ

384 ↓ 53,9 %



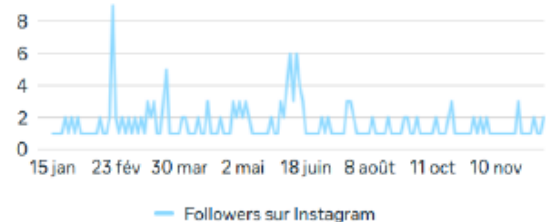
Visites ⓘ

3,7 K ↑ 13,5 %



Followers en plus ⓘ

247



17. FLYER

CENTRE AQUATIQUE DU GRAND CHAMBORD

AQUATIQUE BIEN-ÊTRE FITNESS

TARIFS & HORAIRES

GRAND CHAMBORD
VILLE DE CHAMBORD

20, rue des écoles
41 220 SAINT LAURENT NOUAN
02 54 33 52 60

Réservation en ligne

1-RÉSERVEZ
CHÉQUEZ LE JOUR, LA CROIXE DE VOTRE CHOIX ET LE DÉTAIL HORAIRES DISPONIBLE À CETTE DATE.

2-TRAITEMENT
UNE FOIS VOTRE CHOIX VALIDE, VOTRE DEMANDE SERA TRAITÉE DANS LE 5 MAJEURES DÉLAIS PAR UNE DE NOS HÔTESSES.

3-VALIDATION
VOTRE DEMANDE VALIDE (PAR UNE) DE NOS HÔTESSES, VOUS RECEVREZ UN MAIL DE CONFIRMATION DÉFINITIF VALIDANT VOTRE RÉSERVATION.

4-RDV AU CENTRE
POUR PROFITER DE CETTE SÉANCE, RENDREZ-VOUS POUR FINIR À L'ACCUEIL DE VOTRE CENTRE AVANT LE COMMENCEMENT DU COURS SOUHAITÉ AFIN DE RÉGLER LE TARIF DE CELUI-CI.

SCANNEZ LE QR POUR VISITER LE SITE WEB

naï ESPACES

ESPACE INTÉRIEUR AQUATIQUE
BASSIN 25 M POLYVALENT
BASSIN LUDIQUE
TOBOGGAN

ESPACE EXTÉRIEUR AQUATIQUE
BASSIN 25 M SPORTIF NORDIQUE
SPLASHPAD

ESPACE BIEN-ÊTRE
HAMMAM
SAUNA
BAINS À REMOIS
BASSIN BALNEO

ESPACE FITNESS
PLATEAU FITNESS
PLATEAU CARDIO
MUSCULATION

naï HORAIRES

BASSIN NORDIQUE BASSIN LUDIQUE

	PERIODE SCOLAIRE	PETITES VACANCES	GRANDES VACANCES
LUNDI	10H-12H 12H-14H 17H-20H	10H-20H	10H-20H
MARDI	12H-14H 17H-21H	10H-21H	10H-21H
MERCREDI	10H-20H	10H-20H	10H-20H
JEUDI	8H-12H 12H-14H 17H-20H	10H-20H	10H-20H
VENDREDI	12H-14H 17H-20H	10H-20H	10H-21H
SAMEDI	8H-18H	8H-18H	10H-20H
DIMANCHE & FÉRIES	10H-13H 14H-18H	10H-13H 14H-18H	10H-20H

● HORAIRES BASSIN NORDIQUE UNIQUEMENT

ESPACE BIEN-ÊTRE

LUNDI	10H-14H 17H-20H	10H-20H	10H-20H
MARDI	10H-14H 17H-21H	10H-21H	10H-21H
MERCREDI	10H-20H	10H-20H	10H-20H
JEUDI	10H-14H 17H-20H	10H-20H	10H-20H
VENDREDI	10H-14H 17H-20H	17H-17H	17H-17H
WEEK-END & FÉRIES	10H-13H 14H-18H	10H-13H 14H-18H	10H-20H

● HORAIRES ABONNÉS PASS

ESPACE FITNESS

LUNDI	8H-20H 10H-14H 17H-20H	8H-20H 10H-20H	10H-20H
MARDI	10H-21H 10H-14H 17H-21H	10H-21H 10H-20H	10H-21H
MERCREDI	10H-20H	10H-20H	10H-20H
JEUDI	8H-20H 10H-14H 17H-20H	8H-20H 10H-20H	10H-20H
VENDREDI	10H-20H 10H-14H 17H-20H	10H-20H	10H-21H
WEEK-END & FÉRIES	10H-13H 14H-18H	10H-13H 14H-18H	10H-20H

● HORAIRES ABONNÉS PASS

Nouveau PASS À OPTIONS

Residents & Extérieurs

PASS AQUATIQUE Piscine illimitée **19€**

ACCÈS BASSIN NORDIQUE + PISCINE LUDIQUE INCLUS

PASS	Activité	19€	45€	47€
PASS AQUAGYM	Aquagym	45€	47€	
PASS AQUAGYM+	Aquagym & Séance Aquagym + /sem.	49€	51€	
PASS CARDIO-BIEN-ÊTRE	Espaces Bien-Être & Cardio Training illimités	46€	48€	
PASS AQUA FITNESS	Espace Cardio Training & Cours de fitness illimités	46€	48€	
PASS LIBERTÉ	Accès à tous les espaces, Aquagym & Cours de fitness illimités	57€	59€	
PASS LIBERTÉ +	Accès à tous les espaces, Séance Aquagym + /sem & Cours de fitness illimités	60€	62€	

UN PASS SUR-MESURE ?
RÉVÉLÉZ-VOUS À L'ACCUEIL, POUR CRÉER LE PASS QUI VOUS CORRESPOND LE MEILLEUR.

PASS FORME Residents & Extérieurs

PASS FORME Espace Cardio Training illimité **19€**

PASS	Cours de fitness illimités	38€	40€
PASS FITNESS	Cours de fitness illimités	38€	40€
PASS FITNESS +	Cours de fitness illimités & prestation coaching	68€	70€

TARIFS FORME

SÉANCES FORME
SÉANCE FITNESS
SÉANCE CROSS-TRAINING

TARIFS AQUATIQUE

ENTRÉES UNITAIRES

ENTRÉE UNITAIRE	5€65
ENTRÉE RÉDUITE *	4€45
ENTRÉE - 3 ANS	GRATUIT

FAMILLES

2 ADULTES + 2 ENFANTS	18€
ENFANT SUPPLÉMENTAIRE	4€
ANNIVERSAIRES **	11€90

CARTES VALABLE 6 MOIS

CARTE 10 ENTRÉES	50€65
CARTE 10 ENTRÉES RÉDUITES	35€15

TARIFS BIEN-ÊTRE

TARIFS ACTIVITÉS

BÉBÉS NAGEURS

SÉANCE DÉCOUVERTE	13€05
10 SÉANCES	117€45

ÉCOLE DE NATATION

ANNEE	285€	313€
ANNEE À PARTIR DU 2E ENFANT **	241€75	265€70

STAGES VACANCES

5 SÉANCES	71€15
-----------	-------

CLUB AQUAGYM® VERT MARINE

SÉANCE AQUAGYM	14€20
CARTE 10 ENTRÉES AQUAGYM	127€80
SÉANCE AQUAGYM® (ACT, AQUACYCLING)	16€60
CARTE 10 ENTRÉES AQUAGYM®	149€40

FITÉO

SÉANCE FITÉO	16€40
CARTE 10 ENTRÉES FITÉO	149€40

ENTRÉE

ENTRÉE	21€35
--------	-------

CARTES VALABLE 6 MOIS

CARTE 5 ENTRÉES	98€35
CARTE 10 ENTRÉES	192€15

TOUS LES ESPACES + 1 ACTIVITÉ

ENTRÉE LIBERTÉ	24€10
----------------	-------

18. ATTESTATIONS D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE DOMMAGES

Nous soussignés, **ALLIANZ I.A.R.D.**, certifions assurer la Société ci-après :

SAS VERT MARINE

Siège Social : 1 Rue Lefort Gonssolin
 76130 MONT SAINT AIGNAN

au jour de délivrance de la présente attestation, dans les conditions suivantes :

- **Police n°** : 61 220 203
- **Effet du contrat** : 01/07/2020
- **Situation des risques** : selon liste présente aux conditions particulières du contrat et notamment

SAS VM 41220
 Centre aquatique du Grand Chambord
 20 rue des Écoles,
 41220 SAINT LAURENT NOUAN

- Caractéristiques du contrat :

- **ÉVÉNEMENTS GARANTIS : Incendie – Chute de la Foudre – Explosions – Risques Electriques – Choc d'un véhicule terrestre – Chute d'objets aériens et ondes de choc – Fumées, vapeurs, émanations – Tempêtes, Grêle et Neige – Dégâts des Eaux, Gel – Vandalisme, Emeutes et Mouvements Populaires – Attentats et Actes de terrorisme – Tous risques matériels informatiques et assimilés – Bris de machines (hors Tous risques matériels informatiques et assimilés) – Vol et détériorations immobilières – Bris de glaces, Objets verriers, Enseignes, Atriums, Toitures, Verrières – Effondrement accidentel des bâtiments – Catastrophes Naturelles – Foires, expositions et manifestations commerciales – Autres évènements non dénommés – Evènements naturels**
- **CAPITAUX DECLARES : selon valeurs déclarées au contrat**

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026, sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Pour l'assureur, par délégation
 Fait à Nantes, le 23 juin 2025



Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
 SA au capital de 991.967.200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre - N° TVA : FR76 542 110 291 - Siège social : 1 cours Michelet - CS30051 - 92076 Paris La Défense Cedex



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

ALLIANZ I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

SAS VERT MARINE
 1 rue Lefort Gonssolin
 76130 MONT SAINT AIGNAN

Est titulaire d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » portant le numéro Z086932364, à effet du 01.07.2016.

Ce contrat actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées et garanties par ce contrat, et comportant des garanties conformes aux dispositions des articles L321-1, L321-7 et D321-1 du Code du Sport, notamment pour l'exploitation de

SAS VM 41220
 Centre aquatique du Grand Chambord
 20 rue des Écoles,
 41220 SAINT LAURENT NOUAN

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le présent document, établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances.....).

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 inclus, sous réserve du règlement des cotisations.

Fait à Nantes le 23 juin 2025

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour l'assureur, par délégation :

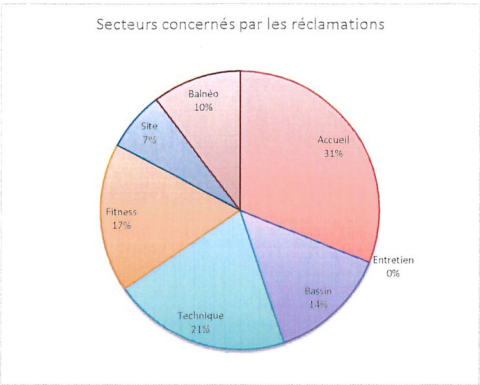
VERLINGUE
 COURTIER EN ASSURANCES
 CS 44012 - 29135 QUIMPER cedex
 Tél. +33 (0)2 98 75 66 44
 contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr
 RCS Quimper 440 35 943 N°ORF 07800 840
 Tribunal de Commerce de Quimper
 Siège social : 12, rue de Kerjean 29000 Quimper

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
 SA au capital de 991.967.200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre - N° TVA : FR76 542 110 291 - Siège social : 1 cours Michelet
 – CS30051 – 92076 Paris La Defense Cedex

19.REGISTRE DES RECLAMATIONS

20.CONTROLES SANITAIRES – RAPPORTS DE VERIFICATIONS – ANALYSES AIR

Ref : ENR-DQ-05/02														
Nom et prénom du client	Date de la réclamation	Forme de la réclamation	Objet de la réclamation	Secteur	Stats Réclamations	Stats Renseignements	Personne physique ou morale visée par la réclamation	Date de la réponse	Personne en charge du traitement de la réclamation	Réponse apportée	Manquement éventuellement décelé	Action entreprise	Si oui N° de l'action	Clôture de la réclamation
	02/01/2025	Lime Survey	Soirée Zen 2023: eau trop froide + annulation atelier non prévenu	Technique	Température des bassins				direction	pas de coordonnées		Non		
	08/01/2025	Lime Survey	plus de musique au fitness	Fitness	Aménagement Salle Cardio				direction	pas de coordonnées		Non		
RIZZO ISABELLE	17/01/2025	Fiche	Demande de report validité	Accueil	Geste Commercial				direction	report 1 mois		Non		
HERVE NOLWEEN	26/01/2025	Fiche	Températures trop basses	Technique	Température des bassins				direction	températures conformes		Non		
GRISEZ BRIGITTE	20/01/2025	Fiche	PB vélo Balnéo	Balnéo	Aménagement				direction	pièces commandées		Non		
BROUILLON ANNICK	04/02/2025	Fiche	Indiquer le nom des MNS sur l'application de réservation nouvelle appli au top	Site	Réservation en ligne				direction	Pas possible		Non		
FONTAINE CEDRIC	08/03/2025	Fiche	Mettre en place un second banc de musculation	Fitness	Aménagement Salle Cardio				direction	pas prévu aux investissements		Non		
CHESNEL KARELL	07/04/2025	Fiche	Installer une essoreuse à maillot coté piscine	Bassin	Matériel				direction	pas prévu aux investissements		Non		
COUDRIERE YANICK	08/04/2025	Fiche	Demande de report validité	Accueil	Geste Commercial				direction	report 1 mois		Non		
HURBAULT MARIE France	12/05/2025	Fiche	Demande de report validité	Accueil	Geste Commercial				direction	report 1 mois		Non		
GAUDRAY CHRISTINE	16/05/2025	Fiche	Demande de suspension pb de santé	Accueil	Geste Commercial				direction	suspention le temps de l'arrêt du client		Non		
	11/05/2025	Fiche	Remplacer les patères manquantes	Balnéo	Aménagement				direction	il n'en manque pas		Non		
MATTENET SEVERINE	03/06/2025	Fiche	Demande de report validité	Accueil	Geste Commercial				direction	report ok		Non		
TRIAU CECILE		Lettre	Mécontentement suite à l'accueil de l'IME des basses fontaines > accident (déjections) dans le bassin	Bassin	Organisation				direction	Un accident peut arriver que ce soit l'IME ou non		Non		
METARD XAVIER	06/08/2025	Fiche	Cours d'aquasirènes pour les adultes	Bassin	Cours de natation				direction	pas le matériel adapté		Non		
ESTRUCH THOMAS	22/08/2025	Fiche	Réinscription enfant école de natation mais besoin d'un aménagement garde alternée	Bassin	Cours de natation				direction	contactée - solution trouvée		Non		
OUVRAT CHARLINE		Fiche	revoir les températures de la balnéo	Technique	Température des bassins				direction	températures conformes		Non		
KONGOMBA SANDRA	16/09/2025	Fiche	Tabourets zone d'accueil peu confortable. Installer un salon	Site	Aménagement du bâtiment				direction	pas prévu aux investissements		Non		
	14/09/2025	Fiche	Températures trop basses	Technique	Température des bassins				direction	problème technique eau plus froide mais annoncée dès l'accueil		Non		
PRETESTEILLE	19/09/2025	Fiche	Spa régulièrement froid ou spresque pb distributeurs de papier toilettes	Technique	Température des bassins				direction	Signalé à Idex nouveau modèle en recherche pour remplacement total		Oui	56	Oui
JOUY PIERRE	02/09/2025	Fiche	Demande de report de validité	Accueil	Geste Commercial				direction	cartes périmées et actives fusionnées		Non		
DAVID EMILIE	15/10/2025	Fiche	Mettre autant de chaises que d'enfants à l'accueil pendant les cours de natation	Accueil	Mauvaise organisation				direction	zone d'attente plus chaises de la salle anniversaires - accueil ok		Non		
	25/10/2025	Fiche	musique en balnéo	Balnéo	Musique				direction	Pas possible même son que le fitness		Non		
NEILLE	08/10/2025	E-mail	Demande de report de validité	Accueil	Geste Commercial				direction	report ok		Non		
AUJULIER HANVER	09/10/2025	E-mail	Demande de report de validité	Accueil	Geste Commercial				direction	report ok		Non		
LECOQ LAURIE	13/10/2025	Fiche	Installation de miroirs en fitness	Fitness	Aménagement Salle Cardio				direction	pas prévu aux investissements - Proposition à retenir		Non		
DHAISNE ARTHUR	07/10/2025	Fiche	Rac à haltères trop léger	Fitness	Aménagement Salle Cardio				direction	poids défini par le coach		Non		
HERVE MANUELLA	25/11/2025	Fiche	Installer des étagères dans les vestiaires	Fitness	Aménagement sanitaires				direction	patères en place		Non		
	12/12/2025	Fiche	eau froide	Technique	Température des bassins				direction	Aucun problème le jour concerné		Non		



Sujet le plus représenté:

Geste Commercial

Nb de réclamations

29

	EQUIPEMENTS MECANIQUE	Envoyé en préfecture le 29/09/2026
		Reçu en préfecture le 29/09/2026
		Publié le
		Ets : A4112846H2.A4112846H2 ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE N° : RP-C24079009M0003

Blois

Parc d' activités Gailletrous 1

6 rue Louis Pasteur

41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

0254905656

IDEX ENERGIES

72 AVENUE JB CLEMENT

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

COMPTE RENDU PROVISOIRE * EQUIPEMENTS MECANQUES

* Ce rapport provisoire ne peut en aucun cas se substituer au rapport définitif

- Le rapport définitif comprend l'ensemble des résultats et référentiels inhérents à notre système qualité.
- La vérification est réalisée conformément aux dispositions contractuelles.
- Le chef d'établissement doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité.

Vérification effectuée du : 23/07/2025

Intervenant :

Mr ALEXANDRE TERRASSIN

Signature :



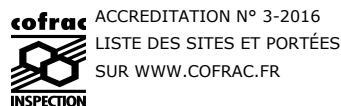
Remis à Mr PIEDALLU le : 23/07/2025

Visa Pour reçu :



Co-intervenant :

M. Guillaume DE MAGALHAES



Apave Exploitation France, Société par Actions Simplifiée sise 6 Rue du Général Audran 92412 Courbevoie Cedex
immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 618

Envoyé en préfecture le 29/09/2026	
Reçu en préfecture le 29/09/2026	
Publié le	
ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE	

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le Date : 23/07/2025

Fis : A4112846H2 A4112846H2

ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE

134261637-002-1

N° : RP-C24079009M0003



EQUIPEMENTS MECANIQUE

EQUIPEMENTS VERIFIES

Désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification
Ascenseur	SCHINDLER	- HALL D'ACCEUIL -	0011024072

Vérifié par : Mr ALEXANDRE TERRASSIN

Ascenseur - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.

Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

- Vérification réalisée sans accompagnement.

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Organes non vérifiés :

GAINE - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

ORGANES DE SUSPENSION - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

LOCAUX MACHINE ET/OU POULIES, MACHINE - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

DISPOSITIFS DE SECURITE - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

PORTES PALIERES - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

HABITACLE / CABINE - Garde-pieds - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

HABITACLE / CABINE - Dispositif de verrouillage porte(s) - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

HABITACLE / CABINE - Contrôle de fermeture porte(s) - Non vérifié : Absence de personnel d'accompagnement qualifié pour procéder à l'inspection en sécurité

Monte charge	SCHINDLER	- Extérieur -	11024073
--------------	-----------	---------------	----------

Vérifié par : Mr ALEXANDRE TERRASSIN

Monte-charge - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.

Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

- Vérification réalisée sans accompagnement.

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défectuosités, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

GAINE - Moyens d'accès cuvette - Anomalie : Nettoyer la cuvette

EQUIPEMENTS DES PALIERS - Signalisation - Anomalie : Assurer le fonctionnement de la signalisation lumineuse à chaque palier.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026	
Reçu en préfecture le 29/09/2026	
Publié le	
ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE	

Organes non vérifiés :

DISPOSITIFS DE SECURITE - Parachute habitacle - Non vérifié : Informations techniques insuffisantes pour permettre le déclenchement du dispositif



COMPTE-RENDU Q19

Installation(s) vérifiée(s)

Centre aquatique

**N° de rapport :**

134261636.01

Date : 06/06/2025**Version :** 01**Lieu d'intervention :****CENTRE AQUATIQUE DU GRAND
CHAMBORD**

13 RUE DE LA PISCINE

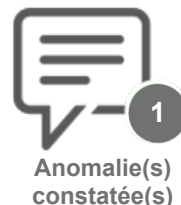
41220 SAINT LAURENT NOUAN

Rendu compte à :M. Romain PIEDALLU
Technicien**Date(s) d'intervention :**

Le 06/06/2025

Intervenant(s) :

OMAR HAMMOUDA

Accompagné par :M. Romain PIEDALLU
Technicien**OBSERVATION(S) :**

Q19

Compte-rendu de contrôle d'une installation électrique par thermographie infrarouge

Entreprise utilisatrice

Nom (ou raison sociale) : **CENTRE AQUATIQUE DU GRAND CHAMBORD**


:

13 RUE DE LA PISCINE

41220 SAINT LAURENT NOUAN

Nature de l'activité exercée : Centre aquatique

Date ou période de contrôle : 06/06/2025

Premier contrôle par thermographie infrarouge : ☐ Oui ☒ Non *

* Si non, le dossier correspondant au précédent contrôle a-t-il été fourni? ☒ Oui ☐ Non

Préciser la date du contrôle précédent : 07/06/2024

Opérateur

Je soussigné **OMAR HAMMOUDA**

opérateur titulaire de l'attestation de compétence en cours de validité délivrée par CNPP


de l'entreprise intervenante : **APAVE, BLOIS**


: Parc d'activités Gailletrous 1

6 rue Louis Pasteur

41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR



de l'entreprise utilisatrice :

déclare avoir procédé au contrôle conformément aux exigences du référentiel APSAD D19

Synthèse du contrôle

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser les bâtiments concernés par le compte-rendu :

Poste de transformation, Bâtiment Snack, Bâtiment principal

Pour le ou les bâtiments concernés :

- La liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés correspond-elle à l'intégralité des entités et/ou ensembles d'installations ? ☐ Oui ☒ Non *

* Si non, celles ne figurant pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :

- L'intégralité des circuits terminaux (luminaires, prises de courant et boîtes de connexion).
- Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge

- L'intégralité des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés a-t-elle été contrôlée ? ☒ Oui ☐ Non
- La présence d'une installation électrique n'appartenant pas à l'entreprise utilisatrice a-t-elle été constatée ? ☐ Oui * ☒ Non

* Si oui, préciser le type d'installation (installation photovoltaïque, antenne relais, etc.) :

Nombre d'anomalies :

→ de priorité 1 : 0

→ de priorité 2 : 1

→ de priorité 3 : 0

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19

Liste récapitulative des anomalies constatées

Sur l'installation électrique de l'entreprise utilisatrice : CENTRE AQUATIQUE DU GRAND CHAMBORD

Site de : SAINT LAURENT NOUAN

Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n° (1)	Degré de priorité (2)			Défaut déjà signalé	
		1	2	3	Présentant toujours un défaut (3)	Ne pouvant être contrôlé (3)
Bâtiment principal						
Locaux techniques au sous sol						
Local PAC						
Armoire Production (2 panneaux)						
Disjoncteur Pompe de forage 1	1		X			

(1) En cas de report d'anomalie issue d'un précédent contrôle (ne pouvant être contrôlé l'année N), préciser la référence ou l'année du rapport.
(2) Mettre une croix dans la case de la priorité demandée.
(3) Si oui, mettre une croix dans la case.

Avis et améliorations proposés

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électrique tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est présent. La levée des anomalies constatées dans les délais préconisés permettrait de réduire ce risque.

Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge, prévoir une campagne de mesures ultrason sur ces cellules.

A LA CHAUSSEE ST VICTOR

Signature de l'opérateur

Le 06/06/2025

Cachet de l'entreprise de l'opérateur






RAPPORT DE THERMOGRAPHIE Q19

Installation(s) vérifiée(s)

Centre aquatique



N° de rapport :

134261636.01

Date : 06/06/2025

Version : 01

Lieu d'intervention :

**CENTRE AQUATIQUE DU GRAND
CHAMBORD**

13 RUE DE LA PISCINE

41220 SAINT LAURENT NOUAN

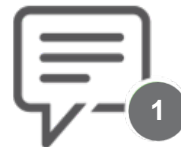
Date(s) d'intervention :

Le 06/06/2025

Intervenant(s) :

OMAR HAMMOUDA

OBSERVATION(S) :



Anomalie(s)
constatée(s)

Contrôle des installations électriques suivant le document technique APSAD D19

Thermographie Infrarouge

Code produit : ETIR0010

Adresse(s) d'expédition

Adresse postale

IDEX ENERGIES

266 RUE DU CHENE VERT

45770 SARAN

A l'attention de M. Romain PIEDALLU

Adresse(s) E-mail

romain.piedallu@idex.fr

Relations de la mission

Intervenant(s)

OMAR HAMMOUDA

Rendu compte à

M. Romain PIEDALLU
Technicien

Signature



Accompagné par

M. Romain PIEDALLU
Technicien

Pièces jointes

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie

Sommaire

1	Objectif et objet de la mission	3
1.1	Objectif	3
1.2	Objet	3
2	Document de référence	3
3	Type de contrôle	3
4	Matériels utilisés	3
4.1	Matériels	3
4.2	Informations sur la caméra	3
4.3	Logiciel utilisé	3
5	Documents fournis par l'entreprise utilisatrice	3
6	Archivage	3
7	Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise	4
8	Conclusion	6
8.1	Avis et améliorations	6
8.2	Recommandation	6
9	Présentation des anomalies constatées	7
	Locaux techniques au sous sol \ Local PAC\Armoire Production (2 panneaux)	8
10	Attestation de compétence de l'intervenant	9
11	Certificat de la caméra	10

1 Objectif et objet de la mission

1.1 Objectif

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site. Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part. Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité. La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

1.2 Objet

Le contrôle par thermographie infrarouge porte sur les constituants de l'installation électrique déclarés par l'entreprise utilisatrice au travers de la liste des matériels et ou ensembles d'appareillage présente au chapitre 7.

2 Document de référence

Document technique APSAD D19

3 Type de contrôle

- ☐ Contrôle initial
- ☒ Contrôle périodique

4 Matériels utilisés

4.1 Matériels

- Appareil de photographie numérique (peut être inclus dans la caméra thermique)
- Caméra thermique

4.2 Informations sur la caméra

Modèle : T530	Date de fabrication : 22/01/2025
N° de série : 79323935	Bande spectrale : 7,5 à 14 µm
Objectif : 24° x 18°	Plage de température : -20°C à 650°C
Résolution / Sensibilité : 320 x 240 (<0,03°C à 30°C)	Date de vérification périodique : 22/01/2025
Incertitude de mesure : +/-2°C ou +/-2% au delà de 100°C	Réalisé par : France Infrarouge

4.3 Logiciel utilisé

FLIR Thermal Studio PRO

5 Documents fournis par l'entreprise utilisatrice

- ☒ Rapport et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite
- ☐ Plan des zones ATEX
- ☐ Classement des locaux BE2 et BE3
- ☐ Autre :

6 Archivage

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles ou, dans le cas d'un contrôle ponctuel, avec une durée minimale de 5 ans.

7 Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise

Conformément aux articles 1.5 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

Colonne "Charge" :

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée).

En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

- U signifie : Usuelle (normale)
- F signifie : Faible
- 0 signifie : Nulle (0 %)

Colonne "Repère" :

- RAS : signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée
- 1, 2,...etc : renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies
- NC : signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

Partie renseignée par le client				
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
Poste de transformation				
Disjoncteur général NS1250N	U	RAS		06.06.2025
Tableau Poste	U	RAS		06.06.2025
Bâtiment Snack				
Tableau TD Buvette	F	RAS		06.06.2025
Bâtiment principal				
Locaux techniques au sous sol				
Dégagement				
Armoire TDSS	U	RAS		06.06.2025
Local PAC				
Armoire HELIOPAC	U	RAS		06.06.2025
Armoire Production (2 panneaux)	U			06.06.2025
Disjoncteur Pompe de forage 1		1		
Local Ventilation				
Armoire ventilation	U	RAS		06.06.2025
Local Filtration				
Armoire filtration TE2	U	RAS		06.06.2025
Armoire traitement d'eau (3 panneaux)	U	RAS		06.06.2025
Rez de chaussée				
Local TGBT				
TGBT (2 panneaux)	U	RAS		06.06.2025
Zone Bureaux				
Armoire TDRC1	U	RAS		06.06.2025
Armoire automate RdC	U	RAS		06.06.2025

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
<i>Bassin balnéo</i>				
Armoire TDRC2	U	RAS		06.06.2025
Etage				
<i>Fitness</i>				
Armoire TDN1	U	RAS		06.06.2025
Armoire automate R+1	U	RAS		06.06.2025

8 Conclusion

8.1 Avis et améliorations

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électrique tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est présent. La levée des anomalies constatées dans les délais préconisés permettrait de réduire ce risque.

Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge, prévoir une campagne de mesures ultrason sur ces cellules.

8.2 Recommandation

Aucune recommandation particulière.

9 Présentation des anomalies constatées

Ce chapitre vous présente les fiches d'anomalies des matériels en défaut relevées lors de notre contrôle sur les matériels et/ou ensembles d'appareillage électrique de votre établissement listés au chapitre 7.

- Chaque fiche d'anomalie contient les informations suivantes :

La localisation et les images du matériel en défaut

- L'emplacement du matériel
- L'élément contrôlé (coffret, armoire, tableau)
- Le matériel en défaut
- Une photographie (image visible)
- Un thermogramme (image infrarouge)

Les informations de mesures du matériel en défaut

- L'intensité mesurée (1)
- L'intensité nominale (2)
- Le taux de charge estimé (3)
- L'émissivité de la mesure
- La distance de la mesure
- Les températures mesurées (4)

(1) Pour les mesures d'intensité :

- NM signifie "non mesurée" (soit par une impossibilité technique, soit par un risque trop important, soit la valeur mesurée n'apporte pas ou peu de précision sur le défaut)

(2) Pour l'intensité nominale :

- ND signifie "non déterminée" (soit par une absence de valeur sur l'appareillage, soit en l'absence d'information de l'entreprise utilisatrice)

(3) Pour l'estimation du taux de charge :

- NE signifie "non estimable" (en l'absence d'information de l'entreprise utilisatrice)

(4) Les valeurs des températures sont indicatives.

Les différences de températures entre zones et spots sont plus significatives.

Les constats, l'environnement et les analyses du matériel en défaut

- Un constat
- Une cause probable
- Le milieu environnant du matériel

Les préconisations et le degré de priorité

- Une préconisation
- Un degré de priorité *

*** Le degré de priorité de chaque défaut correspond aux trois niveaux suivants :**

1 – Action immédiate

2 – Action sous 2 mois à compter de la réception du rapport

3 – Vérification ou action à réaliser avant le prochain contrôle thermographique périodique (délai pouvant être précisé par l'opérateur)

Le suivi des actions correctives

- La suite donnée par l'entreprise utilisatrice
 - la nature de l'action
 - la date de réalisation
- Le contrôle de la levée de l'anomalie
 - la date de la levée
 - le nom du contrôleur
 - la signature du contrôleur

Fiche d'anomalie

N° 1

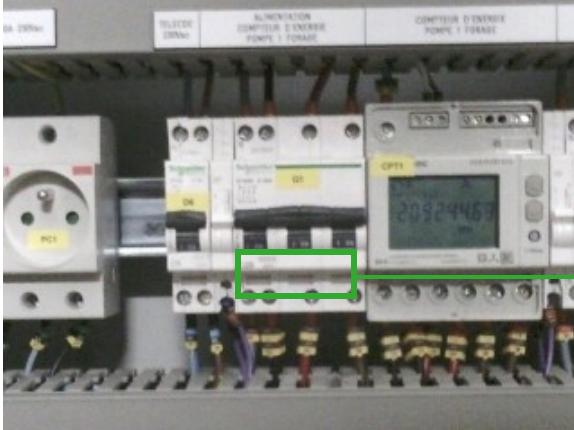
Localisation et images

Emplacement du matériel : Locaux techniques au sous sol \ Local PAC

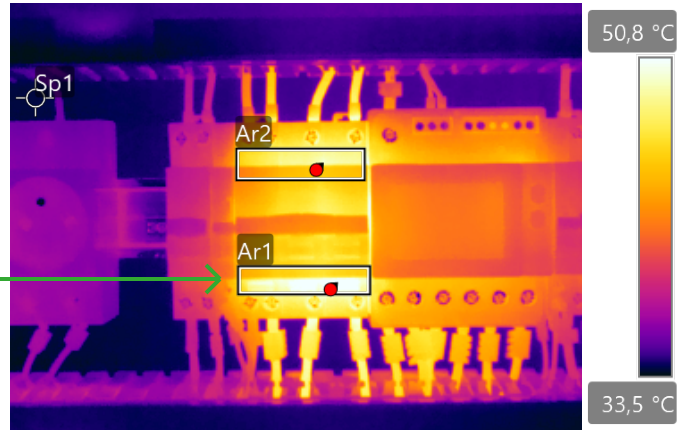
Élément contrôlé : Armoire Production (2 panneaux)

Matériel en défaut : Disjoncteur Pompe de forage 1

Photographie



Thermogramme



Informations

Paramètres de mesure

Intensité mesurée (A)	15A
Intensité nominale (A)	25A
Taux de charge estimé (%)	50%
Émissivité	0,85
Distance	1,00 m
Objectif	24° x 18°

Températures (°C)

Temp maximum défaut (Ar1)	52,3
Temp matériel similaire (Ar2)	49,9
Temp ambiante du matériel (Sp1)	33,8
Ecart Ar1 - Ar2	2,4
Ecart Ar1 - Sp1	18,5

Constat, environnement et analyse

Constat :

Milieu environnant : Non aggravant

Echauffement anormal constaté au niveau du disjoncteur désigné ci-dessus.

Cause(s) probable(s) :

Cet échauffement anormal est probablement causé par un défaut interne de l'élément concerné.

Préconisation(s) et priorité

Préconisation(s) :

Remettre en état ou remplacer si nécessaire l'élément en défaut.

Degré de priorité : 2

Action corrective réalisée et levée d'anomalie

Suite donnée par l'entreprise utilisatrice :

Nature de l'action :

Date :

Contrôle de la levée d'anomalie :

Anomalie soldée le :

Par :

Signature

10 Attestation de compétence de l'intervenant

ATTESTATION DE COMPETENCE pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

N°24.235

Date de fin de validité 29-11-2028

Décernée à Monsieur Omar HAMMOUDA

Fait à Saint-Marcel

Le 29 Novembre 2024

Cette attestation de compétence permet de réaliser
les contrôles par thermographie infrarouge
conformément au document technique APSAD D19
et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Formation

11 Certificat de la caméra



CERTIFICAT / CERTIFICATE N° 10.18.221

délivré pour la caméra de mesure thermographique
delivered for the infrared thermography camera

Marque commerciale / Brand name : FLIR

Référence commerciale / Commercial reference :
FLIR T530 / FLIR T540 / FLIR T840

Performances certifiées / Certified performances	
Uniformité de réponse thermique / Thermal response uniformity	
Pouvoir de résolution géométrique / Geometrical resolving power	

Caractéristiques techniques / Technical characteristics	
Matrice / Matrix :	320*240 (FLIR T530) 464*348 (FLIR T540) 464*348 (FLIR T840))
Optiques associés / Associated optics:	42° x 32° - 10 mm 24° x 18° - 17 mm
Version logiciel d'interface / Interface software version :	Néant / None
Logiciels associés / Associated softwares:	T530: FLIR Tools+ / FLIR RIR4 / FLIR Thermal Studio (pro, standard, starter) v2.8 SR-1 / Cronista Ultimat Edition Version 4.0 Build 7.6.29 FLIR T540 & FLIR T840: FLIR Tools+ / FLIR RIR4 / FLIR Thermal Studio (pro, standard, starter) v2.8 SR-1

Domaine d'application / Scope	
Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 <i>Control of electrical installations by infrared thermography</i> in accordance with APSAD D19 technical document	

Commercialisée par / Marketed by : FLIR SYSTEMS SWEDEN

Adresse / Address : : ANTENNVÄGEN 6 - SE-187 66 TÄBY – SUEDE / SWEDEN

Droit d'usage de la marque CNPP Certified attribué conformément à la procédure A221 (octobre 2019) et à la spécification technique ST LPMES – DEC.17.03 A (31/03/2022).
 CNPP Certified right of use granted in accordance with the A221 procedure (october 2019) and the technical specification ST LPMES – DEC.17.03 A (31/03/2022).

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.
 This certificate cancels and replaces all the previous certificate.

Sa validité peut être vérifiée sur / Its validity can be checked on : www.cnpp.com

Date de prise d'effet / Date of establishment : 02/10/2024
Date de fin de validité / Date of end of validity : 01/10/2027


Christophe BODIN
 Directeur CNPP Cert. /
 CNPP Cert. Manager



CNPP Cert. organisme certificateur / certification body
 reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
 recognized by the security and insurance professionals
 Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE
 Tél. : +33 (0)2 32 53 63 63 - E.mail : certification@cnpp.com - www.cnpp.com



ACCREDITATION
 N° 5-0547
 Partes disponibles
 sur www.cofrac.fr
 NCP F 18-01-4 E (04.22)



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

Installations électriques et éclairages

N° de rapport : 134261634-002-1
Date : 06/06/2025

Lieu d'intervention :
IDEX ENERGIES
CENTRE AQUATIQUE GRAND
CHAMBORD 13 RUE DE LA
PISCINE
41220 SAINT-LAURENT-NOUAN

Date(s) d'intervention :
Du 03/06/2025 au 04/06/2025

Intervenant(s) :
OMAR HAMMOUDA



SANS
OBSERVATION

Ce rapport comporte 9 pages - Version modèle rapport Electricité_ERP_6.20.2

Liste récapitulative des observations

Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre des limites d'intervention.

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	4
1.1 Renseignements principaux	4
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	5
Objectif de la vérification	5
Références réglementaires	5
Nature et étendue des vérifications	5
Documents nécessaires à la vérification	5
Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés	5
Limites d'intervention particulières	6
1.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées	6
Structure de l'établissement	6
Structure des installations	6
1.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications	7
2. Resultats des vérifications	8
2.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE10 et EL19§3)	8

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Propriétaire / Exploitant :	Vert Marine
Etablissement vérifié :	IDEX ENERGIES CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD 13 RUE DE LA PISCINE 41220 SAINT-LAURENT-NOUAN N° Etab : A4112846H2 N° Mission : C24079009M0001
Installation(s) vérifiée(s) :	Ensemble de la piscine
Restriction(s) contractuelle(s) :	Aucune
Activité principale de l'établissement :	Complexe aquatique
Effectif du public admissible :	199
Classement de l'établissement :	Type/Catégorie : PX 5 Selon : Commission de sécurité
Classement de locaux particuliers :	Sans objet
Vérification :	
• Nature :	Vérification en cours d'exploitation
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 03/06/2025 au 04/06/2025
• Durée (jours) :	0.88
• Date précédente :	08/07/2024
Accompagnement réglementaire :	Aucun
Vérificateur(s) :	M. OMAR HAMMOUDA BLOIS
Compte-rendu de fin de visite à :	M. Romain PIEDALLU (IDEX)
Registre de sécurité ERP :	a été présenté et signé

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Objectif de la vérification

Les vérifications ont pour objet de s'assurer :

- de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements
- de l'état d'entretien et de maintenance des installations
- du bon fonctionnement des installations de sécurité
- de l'adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement

Références réglementaires

Code de la Construction et de l'Habitation :

- ERP du 1er groupe, Livre II, Titre I :
 - Ch. VII : Installations électriques (Art. EL)
 - Ch. VIII : Eclairage (Art. EC)*Nota : Sont exclues les dispositions d'ordre électrique figurant dans les articles AS, CO, CH, DF, GC, MS*
- ERP du 2ème groupe, Livre III, relatif aux seules dispositions électriques
- ERP "spéciaux", Livre IV, relatif aux seules dispositions électriques

Nature et étendue des vérifications

En application des arrêtés du 28 mars 2007 et du 24 septembre 2009, les vérifications en exploitation ne prennent pas en compte l'examen des modifications d'installations, celles-ci devant être validées dans le cadre d'une vérification après travaux (VRAT).

Les non-conformités relatives à la conception/réalisation figurent soit dans le rapport VRAT, soit dans le rapport de vérification périodique millésime 2007 pour les installations réalisées avant la parution de l'arrêté du 28/03/2007.

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Notice de sécurité			✓	
Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques,			✓	
Prescriptions imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux			✓	
Historique des principales modifications			✓	
Prescriptions notifiées à la suite des visites de contrôle de la Commission de sécurité			✓	
Documents afférents à l'entretien et à la maintenance			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire après Travaux (VRAT)			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire en Exploitation précédent(s) APAVE 2024	✓			

Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés

La liste des appareils de mesure utilisés dans le cadre de la prestation figure dans le rapport Apave Vérification des Installations Electriques au titre du Code du Travail relatif aux installations concernées par le présent

rapport.

Limites d'intervention particulières

Aucune

1.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées

Structure de l'établissement

Bâtiment sur 3 NIVEAUX

Structure des installations

• Désignation des Réseaux

Désignation	Localisation	Domaine de tension
Distribution force motrice et éclairages	EXTERIEUR - POSTE HT	BT
TRANSFORMATEUR	EXTERIEUR - POSTE HT	BT

• Caractéristiques des Sources

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR HT/BT	EXTERIEUR - POSTE HT

Information sur la source :

Type : Transformateur HT / BT

Marque : SCHNEIDER

SLT : Par réseau public

Puissance (kVA) : 800

Tension primaire : 20 kV

Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
Distribution force motrice et éclairages	EXTERIEUR - POSTE HT

Information sur la source :

Type : Réseau public

Marque :

SLT : Par réseau public

Puissance (kVA) : 800

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR	EXTERIEUR - POSTE HT

Information sur la source :

Type : Réseau interne

Marque :

SLT : TN

Puissance (kVA) : 800

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension

BT : Basse tension

TBT : Très basse tension

SLT : Schéma de liaison à la terre

- **Eclairage de sécurité**

Localisation	Effectif		Balisage			Ambiance	
	ERT	ERP	Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	15	199	Oui	Blocs autonomes	Oui	Oui	Blocs autonomes

- **Autres installations de sécurité**

SSI

1.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications

Il nous a été déclaré l'absence de modification de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Résultats des vérifications

2.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE10 et EL19§3)

Objet de la vérification	Avis du vérificateur	Commentaire
Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations	Non vérifié	
Entretien et maintenance des installations	Satisfaisant	
Fonctionnement des installations de sécurité (y compris relevé essais à charge de l'exploitant)	Satisfaisant	
Adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation de l'établissement	Satisfaisant	
Etat apparent des installations extérieures de protection contre la foudre	Satisfaisant	

Rappel sur l'objectif des vérifications effectuées dans le cadre du code de la construction et de l'habitation

1. OBJECTIFS

Les vérifications périodiques dans les établissements en exploitation sont effectuées en application des arrêtés du 28 mars 2007 et 24 septembre 2009. Ces vérifications ont pour objet d'informer l'exploitant de l'état des installations par rapport au seul risque d'incendie.

APAVE a reçu par arrêté le bénéfice de l'agrément pour procéder aux vérifications réglementaires prévues dans les établissements recevant du public (notamment pour les établissements évoqués dans les articles du règlement de sécurité L 57, OA 3, PS32 ainsi que l'article 24 de l'arrêté du 18/07/2006 sur les établissements pénitentiaires qui demandent une vérification par un organisme agréé).

Nous attirons l'attention des chefs d'établissement sur le fait que tout ou parties d'installations ou systèmes assujettis à d'autres textes applicables doivent faire, par ailleurs, l'objet de vérifications spécifiques ou complémentaires. Il en est ainsi, par exemple :

- des installations électriques pour ce qui concerne la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques,
- de certaines machines et appareils (protection vis à vis des risques mécaniques),
- d'installations émettrices de rayonnements (protection vis à vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles ; des installations de détection, d'extinction d'incendie, de ventilation et de désenfumage,
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations jouant un rôle vis à vis de la protection de l'environnement,
- des installations visées par les dispositions relatives aux économies d'énergie,
- des installations génératrices d'électricité statique ou de protection contre les décharges atmosphériques et les surtensions,
- ...

2. ETENDUE ET LIMITES DE LA VERIFICATION

Conformément aux arrêtés précités, les vérifications périodiques en exploitation portent sur :

- l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations,
- l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils d'utilisation,
- l'existence des relevés des essais incombant à l'exploitant le maintien en état des installations d'éclairage normal et de sécurité,
- le bon état apparent de l'éventuel système de protection des structures contre la foudre.

En respect des conditions prévues à l'article EL 19 le contenu des rapports des vérifications en cours d'exploitation (Arrêtés du 04/07/2007 et 24/09/2009) concerne les articles suivants à condition qu'ils soient applicables à l'établissement :

EL 4, §4 ; EL 5, §1, 4 et 5 ; EL 8, §3 ; EL 10, §4 ; EL 11, §3, 4 et 7 ; EL 15, §3 ; EL 17 et EL 18 ; EC 5, §5 ; EC 6, §5 et 6 ; EC 7 ; EC 9, §1 ; EC 13 et EC 14, §3.

Ainsi sont exclus du champ de la vérification :

- l'examen de la conformité des installations dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux qui doit faire l'objet d'un rapport de vérification réglementaire après travaux (VRAT),
- **Remarque** : les observations relatives à la conception des installations subsistant d'un rapport de vérification antérieure et/ou d'un rapport de vérification après travaux ne sont pas traitées dans le cadre d'un rapport de vérification périodique en exploitation. Celles-ci doivent faire l'objet soit d'une demande de levée de réserves à l'initiative de l'exploitant, soit d'une Mise en demeure à la demande d'une commission de sécurité,
- l'examen des matériels d'utilisation d'énergie électrique autres que les appareils d'éclairage et de leur fonctionnement,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente.

De plus, pour les E.R.P., la vérification est limitée aux locaux accessibles au public et aux locaux non accessibles au public pour lesquels des dispositions particulières sont demandées dans le Règlement de Sécurité.

Du fait que les installations sont examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement et indiquées en début de vérification au personnel chargé de la vérification, celle-ci est limitée dans certains cas à l'état apparent des installations.

En outre, la conformité de l'installation aux normes françaises homologuées est vérifiée par rapport aux seules dispositions relatives au risque d'incendie. Les normes prises en référence sont celles en vigueur au moment de la réalisation de l'installation.

3. ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P. et/ou I.G.H.

Ainsi, les propriétaires et exploitants doivent mettre en place une organisation permettant de maintenir et d'entretenir les installations en conformité avec la réglementation (cf. règlement de sécurité - Code de la construction et de l'habitation).

C'est dans ce cadre que les dispositions doivent être prises afin de remédier, sans attendre la prochaine vérification, aux défauts nouveaux qui peuvent se manifester entre deux vérifications.

4. RAPPORT

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement valide.

5. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Il est rappelé que conformément aux dispositions des articles R.4515-5 et R.4515-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières et parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention de maintenance, réglage, nettoyage sur ou à proximité des installations électriques.

En effet, une installation bien que déclarée conforme en phase d'exploitation peut lors d'opérations, par exemple d'entretien, nécessiter des précautions spéciales du fait de la présence à proximité de pièces nues sous tension (cas des locaux réservés aux électriciens et dans lesquels la réglementation n'interdit pas la présence de pièces nues sous tension).

**AGENCE APAVE**

Blois
Parc d'activités Gailletrous 1
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR
Tél. : 0254905656
E-mail : blois@apave.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE

72 AVENUE JB CLEMENT
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Certificat Q18

N° de rapport : 134261634-002-1
Date : 06/06/2025

Lieu d'intervention :
IDEX ENERGIES
CENTRE AQUATIQUE GRAND
CHAMBORD 13 RUE DE LA
PISCINE
41220 SAINT-LAURENT-NOUAN

Date(s) d'intervention :
Du 03/06/2025 au 04/06/2025

Intervenant(s) :
OMAR HAMMOUDA

**OBSERVATION(S)**

Ce rapport comporte 5 pages - Version modèle rapport Electricité_Q18_6.18.1

Domaine 18	Installations électriques	Q18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		

Organisme
 Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP sous le n° **140/18**
 Nom (ou raison sociale) : **APAVE SA**
☒ Immeuble Canopy - 6 rue du Général Audran
 CS 60123 - 92412 COURBEVOIE Cedex

Etablissement objet de la vérification
 Nom (ou raison sociale) **IDEX ENERGIES**
☒ 72 AVENUE JB CLEMENT
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Lieu d'intervention **IDEX ENERGIES**
☒ CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD 13 RUE DE LA PISCINE
 41220 SAINT-LAURENT-NOUAN
 Nature de l'activité Complexe aquatique
 Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés : **L'ensemble de l'établissement**
 Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou de son représentant :
 ➤ la désignation des locaux à risque d'incendie par l'exploitant (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : Oui ☒ Non ☐
 ➤ le document relatif à la protection contre les explosions fourni par l'exploitant : Oui ☐ Non ☐ Sans objet ☒

Vérification des installations électriques réalisée
 Nous déclarons avoir procédé le 04/06/2025 à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.
 La vérification a consisté en :
☒ Une vérification complète des installations électriques de l'établissement
☐ Une vérification partielle ne prenant pas en compte les installations désignées ci-dessous
 Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant Oui ☐ Non ☒
 Type de vérification :
☐ Première vérification effectuée par l'organisme
☒ Vérification périodique annuelle
 Date de la précédente visite : **08/07/2024**

Conclusion
 Nous déclarons que l'installation électrique
☒ peut entraîner des risques d'incendie ou d'explosion
☐ ne peut pas entraîner des risques d'incendie ou d'explosion

La vérification a été effectuée
 par **M. OMAR HAMMOUDA**
 Sans présence d'accompagnement
 A Blois, le 04/06/2025


Constatations ¹	NV SO	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique		✓		
2 Absence de moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT)		✓		
3 Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités		✓		
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel				✓
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques		✓		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risque d'incendie et/ou zones à risque d'explosion		✓		
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risque d'explosion		✓		
8. Existence de locaux à risque d'incendie et/ou zones à risque d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement - Protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA		✓		
¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger. La mention SO signifie "Sans Objet". La mention NV signifie "Non Vérifié" et doit être motivée: vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée. ² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.				
Evénements déclarés depuis la vérification précédente <u>Modification de l'installation</u> Aucune <u>Incidents</u> Aucun <u>Dispositions pour améliorer les conditions de sécurité</u> Maintenance				

Points de non-conformité ou anomalies constatées et préconisations associées

Rappeler le cas échéant ,la date à laquelle ils ont été signalés pour la première fois

REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire - Local technique

> **Tableau : TDRC2**

- **QMX COMMANDE AU**
(2020) - Dysfonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A remplacer par un modèle équivalent
- **Q8 GENERAL FORCE**
(2022) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique

> **Tableau : TDRC1**

- **Q1 GENERAL ECL 1**
(2024) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q2 GENERAL ECL 2**
(2024) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q4**
(2024) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

SOUS-SOL - DEGAGEMENT

> **Tableau : TDSS**

- **QCDE COMMANDE**
(2025) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q1 GENERAL ECL 1**
(2025) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q3 GENERAL ECL BASSIN EXT**
(2022) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q2 GENERAL ECL 2**
(2025) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q4 GENERAL PC**
(2025) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q5 1PT**
(2020) - Dysfonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A remplacer par un modèle équivalent
- **Q8 RESERVE**
(2025) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q6 RESERVE**
(2025) - Non fonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A réviser ou remplacer par un modèle équivalent
- **Q9 RIDEAU PISCINE**
(2020) - Dysfonctionnement du dispositif différentiel
Amélioration proposée : A remplacer par un modèle équivalent
- **Q10 TOBOGGAN**

(2020) - Dysfonctionnement du dispositif différentiel

Amélioration proposée : A remplacer par un modèle équivalent**Commentaires**Q19 Délivré : Oui ☒ Non ☐Présence de procédés photo-voltaïques : Oui ☐ Non ☒Schéma de liaison à la terre de l'installation électrique (BT) : **TN-C-S**

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion.

**AGENCE APAVE**

Blois
Parc d'activités Gailletrous 1
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR
Tél. : 0254905656

E-mail : blois@apave.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 041-244100798-20260928-041_117_2026-DE

72 AVENUE JB CLEMENT
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification des installations électriques

(Code du travail : Art R.4226-16)

Rapport de vérification périodique quadriennal

Pièce(s) jointe(s) :

Rapport de vérification dans un établissement recevant du public
Déclaration Domaine Q18

N° de rapport : 134261634-002-1
Date : 06/06/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :

IDEX ENERGIES
CENTRE AQUATIQUE GRAND
CHAMBORD 13 RUE DE LA
PISCINE
41220 SAINT-LAURENT-NOUAN

Date(s) d'intervention :
Du 03/06/2025 au 04/06/2025

Intervenant(s) :
OMAR HAMMOUDA



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 54 pages - Version modèle rapport Electricité_ERT_6.19.3

Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Localisation		Non-conformité - Préconisation (P)
N° Obs	Références réglementaires	

Ensemble des installations électriques contrôlées

	R. 4226-05	Les coupures et essais des dispositifs différentiels basse tension n'ont pas été autorisés en totalité par l'exploitant, de fait la vérification réglementaire n'est pas exhaustive comme rappelé dans la note DGT QR de mars 2024. (P) Les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport n'ont pas été essayés. Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire "coupure décalée" après l'établissement d'un plan de coupure.

REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire - Local technique

➤ TDRC2

- QMX COMMANDE AU

	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	Dysfonctionnement du dispositif différentiel (P) A remplacer par un modèle équivalent

- Q8 GENERAL FORCE

	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	Non fonctionnement du dispositif différentiel (P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin

➤ Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité

	R. 4226-13Arrêté du Arr.14-12-2011-art 11	Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité (P) A remettre en état

➤ Bloc(s) phares d'éclairage de sécurité

	R. 4226-13Arrêté du Arr.14-12-2011-art 11	Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité (P) A remettre en état

REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin - Réserve

➤ Observation(s) local

Rallonge


R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de la fiche

➤ **Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité**

R. 4226-13Arrêté du Arr.14-12-
2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état
REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin - Local entretien

➤ **Prise(s) de courant**

PC à côté de la porte vers vestiaires


R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) du conducteur de protection
(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité de terre
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique

➤ **TDR C1**

• **Q1 GENERAL ECL 1**

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• **Q2 GENERAL ECL 2**

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• **Q4**

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

➤ **ARMOIRE AUTOMATE RDC**

• **Transformateur de commande 230/24V 160VA (primaire) - SCHNEIDER**

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 434

Calibre incorrecte de la protection de court-circuit au primaire du transformateur
(P) Remplacer le disjoncteur de 3A par un autre de 2A maximum
SOUS-SOL - DEGAGEMENT

➤ **TDSS**

• **QCDE COMMANDE**

nouvelle
13
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q1 GENERAL ECL 1

nouvelle
14
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q3 GENERAL ECL BASSIN EXT

15

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q2 GENERAL ECL 2

nouvelle
16
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q4 GENERAL PC

nouvelle
17
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q5 1PT

18

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Dysfonctionnement du dispositif différentiel
(P) A remplacer par un modèle équivalent

• Q8 RESERVE

nouvelle
19
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q6 RESERVE

nouvelle
20
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Non fonctionnement du dispositif différentiel
(P) A réviser ou remplacer par un modèle équivalent

• Q9 RIDEAU PISCINE

21

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Dysfonctionnement du dispositif différentiel
(P) A remplacer par un modèle équivalent

• Q10 TOBOGGAN

22

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Dysfonctionnement du dispositif différentiel
(P) A remplacer par un modèle équivalent
SOUS-SOL - FILTRATION

➤ **ARMOIRE FILTRATION**

• **GENERAL**

Barre absente

nouvelle
23
observation

R. 4215-07
NF C15-100_Ed2002 : 462

Absence de dispositif de séparation
(P) A installer
SOUS-SOL - VIDE SANITAIRE

➤ **P4D Pompe charge pédiluve aire de jeux extérieur - IWAKI**

24

R. 4215-05
NF C15-100_Ed2002 : 559

Protection de surcharge trop élevée du récepteur
(P) Calibrer/régler les relais thermiques à l'intensité In
EXTERIEUR - BUVETTE

➤ **Observation(s) local**

25

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Câbles de l'ancien éclairages du garage est inutilisés
(P) A supprimer

➤ **Congélateur (PC)**

Congélateur "LIEBHERR" dans la réserve

26

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de la fiche

x

Numéro d'observation récurrente

nouvelle
x
observation

Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	7
1.1 Renseignements principaux	7
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	8
Documents nécessaires à la vérification	8
Limite(s) d'intervention	8
1.3 Changements importants depuis la précédente vérification	8
2. Caractéristiques principales des installations	10
2.1 Structure de l'établissement	10
Nombre de bâtiments / affectation	10
2.2 Structure des installations	10
Désignation des Réseaux	10
Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux	10
Caractéristiques des Sources	11
Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion	11
2.3 Installations de Sécurité	13
Eclairage de sécurité	13
2.4 Classement des locaux à risques	13
3. Examen des prescriptions applicables	15
NORMES APPLICABLES	15
4. Résultats des mesurages et essais	20
4.1 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	20
4.2 Résultats	20
Prises de terre	20
Continuités entre tableaux de la distribution	20
Dispositifs différentiels à courant résiduel	20
Examen des circuits terminaux	24
5. Résultats des autres vérifications	42
Liste des observations des circuits sans différentiel	42
Liste des observations des tableaux	42
6. Annexes	43
Synoptique de l'installation électrique	43
Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations	46
Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages	
Rappels sur les vérifications d'installations électriques	53

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Etablissement vérifié :	IDEX ENERGIES CENTRE AQUATIQUE GRAND CHAMBORD 13 RUE DE LA PISCINE 41220 SAINT-LAURENT-NOUAN N° Etab : A4112846H2 N° Mission : C24079009M0001
Installation(s) vérifiée(s) :	Ensemble de la piscine
Activité principale :	Complexe aquatique
Vérification :	
• Nature :	Périodique
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 03/06/2025 au 04/06/2025
• Durée (jours) :	0.88
• Date précédente :	08/07/2024
Accompagnement réglementaire :	Aucun
Vérificateur(s) :	M. OMAR HAMMOUDA BLOIS
Surveillance des installations :	Mme Laetitia TROUSSELLE (Vert marine)
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	M. Romain PIEDALLU (IDEX)

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes.			✓	
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale			✓	
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion				✓
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments			✓	
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Limite(s) d'intervention

- Limite(s) d'intervention générale(s)**

La continuité à la terre des récepteurs notés inaccessibles (soit masses 'inac', soit 'inac h > 4m') au paragraphe Examen des circuits terminaux n'a pu être vérifiée.

- Limite(s) d'intervention particulière(s)**

Ensemble de l'établissement

Le plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes, bien que prévu au contrat, ne nous a pas été transmis ou est incomplet, ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence d'éléments, nous avons proposé un classement des locaux en application du guide UTE C 15 103 à l'exception des locaux présentant un risque d'explosion.

Nous communiquer le plan en cas de désaccord.

L'effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité, bien que prévu au contrat, ne nous a pas été transmis ou est incomplet, ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence d'éléments, nous avons proposé une liste des locaux dont l'effectif justifie un éclairage de sécurité, d'ambiance ou d'évacuation.

Nous communiquer l'effectif en cas de désaccord.

Le rapport de visite initiale ou dernier quadriennal, bien que prévu au contrat, ne nous ont pas été transmis ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence de ces éléments, notre vérification n'a porté que sur le maintien en état et non sur la conception. Nous fournir les éléments manquants. A défaut, nous sommes à votre disposition pour réaliser une Visite Périodique Conduite comme une Initiale (VPCI)

1.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Caractéristiques principales des installations

2.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments / affectation

1. Bâtiment sur 3 NIVEAUX

2.2 Structure des installations

Désignation des Réseaux

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
Distribution force motrice et éclairages	BT	Public	800	

Information sur le reseau :

- **Localisation** : EXTERIEUR - POSTE HT
 - **Distribution** : Triphasé
 - **Tension** : 400 V
 - **Schéma Liaison Terre** : Par réseau public
 - **Dispositif Coupure** : DDR

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
TRANSFORMATEUR	BT	Interne	800	

Information sur le reseau :

- **Localisation** : EXTERIEUR - POSTE HT
 - **Distribution** : Tri + N
 - **Tension** : 230 / 400 V
 - **Schéma Liaison Terre** : TN-C-S
 - **Dispositif Coupure** : Disjoncteurs

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	Tri + N : Triphasé + Neutre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	DDR : Disjoncteur Différentiel	

Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux

Désignation	Localisation
TGBT	EXTERIEUR - TGBT
TD POSTE	EXTERIEUR - POSTE HT

Caractéristiques des Sources

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR HT/BT	Transformateur HT / BT	EXTERIEUR - POSTE HT	

Information sur la source :

Marque : SCHNEIDER Couplage : Dy	Numéro : 1441034 Ucc (%) : 5,66	Puissance (kVA) : 800 Diélectrique : Huile	SLT : Par réseau public
Primaire		Secondaire	
Tension : 20 kV	Intensité : 23.1	Tension : 400 V	Intensité : 1126.5
Protection		Protection	
Type : Fu	Calibre : 43	Type : Dj	Calibre : 1125

Désignation	Localisation	N° Obs
Distribution force motrice et éclairages	EXTERIEUR - POSTE HT	

Information sur la source :

Type : Réseau public Puissance (kVA) : 800	SLT : Par réseau public
---	--------------------------------

Désignation	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR	EXTERIEUR - POSTE HT	

Information sur la source :

Type : Réseau interne Puissance (kVA) : 800	SLT : TN
--	-----------------

Significations des abréviations utilisées			
HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	SLT : Schéma de liaison à la terre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	Ucc : Tension de court-circuit	

Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion

2.3 Installations de Sécurité

Eclairage de sécurité

Eclairage de sécurité installé pour l'ensemble de l'établissement et éventuellement par locaux

Localisation	Effectif	Balisage			Ambiance	
		Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	15	Oui	Blocs autonomes	Oui	Non	Blocs autonomes

2.4 Classement des locaux à risques

Dans le cas d'absence de fourniture d'une liste exhaustive des risques particuliers, le classement éventuel ci-après est proposé par le vérificateur, et sauf avis contraire, considéré comme validé par le chef d'établissement :

Localisation	Zone	Origine classement	Influences externes	Indice mini de Protection
BASSINS (volume 0)		Proposé par le vérificateur	AF2 BE1 AE1 AD8 AG1	IP 28 IK 02
BASSINS (volume 2)		Proposé par le vérificateur	AF2 BE1 AE1 AD5 AG1	IP 25 IK 02
VESTIAIRES (hors volume)		Proposé par le vérificateur	AF2 BE1 AE1 AD3 AG1	IP 23 IK 02
SOUS-SOL		Proposé par le vérificateur	AF2 BE1 AE2 AD4 AG2	IP 34 IK 07
SOUS-SOL - DEGAGEMENT - Sanitaire	Sanitaires sous-sol	Proposé par le vérificateur	AF1 BE1 AE1 AD2 AG1	IP 21 IK 02
SOUS-SOL - Patio Stockage produits		Proposé par le vérificateur	AF2 BE1 AE2 AD4 AG2	IP 34 IK 07
EXTERIEUR		Proposé par le vérificateur	AF2 BE1 AE2 AD4 AG2	IP 34 IK 07
EXTERIEUR - POSTE HT		Proposé par le vérificateur	AF1 BE2 AE1 AD1 AG2	IP 20 IK 07

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - INDICES ET DEGRES DE PROTECTION

PENETRATION DE CORPS SOLIDES		SUBSTANCES CORROSIVES OU POLLUANTES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES	
AE1 : Négligeable	IP 2X	AF1 : Négligeable		BE1 : Risques négligeables	
AE2 : Petits objets (2,5 mm)	IP 3X	AF2 : Agents d'origine atmosphérique		BE2 : Risques d'incendie	
AE3 : Très petits objets	IP 4X	AF3 : Intermittente ou accidentelle		BE3 : Risques d'explosion	
AE4a : Poussières	IP 5X (Protégé)	AF4 : Permanente			
AE4b : Poussières	IP 6X (Etanche)				
ACCES AUX PARTIES DANGEREUSES		PENETRATION DE LIQUIDES		RISQUES DE CHOCS MECANIQUES	
Non protégé	IP 0X	AD1 : Négligeable	IP X0	AG1 : Faibles (0,225 J)	IK 02
A : Avec le dos de la main	IP 1X ou IP XXA	AD2a : Chutes de gouttes d'eau	IP X1	AG2 : Moyens (2 J)	IK 07
B : Avec un doigt	IP 2X ou IP XXB	AD2b : Chutes de gouttes d'eau	IP X2	AG3 : Importants (6 J)	IK 08
C : Avec un outil	IP 3X ou IP XXC	AD3 : Aspersions d'eau	IP X3	AG4 : Très importants (20 J)	IK 10
D : Avec un fil	IP 4X ou IP XXD	AD4 : Projections d'eau	IP X4		
		AD5 : Jets d'eau	IP X5		
		AD6 : Paquets d'eau	IP X6		
		AD7 : Immersion	IP X7		
		AD8 : Submersion	IP X8		

IP : Indice de protection contre la pénétration de corps solides ou l'accès aux parties dangereuses

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - INDICES ET DEGRES DE PROTECTION**IK** : *Degré de protection contre les risques de chocs mécaniques*

3. Examen des prescriptions applicables

NORMES APPLICABLES

- ☐ NF C13-100 (Ed2001) ☒ NF C13-100 (Ed2015) ☐ NF C13-200 (Ed2009) ☐ NF C13-200 (Ed2018)
☒ NF C15-100 (Ed2002) ☐ NF C15-150-1 (Ed1998) ☐ NF C15-211 (Ed2006) ☐ NF C15-211 (Ed2017)
☐ NF C17-200 (Ed2007) ☐ NF C17-200 (Ed2016) ☐ NF EN50107-1 (Ed2003)

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
R. 4215-01	Obligations générales du Maître d'Ouvrage		
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C13-100_Ed2015	PM
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C15-100_Ed2002-131	PM
R. 4215-02	Dossier technique		
	<i>Mise à disposition des différents éléments</i>	-	20/04/12 - Art. 2 PM
R. 4215-03	Inaccessibilité des parties actives et absence de tension dangereuse en cas de défaut d'isolement		
	<i>Protection contre les contacts directs , obstacles , enveloppes</i>	NF C13-100_Ed2015-411	C
	<i>Coupure au premier défaut excepté pour les schémas à neutre isolé</i>	NF C13-100_Ed2015-412	C
	<i>Protection contre les contacts indirects , Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielle</i>	NF C13-100_Ed2015-332	C
	<i>Protection contre les contacts indirects, somme des longueurs des câbles HT est supérieure à 100m</i>	NF C13-100_Ed2015-412	SO
	<i>Liaison équipotentielle principale</i>	NF C13-100_Ed2015-412	C
	<i>Liaison équipotentielle principale</i>	NF C13-100_Ed2015-542	C
	<i>Liaison équipotentielle principale</i>	NF C13-100_Ed2015-544	C
	<i>Constitution des prises de terre</i>	NF C13-100_Ed2015-541	C
	<i>Verrouillages, schémas et consignes de manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2015-464	C
	<i>Verrouillages, schémas et consignes de manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2015-711	C
	<i>Verrouillages, schémas et consignes de manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2015-741	C
	<i>Isolation</i>	NF C13-100_Ed2015-411	C
	<i>Valeur de la prise de terre adaptée</i>	NF C13-100_Ed2015-412	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-411	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-529	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100_Ed2002-411	NC
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100_Ed2002-612	C
	<i>Isolément des circuits</i>	NF C15-100_Ed2002-612	C
	<i>Protection par double isolation ou isolation renforcée</i>	NF C15-100_Ed2002-412	C
	<i>Mesure de protection par séparation électrique</i>	NF C15-100_Ed2002-413	SO
	<i>Protection par TBT (TBTS / TBTP)</i>	NF C15-100_Ed2002-414	SO
	<i>Dispositions complémentaires (LES + DDR)</i>	NF C15-100_Ed2002-415	C
	<i>Dispositifs de protection contre les courants de défaut</i>	NF C15-100_Ed2002-531	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100_Ed2002-543	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100_Ed2002-544	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C15-100_Ed2002-542	C
	<i>Salles d'eau</i>	NF C15-100_Ed2002-701	SO
	<i>Piscines, Bassins</i>	NF C15-100_Ed2002-702	SO
R. 4215-04	Absence de tension dangereuse du fait du voisinage avec une installation de domaine de tension supérieur		

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	ou du fait d'un défaut d'isolement		
	<i>Coupure au premier défaut excepté pour les schémas à neutre isolé</i>	NF C13-100_Ed2015-412	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-442	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-524	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-528	C
	<i>Limiteur de surtension</i>	NF C15-100_Ed2002-534	SO
R. 4215-05	Risques liés à l'élévation normale de température des matériels		
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2015-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2015-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-559	NC
R. 4215-06	Caractéristiques du matériel vis à vis des surintensités / Prévention du risque incendie		
	<i>Protection des transformateurs contre les surintensités et des défauts internes</i>	NF C13-100_Ed2015-422	SO
	<i>Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec</i>	NF C13-100_Ed2015-422	SO
	<i>Protection contre les surcharges</i>	NF C13-100_Ed2015-431	C
	<i>Protection contre les courts-circuits</i>	NF C13-100_Ed2015-432	C
	<i>Protection contre les surcharges</i>	NF C13-100_Ed2015-523	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexions</i>	NF C13-100_Ed2015-526	C
	<i>Conducteurs de protection, liaison des masses</i>	NF C13-100_Ed2015-542	C
	<i>Pouvoirs de coupure</i>	NF C13-100_Ed2015-432	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C15-100_Ed2002-421	SO
	<i>Protection contre les arcs électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-421	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-430	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-431	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-432	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-434	NC
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-435	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-523	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-524	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C15-100_Ed2002-526	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-533	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-535	C
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de courant BT > = 32A</i>	NF C15-100_Ed2002-536	SO
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de courant BT > = 32A</i>	NF C15-100_Ed2002-555	SO
R. 4215-07	Sectionnement des installations		

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C15-100_Ed2002-462	NC
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C15-100_Ed2002-536	C
R. 4215-08	Coupure d'urgence des circuits		
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-100_Ed2002-463	C
R. 4215-09	Mise en oeuvre des canalisations		
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-521	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-527	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-528	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-529	C
R. 4215-10	Identification des circuits et appareillages		
	<i>Repérage des conducteurs</i>	NF C13-100_Ed2015-514	C
	<i>Identification des circuits et appareillages - Adéquation schémas/réalisation</i>	NF C13-100_Ed2015-514	C
	<i>- des installations BT</i>	NF C15-100_Ed2002-514	C
R. 4215-11	Choix du matériel en fonction de la tension et conditions d'environnement		
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100_Ed2015-321	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-530	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-555	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-559	C
	<i>Emplacements à risques particuliers d'influences externes</i>		
	<i>- Salles d'eau</i>	NF C15-100_Ed2002-701	SO
	<i>- Piscines, bassins</i>	NF C15-100_Ed2002-702	SO
	<i>- Saunas</i>	NF C15-100_Ed2002-703	SO
	<i>- Installations de chantier</i>	NF C15-100_Ed2002-704	SO
	<i>- Etablissements agricoles</i>	NF C15-100_Ed2002-705	SO
	<i>- Enceintes conductrices exigües</i>	NF C15-100_Ed2002-706	SO
	<i>- Parcs de caravanes</i>	NF C15-100_Ed2002-708	SO
	<i>- Marinas</i>	NF C15-100_Ed2002-709	SO
	<i>- Installations temporaires</i>	NF C15-100_Ed2002-711	SO
	<i>- Unités mobiles ou transportables</i>	NF C15-100_Ed2002-717	SO
R. 4215-12	Mise en oeuvre des installations vis à vis du risque d'incendie et/ou explosion		
	<i>Emplacements à risques d'incendie</i>	NF C15-100_Ed2002-422	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C15-100_Ed2002-424	SO
R. 4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique		
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2015-722	C
	<i>Canalisations étrangères</i>	NF C13-100_Ed2015-722	SO
	<i>Conditionnement- ventilation</i>	NF C13-100_Ed2015-722	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2015-622	C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-100_Ed2015-623	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Dispositions constructives / Ouverture des portes</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Postes préfabriqués : Règles Particulières</i>	NF C13-100_Ed2015-71	SO
	<i>Postes non-préfabriqués : Règles Particulières</i>	NF C13-100_Ed2015-72	SO

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Postes sur poteau alimentés par un réseau aérien : Règles Particulières</i>	NF C13-100_Ed2015-73	SO
	<i>Postes simplifiés préfabriqués : Règles Particulières</i>	NF C13-100_Ed2015-74	SO
R. 4215-14	Normes applicables		
R. 4215-15	Conformité des installations aux articles R4215-3 à R4215-13 si respect des normes applicables		
	<i>- aux installations BT intérieures</i>	NF C15-100_Ed2002	PM
R. 4215-16	Conformité des matériels électriques aux normes NF ou CE		
	<i>Conformité aux normes des matériels HT</i>	NF C13-100_Ed2015-511	C
	<i>Conformité aux normes des matériels BT</i>	NF C15-100_Ed2002-511	C
R. 4215-17	Eclairage de sécurité		
	<i>Application du règlement ERP si plus contraignant</i>	-	14/12/11 - Art 1 C
	<i>Obligation d'une Installation fixe (si applicable)</i>	-	14/12/11 - Art 2 PM
	<i>Effectif de l'établissement (Mode calcul)</i>	-	14/12/11 - Art 3 PM
	<i>Fonctions de l'éclairage sécurité</i>	-	14/12/11 - Art 4 PM
	<i>Mise en oeuvre de l'Eclairage d'évacuation (sauf dérogation)</i>	-	14/12/11 - Art 5 C
	<i>Mise en oeuvre de l'Eclairage d'ambiance ou anti-panique</i>	-	14/12/11 - Art 6 C
	<i>Type autorisé (Source centrale ou Bloc autonome)</i>	-	14/12/11 - Art 7 PM
	<i>Eclairage alimenté par source centrale</i>	-	14/12/11 - Art 8 SO
	<i>Eclairage réalisé par BAES</i>	-	14/12/11 - Art 9 C
R. 4226-01	Utilisation des installations	-	
R. 4226-05	Coupage des installations, dépose des écrans, anciennes prescriptions normatives	-	
R. 4226-07	Surveillance et maintenance des installations		
	<i>Absence de fuite et niveau de diélectrique</i>	NF C13-100_Ed2015-616	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2015-616	C
	<i>Etat du poste préfabriqué</i>	NF C13-100_Ed2015-71	C
	<i>Etat du poste non préfabriqué</i>	NF C13-100_Ed2015-72	C
	<i>Etat du poste sur poteau</i>	NF C13-100_Ed2015-73	C
	<i>Etat du poste simplifié</i>	NF C13-100_Ed2015-74	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-63	C
	<i>Etat général des installations</i>	NF C15-100_Ed2002-63	NC
R. 4226-09	Locaux réservés à la production, conversion, distribution d'électricité		
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C13-100_Ed2015-624	C
	<i>Prescriptions spécifiques aux locaux à risques particuliers de choc électrique</i>	NF C13-100_Ed2015-411	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2015-622	C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-100_Ed2015-722	C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-100_Ed2015-711	C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-100_Ed2015-741	C
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
R. 4226-10	Locaux présentant des risques particuliers de choc électrique		
	<i>Anesthésie électrique</i>	-	26/02/1993 SO
	<i>Barrière à poissons</i>	-	17/03/1993 SO
	<i>Pêche à l'électricité</i>	-	02/02/1989 SO
	<i>Galvanoplastie, Electrophorèse, Electrolyse, Fours à arc :</i>	-	15/12/2011
	<i>- Tensions limites - Prévention du contact direct</i>	-	15/12/11 - Art 1 SO

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	- Prévention en cas d'inapplicabilité de l'art. 1	-	15/12/11 - Art 2 SO
	Laboratoires et plates-formes d'essais :	-	16/12/2011
	- Accès et délimitation	-	16/12/11 - Art 2 SO
	- Repérage des points d'alimentation	-	16/12/11 - Art 3 SO
	- Dispositions vis-à-vis du contact direct	-	16/12/11 - Art 4 SO
	- Dispositions vis-à-vis du contact indirect	-	16/12/11 - Art 5 SO
	- Dispositif de coupure d'urgence	-	16/12/11 - Art 6 SO
	- Prévention du risque après remise sous tension	-	16/12/11 - Art 7 SO
	- Essais hors laboratoires et plateformes	-	16/12/11 - Art 8 SO
R. 4226-11	Installations de soudage électrique :		19/12/2011
	Tension d'alimentation, tension de contact, isolation, conducteur de retour, connecteurs	-	19/12/11 - Art 2 SO
	Porte-électrodes, torches ou pistolets	-	19/12/11 - Art 3 SO
	Soudage à l'intérieur d'une enceinte conductrice exiguë	-	19/12/11 - Art 4 SO
	Soudage sur des chantiers spécialisés de construction	-	19/12/11 - Art 5 SO
R. 4226-12	Utilisation et raccordement des appareils amovibles		20/12/2011
	Limitation de la tension d'alimentation ou Indice de protection adapté	-	20/12/11 - Art 2 C
	Adaptation aux influences externes	-	20/12/11 - Art 3 C
	Canalisations souples d'alimentation	-	20/12/11 - Art 4 C
	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	-	20/12/11 - Art 5 C
	Raccordement hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32 ampères.	-	20/12/11 - Art 6 SO
	Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	-	20/12/11 - Art 7 SO
	Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	NF C15-100_Ed2002-706	20/12/11 - Art 7 SO
R. 4226-13	Maintenance de l'éclairage sécurité		14/12/2011
	Dispositif de mise à l'état de repos	-	14/12/11 - Art 9 C
	Mise à l'état de veille, de repos, d'arrêt	-	14/12/11 - Art 10 C
	Essais réglementaires de l'employeur	-	14/12/11 - Art 11 NC
	Lampes de rechange	-	14/12/11 - Art 12 C
R. 4226-18	Exclusion (limites d'intervention)		26/12/2011

Significations des abréviations utilisées
C : Conforme

NC : Non conforme

SO : Sans objet

PM : Pour mémoire

4. Résultats des mesurages et essais

4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
DRAGOHM MIC500T	MEGGER MFT 1835		MEGGER MFT 1835	

4.2 Résultats

Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
EXTERIEUR - POSTE HT	Fond de fouille	Ensemble interconnecté	1

Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur ($m\Omega$)
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire - Local technique	TDRC2	TGBT	2000
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique	TDRC1	TGBT	2000
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique	ARMOIRE AUTOMATE RDC	TDRC1	2000
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de fitness	TDN1	TGBT	2000
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de fitness	ARMOIRE AUTOMATE R+1	TDN1	2000
SOUS-SOL - DEGAGEMENT	TDSS	TGBT	2000
SOUS-SOL - VENTILLATIONS	ARMOIRE VENTILLATION	TGBT	2000
SOUS-SOL - FILTRATION	ARMOIRE FILTRATION	TGBT	2000
SOUS-SOL - FILTRATION	ARMOIRE FILTRATION TE2	ARMOIRE FILTRATION	2000
SOUS-SOL - LOCAL PAC	ARMOIRE PRODUCTION	TGBT	2000
SOUS-SOL - LOCAL PAC	ARMOIRE PRODUCTION ECS HELIOPAC	ARMOIRE PRODUCTION	2000
EXTERIEUR - BUVETTE	TD BUVETTE	TGBT	2000
EXTERIEUR - BUVETTE	COFFRET PC	TD BUVETTE	2000

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire - Local technique							
➤ TDR C2							
1	QMX COMMANDE AU	DDR	300		M	2000	2
1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	30		B		
1	Q2 ECL	DDR	30		B		
1	Q3 GENERAL ECL 2	DDR	30		B		
1	VOLET ROULANT	DDR	30		B		
1	Q4 GENERAL PC1	DDR	30		B		
1	Q6 1PT	DDR	30		B		
1	Q5 GENERAL PC2	DDR	30		B	2000	
1	Q7 GENERAL SECHE MAIN	DDR	30		B		
1	Q8 GENERAL FORCE	DDR	30		M	NM	3
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique							
➤ TDR C1							
1	QMX COMMANDE AU	DDR	300		NE		
1	QCPT COMPTEUR	DDR	300		NE		
1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	30		M		9
1	Q2 GENERAL ECL 2	DDR	30		M		10
1	Q3 GENERAL ECL 3	DDR	30		NE		
1	Q4	DDR	30	Inst	M		11
1	Q5 GENERAL ECL 4	DDR	30		NE		
1	Q6 GENERAL PC1	DDR	30		NE		
1	Q7 GENERAL PC2	DDR	30		NE		
1	Q8 PC	DDR	30		NE		
1	Q9 PC	DDR	30		NE		
1	Q10 PC	DDR	30		NE		
1	Q12 PC	DDR	30		NE		
1	Alim distrib à boisson Q13	DDR	30		NE		
1	Q11 GENERAL PC3	DDR	30		NE		
1	Q14 GENERAL ALIM	DDR	30		NE		
1	Q15 INFO	DDR	30		NE		
1	Q16 SECHE MAINS	DDR	30		NE		
1	Q17 GENERAL ALIM 2	DDR	30		NE		
➤ ARMOIRE AUTOMATE RDC							
1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	30		NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de fitness							
➤ TDN1							
1	QMX COMMANDE AU	DDR	300		B		
1	Q5 Coffret ventilation	DDR	300		B		
1	Q2 GENERAL ECL 2	DDR	30		B		
1	GENERAL TAPIS	DDR	30		B		
1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	30		B		
1	Q4 SECHE MAINS	DDR	30		B		
1	Q3 GENERAL PC	DDR	30		B		
➤ ARMOIRE AUTOMATE R+1							
1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	30	Inst	B		
SOUS-SOL - DEGAGEMENT							
➤ TDSS							
1	QCDE COMMANDE	DDR	300		M	NM	13
1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	30	Inst	M	NM	14
1	Q3 GENERAL ECL BASSIN EXT	DDR	10	Inst	M	NM	15
1	Q2 GENERAL ECL 2	DDR	30	Inst	M	NM	16
1	Q4 GENERAL PC	DDR	30	Inst	M	NM	17
1	Q5 1PT	DDR	30	Inst	M	2000	18
1	Q7 POMPE DE RELEVAGE	DDR	300	Inst	B		
1	Q8 RESERVE	DDR	300	Inst	M	NM	19
1	Q6 RESERVE	DDR	30	Inst	M	NM	20
1	Q9 RIDEAU PISCINE	DDR	30	Inst	M	2000	21
1	Q10 TOBOGGAN	DDR	30	Inst	M	2000	22
SOUS-SOL - VENTILLATIONS							
➤ ARMOIRE VENTILLATION							
1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	30	Inst	B		
SOUS-SOL - FILTRATION							
➤ ARMOIRE FILTRATION							
1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	30	Inst	B		
SOUS-SOL - LOCAL PAC							
➤ ARMOIRE PRODUCTION							
1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	30	Inst	B		
1	CLIM VRV	DDR	300	Inst	B		
EXTERIEUR - TGBT							
➤ TGBT							
1	QCDE commande AU	DDR	300	Inst	B		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	QCPT compteur	DDR	300	Inst	B		
1	Q8 traitement d'eau	DDR	1000	60 ms	B		
1	Q1 GENERAL ECL1	DDR	300	Inst	B		
1	Q2 PC TGBT	DDR	30	Inst	B		
1	Q15 PORTAIL	DDR	300	Inst	B		
1	Q16 SSI	DDR	300	Inst	B		
1	Protection diff ascenseur	IDR	300	Inst	B		
1	Q18 MONTE CHARGE	DDR	300	Inst	B		
1	Q9 PRODUCTION	DDR	300	Inst	B		
1	Q10 VENTILLATION	DDR	300	Inst	B		
1	Q11 PAC DESHU	DDR	300	Inst	B		
1	Q12 PAC	DDR	300	Inst	B		
1	Q13 PAC	DDR	300	Inst	B		
1	Q14 PAC	DDR	300	Inst	B		
EXTERIEUR - POSTE HT							
➤ TD POSTE							
1	GENERAL	DDR	300		B		
1	PC	DDR	30	Inst	B		
EXTERIEUR - BUVETTE							
➤ TD BUVETTE							
1	QCDE	DDR	300		B		
1	Q1 ECL	DDR	300	Inst	B		
1	Q2 PC	DDR	30	Inst	B		
1	Q4 Convecteur	DDR	300	Inst	B		
➤ COFFRET PC							
1	GENERAL	IDR	30		B		

Significations des abréviations utilisées

DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	RD : Relais différentiel	I_{Δn} : Intensité différentielle
B : Bon fonctionnement du différentiel ≤ à 1A ou bon fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A	M : Fonctionnement incorrect du différentiel ≤ à 1A ou fonctionnement incorrect mécanique du différentiel > à 1A	NE : Fonctionnement du différentiel ≤ à 1A ou fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A non essayé	Tempo : Temporisation

Examen des circuits terminaux

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
REZ DE CHAUSSEE - SAS										
6	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Distributeur (PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - SAS - Salle d'anniversaire										
6	Appareil(s) d'éclairage	2								
7	Prise(s) de courant								B	
1	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
REZ DE CHAUSSEE - HALL D'ACCUEIL										
17	Appareil(s) d'éclairage	2								
18	Appareil(s) d'éclairage h > 4 m MIPI	2								
8	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
6	Prise(s) de courant								B	
1	Ecran (PC)								B	
3	Distributeur (PC)								B	
1	ASCENSEUR (CE)					DDR	20		B	
REZ DE CHAUSSEE - HALL D'ACCUEIL - Comptoir										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
12	Prise(s) de courant								B	
2	Ecran (PC)								B	
2	Ordinateur (PC)								B	
1	Onduleur (PC)								B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Imprimante (PC)		HP						B	
1	Baie de sonorisation (PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - HALL D'ACCUEIL - Sanitaires										
6	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
REZ DE CHAUSSEE - HALL D'ACCUEIL - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire										
7	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
31	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
6	Prise(s) de courant								B	
2	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
1	Sèche cheveux (PC)	2								
2	Sèche cheveux mural (masse inac)					Dj	20		B	
3	Portier d'accès					Dj	10		B	
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire - Local technique										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1	Aspirateur (PC)	2	NILFISK							
1	Aspirateur (PC)	2	NILFISK							
1	Autolaveuse (PC)		NILFISK						B	
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Bassin										
6	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
5	Appareil(s) d'éclairage	3								

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
4	Appareil(s) d'éclairage immergé	3								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Bloc(s) phares d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Bassin - Réserve										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Pompe Chlore		TYLO						B	
1	Adoucisseur (PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Bassin - Sas bassin extérieur										
1	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Zone bien être										
2	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
16	Appareil(s) d'éclairage	3								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Machine à café (PC) masse inac	2								
1	Bouilloire (PC)								B	
1	Machine à café (PC)		NESPRESSO						B	
REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Vestiaire										
14	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
85	Appareil(s) d'éclairage	2								
12	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
6	Prise(s) de courant								B	
2	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
1	Sèche cheveux (PC)	2								
5	Sèche cheveux mural (masse inac)					Dj	20		B	
3	Portier d'accès					Dj	10		B	
1	Prise(s) de courant								B	

REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Vestiaire - Vestiaire collectif

28	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	

REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin

12	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
7	Appareil(s) d'éclairage immergé	3								
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								4
2	Bloc(s) phares d'éclairage de sécurité	2								5
2	Prise(s) de courant								B	
1	Prise(s) de courant à coté du local entretien								B	

REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin - Réserve

6	Appareil(s) d'éclairage	2								6
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								7
3	Prise(s) de courant								B	

REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin - Bureau maitre nageur

6	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
11	Prise(s) de courant								B	
1	Baie de sonorisation (PC)								B	
1	Ecran caméra(PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - BASSIN POLYVALENT - Bassin - Local entretien										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								M	8
1	Auto laveuse (PC)								B	
1	Lave linge (PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Dégagement										
➤ Placard Baie info										
1	Prise(s) de courant								B	
1	Alarme incendie		AGORA			Dj	10		B	
3	Chargeur (CE)		HONEYWELL			PI			B	
1	Chargeur (CE)		SLAT			PI			B	
1	Baie informatique (PC)								B	
10	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Salle de réunion										
6	Appareil(s) d'éclairage	2								
5	Prise(s) de courant								B	
1	Cassette de Climatisation		HITACHI						B	
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Bureau maitre nageur										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
4	Prise(s) de courant (2025)								B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Ordinateurs (PC)								B	
2	Onduleurs (PC)								B	
1	Distributeur (PC)		BRINKS						B	
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Bureau direction										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
5	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Ordinateurs (PC)								B	
1	Onduleur (PC)								B	
1	Destructeur de document (PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local reproduction										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Photocopieuse (PC)								B	
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique										
➤ ARMOIRE AUTOMATE RDC										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Transformateur de commande 230/24V 160VA (primaire)		SCHNEIDER			Dj	3		B	12
1	Transformateur de commande 230/24V 160VA (secondaire)		SCHNEIDER		6.3	Dj	4		B	
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Salle de pause										
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
5	Prise(s) de courant								B	
2	Réfrigérateur (PC)								B	
1	Four à micro onde (PC)								B	
3	Machine à café (PC) masse inac								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Vestiaire femmes										
4	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Prise(s) de courant								B	
1	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Vestiaire hommes										
4	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Prise(s) de courant								B	
1	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER										
3	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
10	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de fitness										
➤ ARMOIRE AUTOMATE R+1										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
24	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
9	Prise(s) de courant								B	
1	Ordinateur (PC)								B	
1	Vidéoprojecteur (PC)								B	
2	Cassette de climatisation		HITACHI						B	
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de fitness - TERRASSE										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Toilettes femmes										

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Toilettes hommes										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Sèche mains	2	PELLET			Dj	20			
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de sports										
29	Appareil(s) d'éclairage	2								
4	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
7	Prise(s) de courant								B	
3	Tapis de course (PC)								B	
1	Cassette de Climatisation		HITACHI						B	
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de sports - Vestiaire hommes										
6	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de sports - Vestiaire femmes										
6	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de sports - TERRASSE										
2	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

sécurité

1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - TERRASSE

1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Climatisation		HITACHI		24	DDR	25		B	

SOUS-SOL - ESCALIER

2	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								

SOUS-SOL - DEGAGEMENT

4	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	VMC Sous Sol (inac)								B	

SOUS-SOL - DEGAGEMENT - Local lavage

1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	

SOUS-SOL - DEGAGEMENT - Bureau

1	Appareil(s) d'éclairage	2								
13	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Ordinateur (PC)								B	
1	Onduleur (PC)								B	

SOUS-SOL - DEGAGEMENT - Reserve

2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
6	Prise(s) de courant								B	
1	Laveur haute pression (PC)		NILFISK						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
SOUS-SOL - DEGAGEMENT - Sanitaire										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	
SOUS-SOL - VENTILLATIONS										
➤ PAC DESHU CIAT (CE)							ND			
1	M1 Pompe 1 condenseur PAC					RMT	1.6	1	B	
1	M2 Pompe 2 condenseur PAC					RMT	1.6	1	B	
1	M3 Pompe 1 évaporateur PAC					Dj	4	4	B	
1	M4 Pompe 2 évaporateur PAC					Dj	4	4	B	
➤ CTA01 DENCO HAPPEL (CE)							ND			
1	CPT5 Central de traitement d'air CTA1					Dj	80		B	
1	M6 Moteur soufflage CTA1					RMT	32		B	
1	M7 Moteur extraction CTA1					RMT	32		B	
1	M8 Pompe 1 recup CTA1					Dj	4		B	
1	M9 Pompe 2 recup CTA1					Dj	4		B	
➤ CTA02 DENCO HAPPEL (CE)							ND			
1	CPT11 Central de traitement d'air CTA2					Dj	80		B	
1	M12 Moteur soufflage CTA2					RMT	18		B	
1	M13 Moteur extraction CTA2					RMT	18		B	
1	M14 Pompe 1 recup CTA2					Dj	2		B	
1	M15 Pompe 2 recup CTA2					Dj	2		B	
➤ ARMOIRE VENTILLATION										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Transformateur de commande		SCHNEIDER			Dj	10		B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
	230/24V 400VA (primaire)									
1	Transformateur de commande 230/24V 400VA (secondaire)		SCHNEIDER		16	Dj	12		B	
10	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Central de traitement d'air CTA3 (CE)				6	Dj	16		B	
1	Central de traitement d'air CTA4 (CE)				3.1	Dj	16		B	
1	Central de traitement d'air CTA5 (CE)				5.6	Dj	16		B	
1	Central de traitement d'air CTA6 (CE)		VIM		3.26	Dj	16		B	
1	M21 Bacs tampon extérieur CEX01 (inaccessible)					RMT	1.6	1	B	
1	M22 Vestiaire tech CEX02 (inac)					RMT	1	0.63	B	
1	M23 Acide extracteur CEX03 (inac)					RMT	1	0.63	B	
1	M24 Stockage desinf CEX04 (inac)					RMT	1	0.63	B	
1	M25 Ventilation extraction CEX06 (inac)					RMT	1	0.63	B	

SOUS-SOL - FILTRATION

➤ BASSIN POLYVALENT

1	FLOC A Pompe doseuse floculation A		GRUNDFOS			RMT	0.16	0.1	B	
1	PH A Pompe doseuse PH A					RMT	0.16	0.1	B	
1	P5A Pompe animation toboggan		KSB		14.6	RMT	18	13	B	
1	PGEA Pompe gavage circuit A		KSB		1.9	RMT	2.5	1.6	B	

➤ BASSIN BIEN ETRE

1	FLOC B Pompe doseuse floculation B		GRUNDFOS			RMT	0.16	0.1	B	
1	PH B Pompe doseuse PH B					RMT	0.16	0.1	B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	P3B Pompe jet massant bassin bien être		KSB		4.64	RMT	6.3	4	B	
1	B1B Banquette massante bassin bien être		BONORA		11.1	RMT	14	9	B	
1	PGEB Pompe gavage circuit B		KSB		1.9	RMT	2.5	1.6	B	
➤ SPA										
1	FLOC C Pompe doseuse floculation C		GRUNDFOS			RMT	0.16	0.1	B	
1	PH C Pompe doseuse PH C					RMT	0.16	0.1	B	
1	CHLO C Pompe doseuse javel C		EAC			RMT	0.16	0.1	B	
1	B1C Blower animation SPA		BONORA		10.8	RMT	14	9	B	
➤ BASSIN EXTERIEUR										
1	FLOC D Pompe doseuse floculation D		GRUNDFOS			RMT	0.16	0.1	B	
1	PPH D Pompe doseuse PH D					RMT	0.16	0.1	B	
1	PGED Pompe gavage circuit D		KSB		3.21	RMT	4	2.5	B	
➤ ARMOIRE FILTRATION										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Transformateur de commande 400/24V 400VA (primaire)		SCHNEIDER			RMT	2.5	1.6	B	
1	Transformateur de commande 400/24V 400VA (secondaire)		SCHNEIDER		16	Dj	16		B	
➤ POMPE FILTRATION										
3	Q PF 1,2,3A Bassin polyvalent		KSB		14.6	RE			B	
2	Q PF 1,2B Bassin bien être		KSB		14.6	RE			B	
1	Q PF 1C Bassin SPA		KSB		3.21	RE			B	
3	Q PF 1,2,3D Bassin extérieur		KSB		14.6	RE			B	
➤ ARMOIRE FILTRATION TE2										

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
12	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
5	Prise(s) de courant								B	
1	PLAV1 Pompe lavage circuit A/B/D		KSB		14.6	RE			B	
1	PLAV2 Pompe 2 lavage circuit A/B/D		KSB		14.6	RE			B	
1	PLAV3 Pompe 3 lavage circuit C		KSB		8.47	RE			B	
1	PBUF Pompe de brassage ultrafiltration		KSB		1.2	RMT	1.6	1	B	
1	PH UF Pompe doseuse PH cuve d'eau propre					Dj	6		B	
1	BDF Blower detassage filtre A/B/D		FPZ		15.7	RMT	18	13	B	
1	CHLO UF Pompe doseuse Cuve eau propre		SYCLOPE			RMT	0.16	0.1	B	
1	UF1 SKID ultrafiltration (CE)		EVOQUA			Dj	16		B	
1	UF2 SKID ultrafiltration (CE)		EVOQUA			Dj	16		B	
1	QCOMP Compresseur (CE)		COMPAIR		3.4	Dj	10		B	

SOUS-SOL - VIDE SANITAIRE

22	Appareil(s) d'éclairage	2								
10	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
9	Prise(s) de courant								B	
1	Prise(s) de courant pompe vide cave					Dj	10		B	
2	Surpresseur 1.2 (protection inac)		GRUNDFOS		3.8	RMT	4	2.8	B	
1	P1C Pompe animation SPA		KSB		3.6	RMT	4	2.5	B	
1	P1B Pompe jet d'eau bassin bien être		KSB		3.21	RMT	4	2.5	B	
1	P2B Pompe geyser bassin bien être		KSB		6.2	RMT	6.3	4	B	
1	P1A Pompe jet d'eau bassin		KSB		4.8	RMT	6.3	4	B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
	polyvalent									
1	P2A Pompe cascade bassin polyvalent		KSB		3.5	RMT	4	2.5	B	
1	P3A Pompe geyser bassin polyvalent		KSB		6.3	RMT	10	6	B	
1	P4A Pompe jet massant bassin polyvalent		KSB		8.6	RMT	10	6	B	
1	P7A Pompe jardin d'eau		KSB		3.2	RMT	4	2.5	B	
1	P BALAI Pompe balai		KSB		3.6	RMT	4	2.5	B	
1	P1D Pompe 1 aire de jeux extérieur		ABB		10.6	RE			B	
1	P2D Pompe 2 aire de jeux extérieur		KSB		11	RE			B	
1	P3D Pompe remplissage flasque aire de jeux extérieur		KSB		1.4	RMT	1.6	1	B	
1	P4D Pompe charge pédiluve aire de jeux extérieur		IWAKI		0.65	RMT	1.6	1	B	24
1	P6A Pompe transfert toboggan		KSB		11	RMT	14	9	B	
1	Pompe vide cave (CE)		KSB		1.9	PI			B	
1	B1A Banquette massante bassin polyvalent		FPZ			RMT	14	9	B	

SOUS-SOL - LOCAL PAC

➤ PAC 1 CIAT (CE)

DDR 158.8

1	M7 Pompe évaporatrice		SALMSON		4.5	RMT	6.3	4	B	
1	M8 Pompe condenseur		SALMSON		1.84	RMT	2.5	1.6	B	

➤ PAC 2 CIAT (CE)

DDR 158.8

1	M9 Pompe évaporatrice		SALMSON		4.5	RMT	6.3	4	B	
1	M10 Pompe condenseur		SALMSON		1.84	RMT	2.5	1.6	B	

➤ PAC 3 CIAT (CE)

DDR 158.8

1	M11 Pompe évaporatrice		SALMSON		4.5	RMT	6.3	4	B	
1	M12 Pompe condenseur		SALMSON		1.84	RMT	2.5	1.6	B	

➤ ECS

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	M19 Circuit évapo Pompe 1		SALMSON		1.31	RMT	1.6	1	B	
1	M20 Circuit évapo Pompe 2		SALMSON		1.31	RMT	1.6	1	B	
1	M21 Circuit bouclage Pompe 1		SALMSON		0.96	RMT	0.63	0.4	B	
1	M22 Circuit bouclage Pompe 2		SALMSON		0.96	RMT	0.63	0.4	B	
➤ ARMOIRE PRODUCTION										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Transformateur de commande 400/24V 400VA (primaire)		SCHNEIDER			Dj	10		B	
1	Transformateur de commande 400/24V 400VA (secondaire)		SCHNEIDER		16	Dj	12		B	
➤ PRODUCTION ECS HELIOPAC										
1	DPAC1 Pompe à chaleur (CE)		HELIOPAC			RMT	10	6	B	
1	DPAC2 Pompe à chaleur (CE)		HELIOPAC			RMT	10	6	B	
1	DA1 Resistance préchauffage				21.7	RMT	23	17	B	
1	DA2 Resistance préchauffage				21.7	RMT	23	17	B	
1	QC2a Circulateur		GRUNDFOS		2	RMT	2.5	1.6	B	
1	QC2b Circulateur		GRUNDFOS		2	RMT	2.5	1.6	B	
14	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	M1 Forage pompe 1 (inac)					RE			B	
1	M2 Forage pompe 2 (inac)					RE			B	
1	M5 Extracteur Fréon CEX5 (inaccessible)		VIM			RMT	4	2.5	B	
1	Pompe désemboueur		SALMSON		1.3	RE			B	
1	M13 Pompe 1 circuit constant CTA ECS		SALMSON		7.3	RE			B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	M14 Pompe 2 circuit constant CTA ECS		SALMSON		7.3	RE			B	
1	M15 Pompe 3 circuit constant RADIA		SALMSON		1.32	RE			B	
1	M16 Pompe 4 circuit constant RADIA		SALMSON		1.32	RE			B	
1	M17 Pompe 5 circuit constant DALLES		SALMSON		2.4	RE			B	
1	M18 Pompe 6 circuit constant DALLES		SALMSON		2.4	RE			B	
1	AD1 Adoucisseur (CE)		BWT		10	Dj	4		B	

SOUS-SOL - Patio Stockage produits

5	Appareil éclairage	2								
2	Extracteurs "acides"					Dj			B	
3	Prise de courant								B	

SOUS-SOL - Patio Stockage produits - Extérieur

3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI	2								
3	Prise(s) de courant								B	
2	Extracteur (Inac)								B	

EXTERIEUR

➤ Portail (CE)

						Dj	ND			
1	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil(s) d'éclairage du portail (2025)								B	
9	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m (façade bâtiment côté parking) MIPI									
3	Candélabre (côté parking)(2025)								B	
1	MONTE CHARGE (CE)					DDR	20		B	

EXTERIEUR - TGBT

1	Appareil(s) d'éclairage	2								
---	-------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Bloc(s) autonome(s) portatif	2								
2	Prise(s) de courant								B	
EXTERIEUR - POSTE HT										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité de type BAPI (PC)	2								
2	Prise(s) de courant								B	
EXTERIEUR - BASSIN										
4	Appareil(s) d'éclairage sur candélabres(2025)								B	
4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m (sur façade) MIPI									
1	Entrainement couverture thermique bassin extérieur		MOTIVE		1.41	RE			B	
EXTERIEUR - BUVETTE										25
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
2	Congélateur (PC)								B	26
1	Réfrigérateur (PC)								B	
1	Grill (PC)								B	
6	Coffret PC								B	
1	Ventilateur(PC)		DOMAIR						B	

* En absence de renseignement classe 1

Significations des abréviations utilisées

CI : Classe	In : Intensité nominale	B : Continuité satisfaisante	M : Continuité non satisfaisante
Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	I : Interrupteur
Fu : Fusibles	RE : Relais Electronique	PI : Protection Intégrée	PSNE : Protection Surcharge non exigée
RT : Relais Thermique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique	ND : Non déterminé
MIPI : Masse Inaccessible Protection Intrinsèque – sans objet	NM : Non mesuré		

5. Résultats des autres vérifications

Liste des observations des circuits sans différentiel

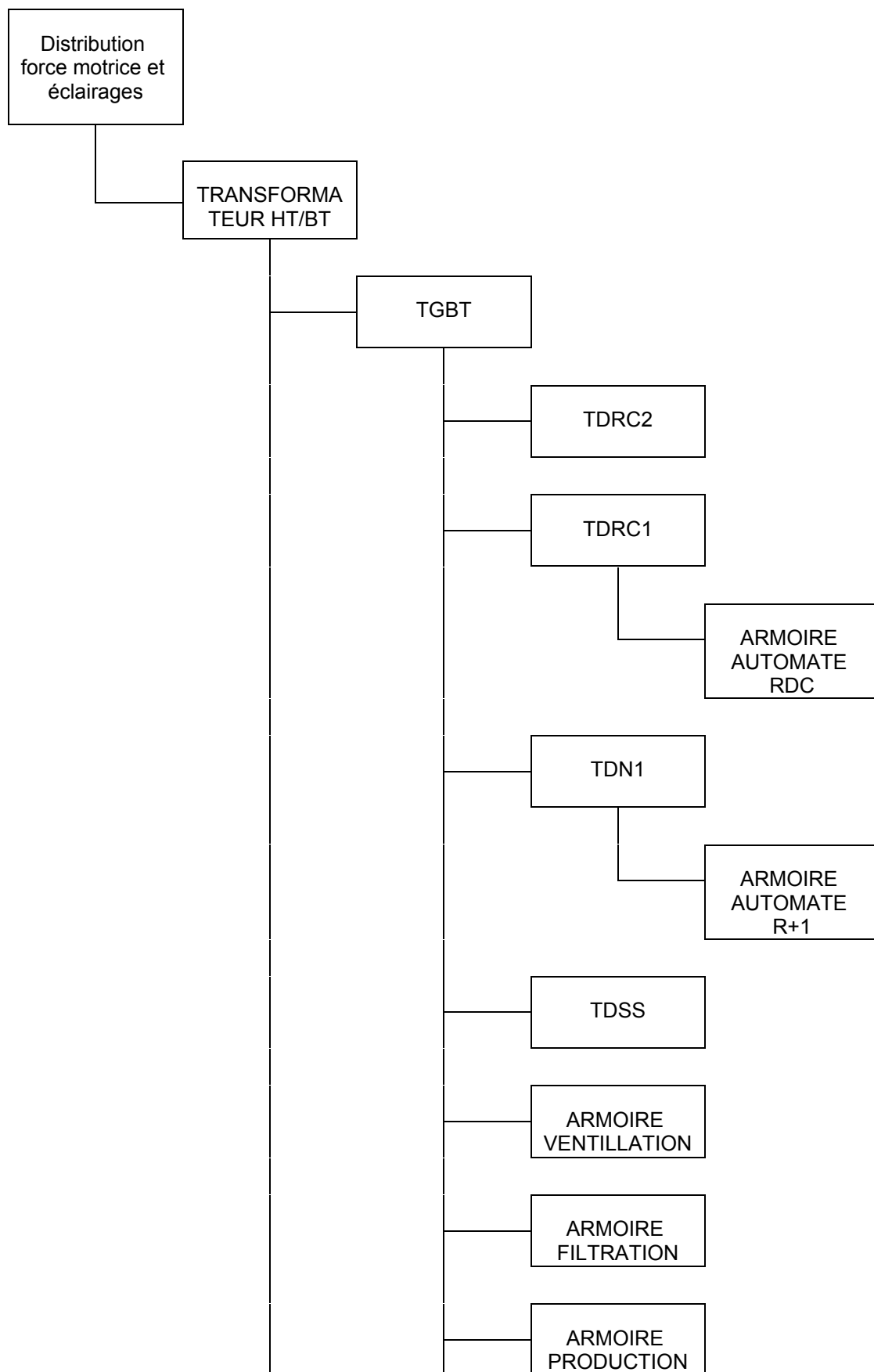
Localisation - Désignation	N° Obs
SOUS-SOL - FILTRATION	
➤ ARMOIRE FILTRATION	
GENERAL	23

Liste des observations des tableaux

Aucune non-conformité n'a été constatée

6. Annexes

Synoptique de l'installation électrique



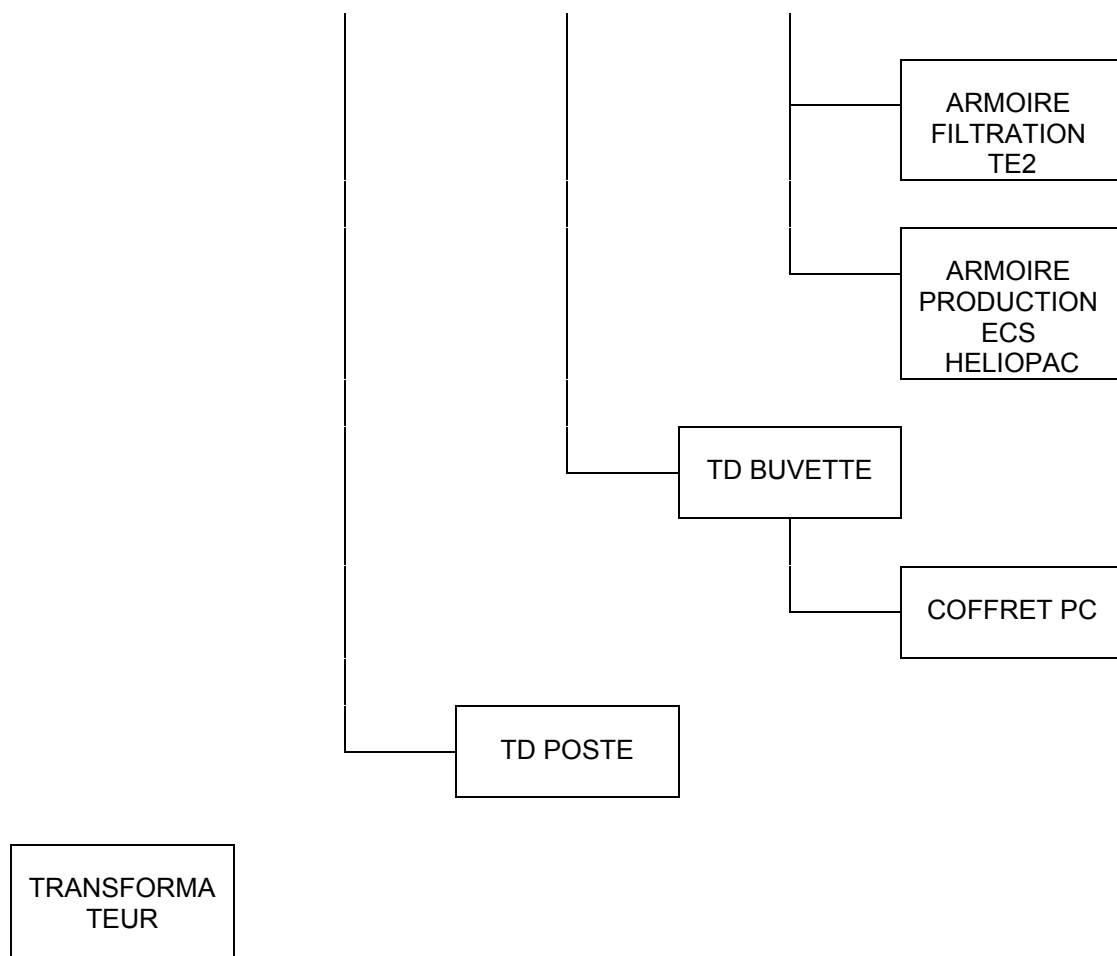


Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection						Canalisations					
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge Ith (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

REZ DE CHAUSSEE - BALNEO - Vestiaire - Local technique

➤ TDR C2

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont : TGBT**

. 1	IG	IS	4/0	63	63								
. 1	QMX COMMANDE AU	DDR	2/1	10	10	C	300	6					
. 1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	4/3	25	25	C	30	6					
. 6	Q1.1 à Q1.6	Dj	2/1	10	10	C		6					
. 1	Q2 ECL	DDR	2/1	10	10	C	30	6					
. 1	Q3 GENERAL ECL 2	DDR	4/3	25	25	C	30	6					
. 6	Q3.1 à Q3.6	Dj	2/1	10	10	C		6					
. 1	VOLET ROULANT	DDR	2/1	1	1	C	30	6					
. 1	Q4 GENERAL PC1	DDR	4/3	20	20	C	30	6					
. 4	Q4.1 à Q4.4	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q6 1PT	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Q5 GENERAL PC2	DDR	2/1	32	32	C	30	6					
. 1	Q5.1 Q5.2	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q7 GENERAL SECHE MAIN	DDR	2/1	32	32	C	30	6					
. 2	Q7.1 Q7.2	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q8 GENERAL FORCE	DDR	4/4	63	63	C	30	10					
. 2	Q8.1 Q8.2	Dj	4/3	32	32	C		6					
. 1	Q8.3	Dj	2/1	16	16	C		6					

REZ DE CHAUSSEE - ZONE BUREAU - Local technique

➤ TDR C1

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont : TGBT**

. 1	IG	IS	4/0	100	100								
. 1	QMX COMMANDE AU	DDR	2/1	10	10	C	300	6					
. 1	QCPT COMPTEUR	DDR	4/3	10	10	C	300	10					
. 1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	4/3	20	20	C	30	10					
. 5	Q1.1 à Q1.6	Dj	2/1	10	10	C		6					
. 1	Q2 GENERAL ECL 2	DDR	4/3	20	20	C	30	10					
. 6	Q2.1 à Q2.6	Dj	2/1	10	10	C		6					
. 1	Q3 GENERAL ECL 3	DDR	2/1	32	32	C	30	6					
. 3	Q3.1 à Q3.3	Dj	2/1	10	10	C		6					
. 1	Q4	DDR	2/1	10	10	C	30	6					
. 1	Q5 GENERAL ECL 4	DDR	4/3	20	20	C	30	10					
. 5	Q5.1 à Q5.5	Dj	2/1	10	10	C		6					

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
. 1	Q6 GENERAL PC1	DDR	4/3	20	20	C	30	10					
. 4	Q6.1 à Q6.4	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q7 GENERAL PC2	DDR	4/3	32	32	C	30	10					
. 6	Q7.1 à Q7.6	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q8 PC	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Q9 PC	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Q10 PC	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Q12 PC	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Alim distrib à boisson Q13	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Q11 GENERAL PC3	DDR	4/3	20	20	C	30	10					
. 3	Q11.1 à Q11.3	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q14 GENERAL ALIM	DDR	4/3	20	20	C	30	10					
. 3	Q14.1 à Q14.3	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q14.4	Dj	2/1	10	10	C		6					
. 1	Q15 INFO	DDR	2/1	16	16	C	30	6					
. 1	Q16 SECHE MAINS	DDR	4/3	40	40	C	30	10					
. 1	Q16.1	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 4	Q16.2 à Q16.5	Dj	2/1	20	20	C		6					
. 1	Q17 GENERAL ALIM 2	DDR	4/4	80	80	C	30	15					
. 1	Q17.1	Dj	2/1	16	16	C		6					
. 1	Q17.2 Q17.3	Dj	4/3	32	32	C		10					

➤ **ARMOIRE AUTOMATE RDC**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont : TDRC1**

. 1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	2/1	10	10	C	30	6
-----	------------------	-----	-----	----	----	---	----	---

1er ETAGE - DEGAGEMENT + ESCALIER - Salle de fitness

➤ **TDN1**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont : TGBT**

. 1	IG	I	4/0	40	40			
. 1	QMX COMMANDE AU	DDR	2/1	10	10	C	300	6
. 1	Q5 Coffret ventilation	DDR	2/1	16	16	C	300	6
. 1	Q2 GENERAL ECL 2	DDR	2/1	20	20	C	30	6
. 2	Q2.1 Q2.2	Dj	2/1	10	10	C		6
. 1	GENERAL TAPIS	DDR	4/3	25	25	C	30	10
. 3	Tapis 1 2 3	Dj	2/1	20	20	C		6
. 1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	4/3	20	20	C	30	6
. 10	Q1.1 à Q1.10	Dj	2/1	10	10	C		6
. 1	Q4 SECHE MAINS	DDR	2/1	16	16	C	30	6
. 1	Q3 GENERAL PC	DDR	4/3	32	32	C	30	6
. 4	Q3.1 à Q3.4	Dj	2/1	16	16	C		6

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection						Canalisations					
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
➤ ARMOIRE AUTOMATE R+1													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :				F : 0,8					
Référence client :				Armoire amont : TDN1									

. 1	Général	IS	2/0	25	25								
.. 1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	2/1	10	10	C	30	6					

SOUS-SOL - DEGAGEMENT

➤ TDSS

Ik3 max :

Ik1 max :

Id :

F : 0,8

Référence client :Armoire amont : TGBT

. 1	QCDE COMMANDE	DDR	2/1	10	10	C	300	6
. 1	IG	I	4/0	40	40			
.. 1	Q1 GENERAL ECL 1	DDR	2/1	20	20	C	30	10
... 2	Q1.1 et Q1.2	Dj	2/1	10	10	C		6
.. 1	Q3 GENERAL ECL BASSIN EXT	DDR	3/3	10	10	C	10	10
.. 1	Q2 GENERAL ECL 2	DDR	4/3	32	32	C	30	10
... 6	Q2.1 à Q2.6	Dj	2/1	10	10	C		6
.. 1	Q4 GENERAL PC	DDR	4/3	32	32	C	30	6
... 6	Q4.1 à Q4.6	Dj	2/1	16	16	C		6
.. 1	Q5 1PT	DDR	2/1	16	16	C	30	6
.. 1	Q7 POMPE DE RELEVAGE	DDR	3/3	10	10	C	300	6
.. 1	Q8 RESERVE	DDR	3/3	10	10	C	300	6
.. 1	Q6 RESERVE	DDR	2/1	16	16	C	30	6
.. 1	Q9 RIDEAU PISCINE	DDR	2/1	16	16	C	30	6
.. 1	Q10 TOBOGGAN	DDR	2/1	16	16	C	30	6

SOUS-SOL - VENTILLATIONS

➤ ARMOIRE VENTILLATION													
Ik3 max :				Ik1 max :				Id :				F : 0,8	
Référence client :				Armoire amont : TGBT									
. 1	GENERAL	IS	4/0	160	160								
.. 1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	2/1	10	10	C	30	6					
.. 1	Telecd	Dj	2/1	6	6	C		6					
.. 2	Pompe 1 & 2	Dj	2/1	4	4	C		6					
.. 3	CTA	Dj	2/1	16	16	C		6					
.. 3	Divers departs	Dj	2/1	4	4	C		6					
.. 1	Primaire U1	Dj	2/1	6	6	C		6					
.. 1	Général CTA01	Dj	4/4	80	80	C		10					
... 2	Pompe	Dj	2/1	4	4	C		6					
... 1	DAD	Dj	2/1	6	6	C		6					
.. 1	Général CTA02	Dj	4/4	80	80	C		10					
... 2	Pompe	Dj	2/1	4	4	C		6					

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôle	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
... 1	DAD	Dj	2/1	6	6	C		6					
.. 1	Local technique	Dj	4/3	16	16	C		10					

SOUS-SOL - FILTRATION

➤ ARMOIRE FILTRATION

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	GENERAL	IS	4/0	400	400								
.. 1	Ventil	Dj	2/1	2	2	C		6					
.. 1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	2/1	16	16	C	30	10					
.. 1	Commande 230V	Dj	2/2	6	6	C		10					
.. 1	Alimentation pompe filtration	Dj	4/4	125	125	C		25					
.. 3	Chloration	Dj	2/2	6	6	C		10					
.. 4	Analyseur	Dj	2/2	10	10	C		10					
.. 2	UF1/2	Dj	2/2	16	16	C		10					
.. 1	Compr D'AIRE	Dj	3/3	10	10	C		10					
.. 1	Pompe de reserve	Dj	4/4	10	10	C		10					
.. 1	C1 Polyvalent	Dj	4/4	4	4	D		10					

➤ ARMOIRE FILTRATION TE2

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE PRODUCTION

. 1	GENERAL	IS	4/0	125	125								
.. 1	Voyant ecl ventil	Dj	2/1	2	2	C		10					

SOUS-SOL - LOCAL PAC

➤ ARMOIRE PRODUCTION

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	GENERAL	IS	4/0	160	160								
.. 1	ECL + PC ARMOIRE	DDR	2/1	10	10	C	30	6					
.. 1	CLIM VRV	DDR	4/3	25	25	D	300	6					
.. 1	Telecd230V	Dj	2/1	6	6	C		6					
.. 2	Alimentation compteur d'energie	Dj	4/3	25	25	C		10					
.. 1	Compteur d'energie circuits	Dj	4/3	16	16	C		10					
.. 1	Primaire T1	Dj	2/1	2	2	C		6					
.. 3	Divers departs	Dj	2/1	4	4	C		6					
.. 1	Primaire U1	Dj	2/1	6	6	C		6					
.. 2	Filtre	Dj	2/1	10	10	C		6					
.. 2	Pompe	Dj	3/3	10	10	C		10					
.. 2	Pompe circuit radiateur 1 & 2	Dj	2/1	2	2	C		6					
.. 2	Pompe circuit dalles 1 & 2	Dj	2/1	4	4	C		6					
.. 1	Armoire Production ECS	Dj	4/4	80	80	C		10					

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôle	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

.. 1 Adoucisseur Dj 2/1 4 4 C 6

➤ ARMOIRE PRODUCTION ECS HELIOPAC

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE PRODUCTION

.. 1	GENERAL	IS	4/0	100	100								
.. 1	Chaudiere mobile (LIBRE)	Dj	4/4	20	20	D		10					
.. 2	FT1 / T2	Fu	2/1	32	32			100					
.. 1	T1	RMT	3/3	1	1			100					
.. 1	T2	RMT	3/3	6,3	6,3			100					
.. 1	Commande 230VAC	Dj	2/1	10	10	C		10					
.. 1	DG1	Dj	4/4	20	20	D		10					
.. 1	DG2	Dj	3/3	50	50	C		15					
.. 2	PAC 1 & 2	RMT	3/3	9	9			100					
.. 1	DA1	RMT	3/3	19	19			100					
.. 1	DA1	RMT	3/3	24	24			100					
.. 1	QC2a	RMT	3/3	2,5	2,5			100					
.. 1	QC2b	RMT	3/3	2,3	2,3			100					

EXTERIEUR - TGBT

➤ TGBT

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** TRANSFORMATEUR HT/BT

.. 1	Général	IS	3/0	1250	1250								
.. 1	QPF	Dj	4/4	40	40	C		20					
.. 1	QCDE commande AU	DDR	2/2	4	4	C	300	10					
.. 1	QCPT compteur	DDR	4/4	4	4	C	300	10					
.. 1	Q3 ALIM TDSS	Dj	4/4	50	35	500		36					
.. 1	Q4 ALIM TDRC1	Dj	4/4	100	90	800		25					
.. 1	Q5 ALIM TDRC2	Dj	4/4	63	63	500		25					
.. 1	Q6 ALIM TDN1	Dj	4/4	40	32	500		36					
.. 1	Q7 BUVETTE	Dj	4/4	40	32	500		36					
.. 1	Q8 traitement d'eau	DDR	4/4	400	360	3600	1000	36					
.. 1	Q1 GENERAL ECL1	DDR	4/3	25	25	C	300	20					
.. 1	Q1.1	Dj	2/1	10	10	C		6					
.. 1	Q1.2	Dj	4/3	10	10	C		6					
.. 1	Q1.3 Q1.4	Dj	2/1	10	10	C		6					
.. 1	Q2 PC TGBT	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	Q15 PORTAIL	DDR	2/2	16	16	C	300	15					
.. 1	Q16 SSI	DDR	2/2	16	16	C	300	15					
.. 1	Q17 ASCENSEUR	Dj	4/4	20	20	B		20					
.. 1	Protection diff ascenseur	IDR	4/0	40	40		300						
.. 1	Q18 MONTE CHARGE	DDR	4/4	20	20	C	300	20					

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôle	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn ⁽²⁾ (mA)	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
.. 1	Q9 PRODUCTION	DDR	4/4	160	160	1250	300	25					
.. 1	Q10 VENTILLATION	DDR	4/4	160	160	1250	300	25					
.. 1	Q11 PAC DESHU	DDR	4/4	100	90	800	300	25					
.. 1	Q12 PAC	DDR	4/4	160	160	1250	300	25					
.. 1	Q13 PAC	DDR	4/4	160	160	1250	300	25					
.. 1	Q14 PAC	DDR	4/4	160	160	1250	300	25					

EXTERIEUR - POSTE HT

➤ TD POSTE

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** TRANSFORMATEUR HT/BT

. 1	GENERAL	DDR	2/2	25	25	C	300	20
.. 1	PC	DDR	2/1	16	16	C	30	10

EXTERIEUR - BUVETTE

➤ TD BUVETTE

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	QCDE	DDR	2/1	10	10	C	300	6
. 1	IG	I	4/0	63	63			
.. 1	Q1 ECL	DDR	2/1	10	10	C	300	6
.. 1	Q2 PC	DDR	4/3	32	32	C	30	6
.. 1	Q2.1 Q2.2	Dj	2/1	16	16	C		6
.. 1	Q2.3	Dj	2/1	10	10	C		6
.. 1	Q3	Dj	4/4	63	63	C		10
.. 1	Q4 Convecteur	DDR	2/1	16	16	C	300	6

➤ COFFRET PC

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** TD BUVETTE

. 1	GENERAL	IDR	4/0	63	63		30	
-----	---------	-----	-----	----	----	--	----	--

⁽¹⁾Mg: magnétique ⁽²⁾IΔn: sensibilité différentielle mA

Significations des abréviations utilisées

In : Intensité nominale	Ik : Intensité de court-circuit	Iz : Intensité admissible	lth : Réglage du dispositif de protection
Id : Intensité de défaut phase/terre	PdC : Pouvoir de coupure	F : Facteur de correction	Nbre pôle : Nombre de pôle coupé/protégé
Ph/N : Phase / Neutre	Ph/N : Phase / Neutre	PE : Conducteur de protection	PSNE : Protection Surcharge non exigée
PI : Protection Intégrée	IS : Interrupteur sectionneur	IF : Interrupteur fusible	ISF : Interrupteur sectionneur fusible
S : Sectionneur	SF : Sectionneur fusible	Fu : Fusibles	IDR : Interrupteur Différentiel
INV : Inverseur	Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	DDA : Dispositif de Déconnexion Auto
RT : Relais Thermique	RE : Relais Electronique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique
C : Contacteur	DC : Discontacteur	RD : Relais différentiel	Xa/b : a pôles coupés, b pôles protégés
Mg : magnétique	IΔn : sensibilité différentielle mA	FL : Filiation	

Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.

Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200).

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** :
Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée.
Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre				Masses BT TT (Ohm)
		TNR – ITR (Ohm)	TTS (Ohm)			
			U _{tp} = 2 kV	U _{tp} = 4 kV	U _{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
Souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaisante à cette exigence.

U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quelque soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité).
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux (ou locaux ayant des influences externes assimilées), la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre, d'un ohmmètre ou visuellement.
- **Valeurs limites**
 - **En basse tension** :
La valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution doit être systématiquement indiquée lors des vérifications initiales.
Les valeurs de continuité des conducteurs de protection aboutissant aux différents matériels doivent être comparées à celles préconisées dans le paragraphe D.6.2 ou D.6.3 du guide UTE C 15-105; toutefois, lors des vérifications initiales ou sur demande de l'inspection du travail réalisées en schéma TN ou IT, en l'absence de notes de calculs justificatives dans le dossier technique, les valeurs sont à comparer à celles du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105.
 - **En haute tension** :
En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure de continuité doit être effectuée; entre deux points simultanément accessibles.
La résistance mesurée doit être au plus égale à 200 mΩ.
- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm.
- **Sur les prises de courant sans millésime est réalisée tous les ans.**
- **Sur les appareils d'éclairage ou prises de courant avec millésime est réalisée à la date du millésime.**

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quelque soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT et les DDR > à 1A. Cet essai est réalisé si l'établissement l'autorise et le rend possible.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval (méthode 1 ou 2 de l'annexe B du titre 6 de la NFC15-100).
- **Valeurs limites** : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2).
- **Unité des valeurs** : mA
- Pour les DDR > à 1A seul un test de fonctionnement mécanique par le bouton test est réalisé.

Rappels sur les vérifications d'installations électriques en application des articles R. 4226-14, R. 4226-16, R. 4226-21 et R. 4722-26 du code du travail

1. OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par :

- les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail,
- le décret mines et carrières décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité,
- les arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques).

Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé « Employeur » dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus sauf en VDI (R4722-26).

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques,
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
 - protection du public contre les risques d'incendie et de panique
 - protection des biens et de l'environnement
 - conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles,
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public),
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2. ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

La vérification d'un équipement de travail porte sur les points suivants :

- adaptation de l'équipement de travail aux caractéristiques de l'installation fixe d'alimentation, en ce qui concerne le schéma des mises à la terre et le courant de court-circuit présumé au point d'installation,
- adaptation des différentes enveloppes et des câbles aux conditions d'influences externes,
- protection contre les contacts directs,
- protection contre les contacts indirects en cas de défaut d'isolement sur les masses accessibles,
- protection contre les surintensités de la canalisation fixe alimentant la machine.

La vérification ne concerne pas la protection contre les surintensités des circuits internes ni la protection des moteurs contre les échauffements anormaux des équipements de travail soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3. ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (cf. §6),
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.),
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NF C18 510 art 11.4.2),
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension,
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection,
 - les schémas complets et à jour,
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion, à défaut le

classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.

Indication, le cas échéant par famille de locaux, des conditions d'influences externes et des degrés minimaux de protection des matériels.

Les emplacements à risques d'explosion et leur classification en zones figurent dans « le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) » établi et mis à jour par le chef d'établissement, il n'est pas du ressort du vérificateur de proposer un tel classement.

Si nécessaire, une limite d'intervention est portée dans le rapport à ce sujet indiquant que le DRPCE n'a pas été réalisé ou fourni par le chef d'établissement et qu'une analyse permettant sa rédaction doit être menée.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE), prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail,
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.
- Note DGT mars 2024 :
 - Dépose et repose des plastrons des armoires basse tension :
La dépose et repose des plastrons est à réaliser par une personne habilitée de l'établissement ou missionnée pour le faire par le client. Si ce n'est pas réalisé, l'intervenant APAVE procède à la dépose et repose des plastrons sauf refus du client. Cette intervention pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. En cas de refus ou de risque pour l'intervenant APAVE, cela fera l'objet d'une observation et l'acte technique ne sera pas réalisé.
 - Essais des dispositifs différentiels :
L'essai des dispositifs différentiels est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Essais des dispositifs de coupure d'urgence des armoires de distribution basse tension :
L'essai des systèmes télécommandés des coupures d'urgence des armoires de distribution basse tension est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Coupure décalées :
En cas de coupure décalée ce rapport fera l'objet d'un rapport en complète et remplace.

4. CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5. RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les observations sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à cette dernière version, les opérations qui permettent de lever les observations sont à réaliser dans le cadre de cette norme antérieure sauf si l'ampleur des travaux les soumet à une visite initiale électrique qui sera réalisée en référence à la dernière version de la norme concernée.

Le rapport réglementaire de vérification des installations électriques est destiné à l'employeur, lorsque le contractant (Facility Manager par exemple), n'est pas l'employeur, l'original du livrable doit lui être adressé.

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

6. MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure⁽¹⁾ doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité', elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

⁽¹⁾ Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, modification/ajout de circuits de distribution, création/réaménagement d'installations

7. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 15 janvier 2026

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 12/01/2026

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00112311 00112312 00112313 00112314

Résultats des mesures terrain :		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				11h50	12h20	11h10	12h00
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,0	6,7	7,0	6,7
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,38	2,40	1,05	0,97
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,00	2,06	0,79	0,81
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,42	2,55	1,48	1,48
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	<0,05	0,15	0,43	0,51
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	<5	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,4	26,3	28,9	
Fréquentation instantanée		-	-	4	14	20	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,5

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	135	285	185	170
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,6	1,2	2,8	3,7
Bromoforme	µg/L	-	-			<0,20	
Chloroforme	µg/L	-	-			5,6	
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-			<0,20	
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-			0,47	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *			6,1	

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés. En physico-chimie, l'eau présente une teneur élevée en chlore libre actif et en chlorures dans le bassin nordique ainsi qu'un pH trop faible dans le nordique et le jacuzzi. De plus, lors du prélèvement, la température du jacuzzi était supérieure à la référence de qualité fixée à 33°C. L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre des actions correctives visant à rétablir la conformité.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 16 avril 2026

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : PISCINE GRAND CHAMBORD

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 13/04/2026

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00113000 00113001 00113002 00113003

Résultats des mesures terrain :		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				11h36	10h43	11h21	11h45
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	6,9	7,7	7,4	7,3
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		1,83		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,96		1,14	0,73
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,50		0,62	0,41
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	2,36	1,99	1,62	1,33
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,40	0,16	0,48	0,60
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	25	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,8	27,8	28,9	
Fréquentation instantanée		-	-	4	5	15	3
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	1	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	134	30,9	149	108
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,6	0,79	2,4	4,5
Bromoforme	µg/L	-	-	<0,20			<0,20
Chloroforme	µg/L	-	-	4,0			1,4
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-	<0,20			<0,20
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-	0,23			<0,20
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *	4,2			1,4

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés.

En physico-chimie, l'eau présente une teneur insuffisante en chlore disponible dans le bassin nordique et une teneur trop élevée en chlore libre actif dans le bassin balnéo.

L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre des actions correctives visant à rétablir la conformité.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

Ce document doit être affiché dans l'établissement (article D1332-12 du code de la santé publique)

ARS Centre-Val de Loire - Délégation Départementale de Loir-et-Cher

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 16 avril 2026

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 13/04/2026

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00113000 00113001 00113002 00113003

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				11h36	10h43	11h21	11h45
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	6,9	7,7	7,4	7,3
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		1,83		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,96		1,14	0,73
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,50		0,62	0,41
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	2,36	1,99	1,62	1,33
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,40	0,16	0,48	0,60
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	25	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,8	27,8	28,9	
Fréquentation instantanée		-	-	4	5	15	3
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	1	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	134	30,9	149	108
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,6	0,79	2,4	4,5
Bromoforme	µg/L	-	-	<0,20			<0,20
Chloroforme	µg/L	-	-	4,0			1,4
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-	<0,20			<0,20
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-	0,23			<0,20
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *	4,2			1,4

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés.

En physico-chimie, l'eau présente une teneur insuffisante en chlore disponible dans le bassin nordique et une teneur trop élevée en chlore libre actif dans le bassin balnéo.

L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre des actions correctives visant à rétablir la conformité.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

Ce document doit être affiché dans l'établissement (article D1332-12 du code de la santé publique)

ARS Centre-Val de Loire - Délégation Départementale de Loir-et-Cher

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 10 février 2026

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 05/02/2026

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00112524 00112525 00112526 00112527

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				09h29	10h14	09h51	09h09
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,4	7,2	7,2	6,7
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	0,91	2,39	1,00	0,64
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,46	1,56	0,65	0,54
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,37	2,82	1,37	1,39
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	< = 0,6	-	0,46	0,43	0,37	0,75
Acide isocyanurique	mg/L	< = 75	-	<5	6	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,1	27,2	29,3	
Fréquentation instantanée		-	-	1	0	12	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				32,8

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	226	257	233	197
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	4,4	1,1	3,3	4,2

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés.
En physico-chimie, l'eau du bassin nordique présente une teneur en chlore libre actif trop élevée. L'eau du jacuzzi présente une teneur en chlore combiné (chloramines) trop élevée et un pH trop bas.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 10 février 2026

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : **SAINT-LAURENT-NOUAN**

Date du prélèvement : **05/02/2026**

Laboratoire : **INOVALYS - SITE DE TOURS**

N° de prélèvement(s) : 00112524 00112525 00112526 00112527

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				09h29	10h14	09h51	09h09
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,4	7,2	7,2	6,7
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	0,91	2,39	1,00	0,64
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,46	1,56	0,65	0,54
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,37	2,82	1,37	1,39
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,46	0,43	0,37	0,75
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	6	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,1	27,2	29,3	
Fréquentation instantanée		-	-	1	0	12	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				32,8

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	226	257	233	197
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	4,4	1,1	3,3	4,2

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés.

En physico-chimie, l'eau du bassin nordique présente une teneur en chlore libre actif trop élevée. L'eau du jacuzzi présente une teneur en chlore combiné (chloramines) trop élevée et un pH trop bas.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 18 février 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : **SAINT-LAURENT-NOUAN**

Date du prélèvement : **12/02/2025**

Laboratoire : **INOVALYS - SITE DE TOURS**

N° de prélèvement(s) : 00109345 00109346 00109347 00109348

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				12h30	12h56	12h13	12h43
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,0	7,3	7,0	7,5
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,54	2,50	1,04	0,90
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,11	1,50	0,78	0,41
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	2,02	2,61	1,61	1,45
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,48	0,11	0,57	0,55
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	<5	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,4	28,0	29,2	
Fréquentation instantanée		-	-	3	2	12	1
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				36,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	79,7	140	96,8	49,4
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,4	1,2	3,0	3,1

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est de bonne qualité bactériologique. En physico-chimie, l'eau présente une teneur trop élevée en chlore libre actif dans le bassin nordique.

De plus, lors du prélèvement, la température du jacuzzi était supérieure à la référence de qualité fixée à 33°C.

Le responsable technique a immédiatement réalisé les mesures correctives (réajustement du taux de chlore et contrôle)

Son auto-surveillance confirme un rétablissement de la qualité physico-chimique de l'eau.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 1 avril 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : PISCINE GRAND CHAMBORD

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 21/03/2025

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00109625 00109626 00109627 00109628

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				11h05	11h34	10h52	11h15
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,2	7,3	7,3	7,6
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		2,40		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,31		0,98	1,96
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,82		0,59	0,78
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,73	2,49	1,33	2,16
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,42	0,09	0,35	0,20
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	32	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,4	28,1	30,2	
Fréquentation instantanée		-	-	5	0	10	2
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				31,9

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	145	176	155	36,3
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,1	1,1	2,4	1,5
Bromoforme	µg/L	-	-			<0,20	
Chloroforme	µg/L	-	-			5,7	
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-			<1,0	
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-			1,9	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *			7,5	

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure du génie sanitaire
Françoise Moraguez
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 9 mai 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : PISCINE GRAND CHAMBORD

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 02/05/2025

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00110166 00110167 00110168 00110169

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				12h57	13h29	12h45	13h09
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,2	6,9	7,3	7,3
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	0,74	2,86	1,09	2,23
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,46	2,26	0,65	1,27
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,16	2,99	1,26	2,36
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,42	0,13	0,17	0,13
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	<5	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,7	28,6	29,1	
Fréquentation instantanée		-	-	2	15	10	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	2	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	68,2	72,3	138	37,0
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,6	0,63	3,0	2,1
Bromoforme	µg/L	-	-	<0,20			<0,20
Chloroforme	µg/L	-	-	5,7			<2,0
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-	<0,20			0,20
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-	0,49			0,43
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *	6,2			0,63

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est de bonne qualité bactériologique. En physico-chimie, l'eau présente une teneur trop élevée en chlore libre actif dans le bassin nordique.

Le responsable technique a immédiatement réalisé les mesures correctives (apport de stabilisant). Son auto-surveillance confirme un rétablissement de la qualité physico-chimique de l'eau.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure du génie sanitaire
Françoise Moraguez
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 18 juin 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 06/06/2025

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00110461 00110462 00110463 00110464

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				12h34	12h58	12h19	12h45
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,0	6,8	6,8	7,0
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		1,40		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	0,83		0,87	1,32
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,60		0,72	0,96
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,18	1,46	1,18	1,64
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,35	0,06	0,31	0,32
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	17	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,4	28,5	29,1	
Fréquentation instantanée		-	-	2	9	2	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	<1	2
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	162	149	198	61,7
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,5	1,0	2,8	2,5
Bromoforme	µg/L	-	-			<0,20	
Chloroforme	µg/L	-	-			9,4	
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-			0,44	
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-			1,7	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *			12	

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est de bonne qualité bactériologique.
En physico-chimie, l'eau présente une teneur insuffisante en chlore disponible et un pH trop faible dans le bassin nordique ainsi qu'un pH trop faible dans le bassin polyvalent.
Le responsable technique a immédiatement réalisé les mesures correctives (Étalonnage du régulateur pH).

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 11 juillet 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : PISCINE GRAND CHAMBORD

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 08/07/2025

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00110823 00110824 00110825 00110826

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				12h38	13h03	12h24	12h48
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	6,7	6,3	6,7	7,1
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		2,88		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,00		1,23	1,54
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,84		1,05	1,04
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,27	2,90	1,62	1,77
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,27	<0,05	0,39	0,23
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	42	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,6	28,2	29,0	
Fréquentation instantanée		-	-	0	7	12	1
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	161	225	221	39,5
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,8	0,98	3,4	2,0

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau du bassin est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés. En physico-chimie, l'eau des bassins (sauf le jacuzzi) présente un pH trop bas.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 9 octobre 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : PISCINE GRAND CHAMBORD

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 30/09/2025

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00111413 00111414 00111415 00111416

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEC	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				11h29	12h05	11h56	11h35
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	6,5	6,3	6,8	6,2
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		2,07		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	0,80		1,07	0,92
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,71		0,88	0,87
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,18	2,31	1,42	1,44
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,38	0,24	0,35	0,52
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	15	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,0	27,5	29,0	
Température de l'eau	°C	36	33				33,0
Fréquentation instantanée		-	-	3	2	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Ce document doit être affiché dans l'établissement (article D1332-12 du code de la santé publique)

ARS Centre-Val de Loire - Délégation Départementale de Loir-et-Cher
CS1820 - 41, rue d'Auvergne - 41 018 Blois cedex - Tél : 02.38.77.34.56 - courriel : ars-cvl-dd41-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEC	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	<1	2
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	203	258	240	97,2
Bromoforme	µg/L	-	-			<0,20	
Chloroforme	µg/L	-	-			7,0	
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,0	0,73	2,9	3,9
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-			0,21	
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-			1,1	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *			8,4	
Legionella sp	UFC/L	-	-				<10
Legionella pneumophila sp (L)	UFC/L	-	-				<10
Entérocoques /100ml-MS	n(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés.
En physico-chimie, l'eau présente un pH trop faible dans l'ensemble des bassins ainsi qu'une teneur élevée en chlorures dans le bassin nordique.
L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre des actions correctives visant à rétablir la conformité (apport d'eau neuve et étalonnage de la sonde pH).

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieur du génie sanitaire
Françoise Moraguez
SIGNE

Ce document doit être affiché dans l'établissement (article D1332-12 du code de la santé publique)

ARS Centre-Val de Loire - Délégation Départementale de Loir-et-Cher
CS1820 - 41, rue d'Auvergne - 41 018 Blois cedex - Tél : 02.38.77.34.56 - courriel : ars-cvl-dd41-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 6 novembre 2025

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : PISCINE GRAND CHAMBORD

Nom de la commune : SAINT-LAURENT-NOUAN

Date du prélèvement : 31/10/2025

Laboratoire : INOVALYS - SITE DE TOURS

N° de prélèvement(s) : 00111666 00111667 00111668 00111669

Résultats des mesures terrain :		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				09h50	10h27	09h31	10h05
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	6,8	6,7	6,9	6,7
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2 ; 5]	-		2,33		
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,53		0,70	0,97
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,23		0,55	0,81
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,87	2,43	1,24	1,29
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	<= 0,6	-	0,34	0,10	0,54	0,32
Acide isocyanurique	mg/L	<= 75	-	<5	39	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,5	28,0	29,0	
Fréquentation instantanée		-	-	0	15	14	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	209	275	194	44,9
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,6	1,1	3,8	2,1
Bromoforme	µg/L	-	-	<0,20		<0,20	0,30
Chloroforme	µg/L	-	-	8,3		11	1,9
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-	<0,20		0,25	0,55
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-	0,57		1,2	0,64
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *	8,9		12	3,4

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés.
En physico-chimie, l'eau présente une teneur élevée en chlorures dans le bassin nordique et un pH trop faible dans le bassin balnéo, le nordique et le jacuzzi.
L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre des actions correctives visant à rétablir la conformité.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Blois, le 15 janvier 2026

Destinataires :

VM 41220 - ACCUEIL

VM 41220 - DIRECTRICE

Dossier suivi par : Laure FREMERY / Betty BLAUMEISER

Téléphone : 02.38.77.34.86 / 34.75

Installation concernée : **PISCINE GRAND CHAMBORD**

Nom de la commune : **SAINT-LAURENT-NOUAN**

Date du prélèvement : **12/01/2026**

Laboratoire : **INOVALYS - SITE DE TOURS**

N° de prélèvement(s) : 00112311 00112312 00112313 00112314

Résultats des mesures terrain :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Heure du prélèvement				11h50	12h20	11h10	12h00
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,0	6,7	7,0	6,7
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,38	2,40	1,05	0,97
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,00	2,06	0,79	0,81
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,42	2,55	1,48	1,48
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	< = 0,6	-	<0,05	0,15	0,43	0,51
Acide isocyanurique	mg/L	< = 75	-	<5	<5	<5	<5
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	32,4	26,3	28,9	
Fréquentation instantanée		-	-	4	14	20	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				33,5

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire :

		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN BALNEO	BASSIN NORDIQUE	BASSIN POLYVALENT	JACUZZI
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	135	285	185	170
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,6	1,2	2,8	3,7
Bromoforme	µg/L	-	-			<0,20	
Chloroforme	µg/L	-	-			5,6	
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-			<0,20	
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-			0,47	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	100	20 *			6,1	

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres bactériologiques analysés. En physico-chimie, l'eau présente une teneur élevée en chlore libre actif et en chlorures dans le bassin nordique ainsi qu'un pH trop faible dans le nordique et le jacuzzi. De plus, lors du prélèvement, la température du jacuzzi était supérieure à la référence de qualité fixée à 33°C. L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre des actions correctives visant à rétablir la conformité.

P/ le préfet de Loir-et-Cher et par délégation,
P/ la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/ la directrice départementale de Loir-et-Cher,
L'ingénieure d'études sanitaires
Anaïs CHUNLEAU
SIGNE

Centre aquatique du Grand Chambord

13 Rue de la Piscine

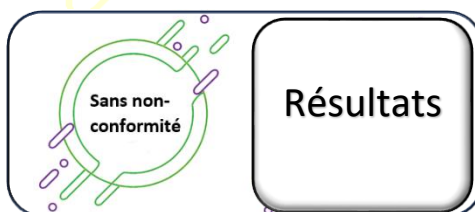
41220 Saint-Laurent-Nouan

RAPPORT ANALYSE DE L'AIR



RAPPORT AUTHENTIQUE

Celui-ci ne peut être partiellement reproduit ou modifié sans l'autorisation de la SAS JOFA

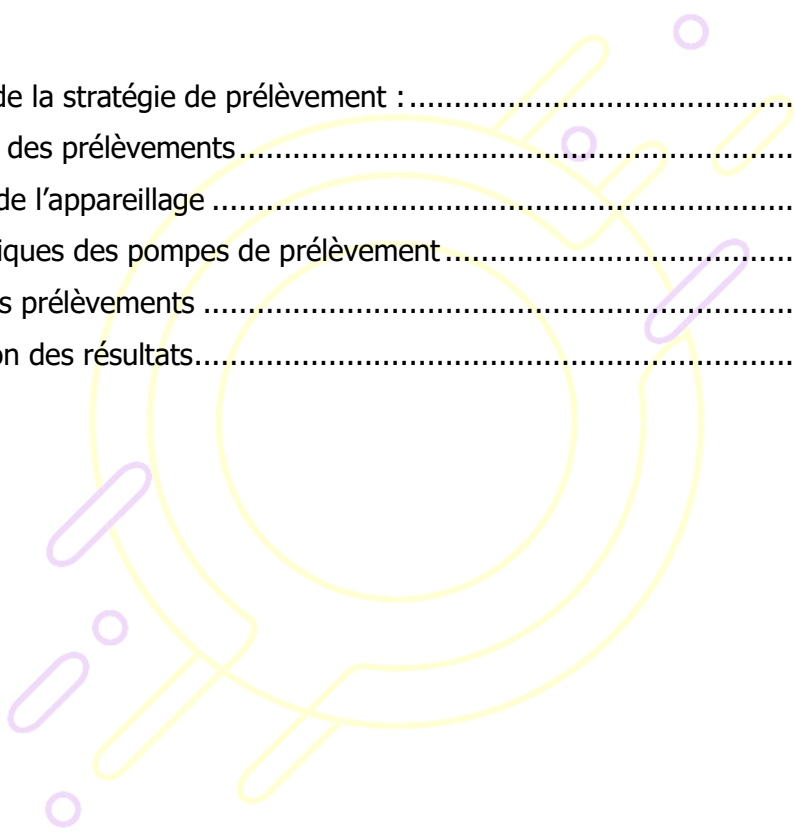


RAPPORT N° : 2025-719 – 19/03/2025 – CHAMBORD

JOFA
11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI
contact@jofa.fr
Tél. 06 71 90 98 12

Sommaire

1- Définition de la stratégie de prélèvement :	3
2- Réalisation des prélèvements	5
3- Validation de l'appareillage	7
4- Caractéristiques des pompes de prélèvement	8
5- Analyse des prélèvements	9
6- Présentation des résultats	10



JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI
contact@jofa.fr
Tél. 06 71 90 98 12

1- Définition de la stratégie de prélèvement :

Données Générales :

Nom de l'entreprise : IDEX Energies Raison sociale : IDEX Energies
 Adresse : Arcs de seine – 18-20 quai du point du jour, 92100 Boulogne-Billancourt
 Téléphone : 02 38 21 77 99
 Responsable : M. RAPINE Sébastien

Information sur les opérateurs :

Durée au poste de travail (heures) : 7h

Position du travailleur : Assis ☒ Debout ☒ Couché ☐ A genoux ☐

Autre :

Les opérateurs portent-ils un équipement de protection respiratoire : Oui ☐ Non ☒

Si oui quel type :

Durée de port de l'EPR : 0 min

Les opérateurs utilisent-ils des produits chimiques ? Oui ☐ Non ☒

Si oui lesquels :

Estimation des quantités de la (ou des) des substance(s) manipulée(s) au cours de son activité :

Nombre de travailleur ou personnes exposés : 2 ou 3 personnes en instantané

Tâches réalisées :

	Horaire	Description des Tâches	Procédé*
Début de poste	9h00	Surveillance bassin	Ouvert
.....		Cours aquagym/natation	Ouvert
Fin de poste	20h00		

**Clos – Clos avec ouverture régulière – Ouvert - Dispersif*

Information sur le lieu du prélèvement :Air libre ☐ Atelier ouvert ☐ Atelier fermé ☒ Espace semi-confiné ☐ Confiné ☐

Dimensions approximatives : 7400 m3

Type d'activité : Piscine ouverte au public

Existe-t-il une ventilation générale ? Oui ☒ Non ☐

Commentaire :

Existe-t-il un équipement de protection collective (EPC) : Oui ☐ Non ☒

Si oui lequel :

L'activité est-elle : Normale ☒ Sous régime ☐ Sur régime ☐

Autre :

Paramètre	N°CAS	Méthode de prélèvement	Support de prélèvement	Débit de prélèvement (ml/min)	Méthode d'analyses	VLEP 8h (mg/m3)
Trichloramine	10025-85-1	Métropol 104	Cassette à quartz	0,375	GC FID	0,5
Chloroforme	67-66-3	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	10
Bromoforme	75-25-2	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	5
Dibromochlorométhane	124-48-1	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	
Dichlorobromométhane	75-27-4	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	
CO2		Analyse enregistreur	KIMO KCC 320		Extraction Logicielle	1000ppm

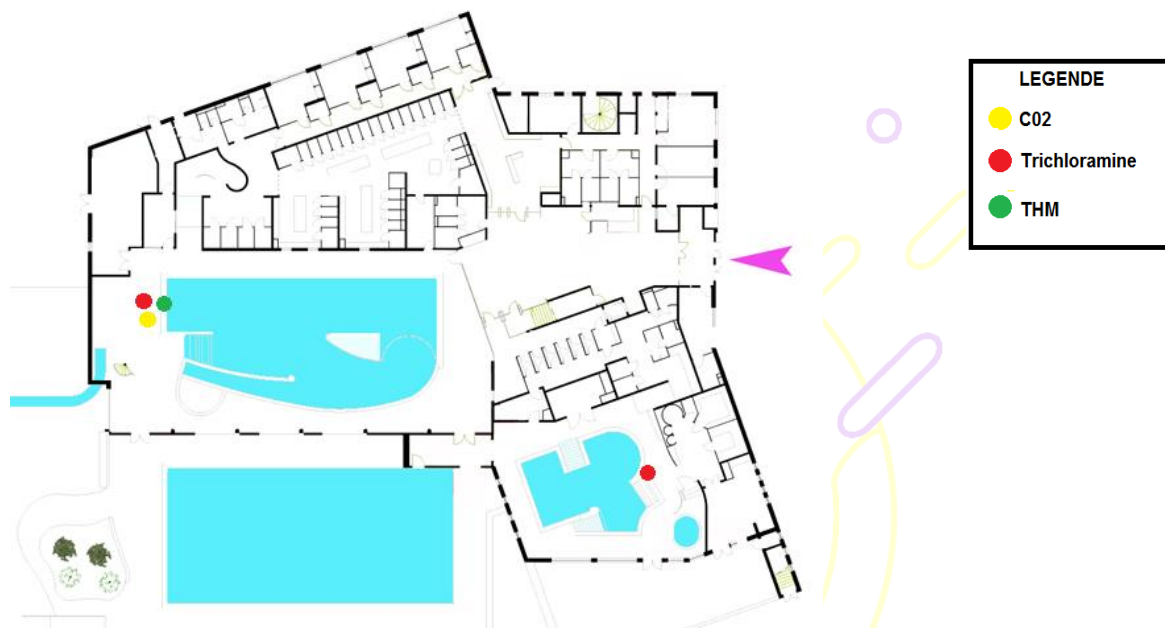
JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI
contact@jofa.fr
Tél. 06 71 90 98 12

Information sur le nombre et la localisation des prélèvements :

La prestation d'analyse Comprends :

- 1 point de prélèvement THM
- 2 points de prélèvements Trichloramine.
- 1 point de prélèvement Dioxyde de carbone « CO2 »



Rédacteur de la stratégie de prélèvement : M. SCHAEFFER Erik

2- Réalisation des prélèvements

Les prélèvements ont été effectués conformément à la stratégie de prélèvement, sur une durée de 8h (VLEP) en présence du public et du personnel de surveillance.

Date de prélèvement : 19/03/2025

Préleveur : M. SCHAEFFER Erik

Le suivi des supports utilisés pour ce prélèvement figure dans le tableau ci-dessous :

Type de lot	Date de fabrication	Date de péremption	Date de transmission	Date d'analyse
Trichloramines	19/02/25	19/08/25	24/03/25	28/03/25
THM	31/01/25	30/04/25	24/03/25	28/03/25

Les prélèvements pour analyse sont donc :

Bassin 25m : 1 point THM ; 1 point Trichlorure d'azote ; 1 point dioxyde de carbone CO₂

Bassin Balnéo : 1 point Trichlorure d'azote.

Heure de début : « 8h16 » Heure de fin : « 16h18 »

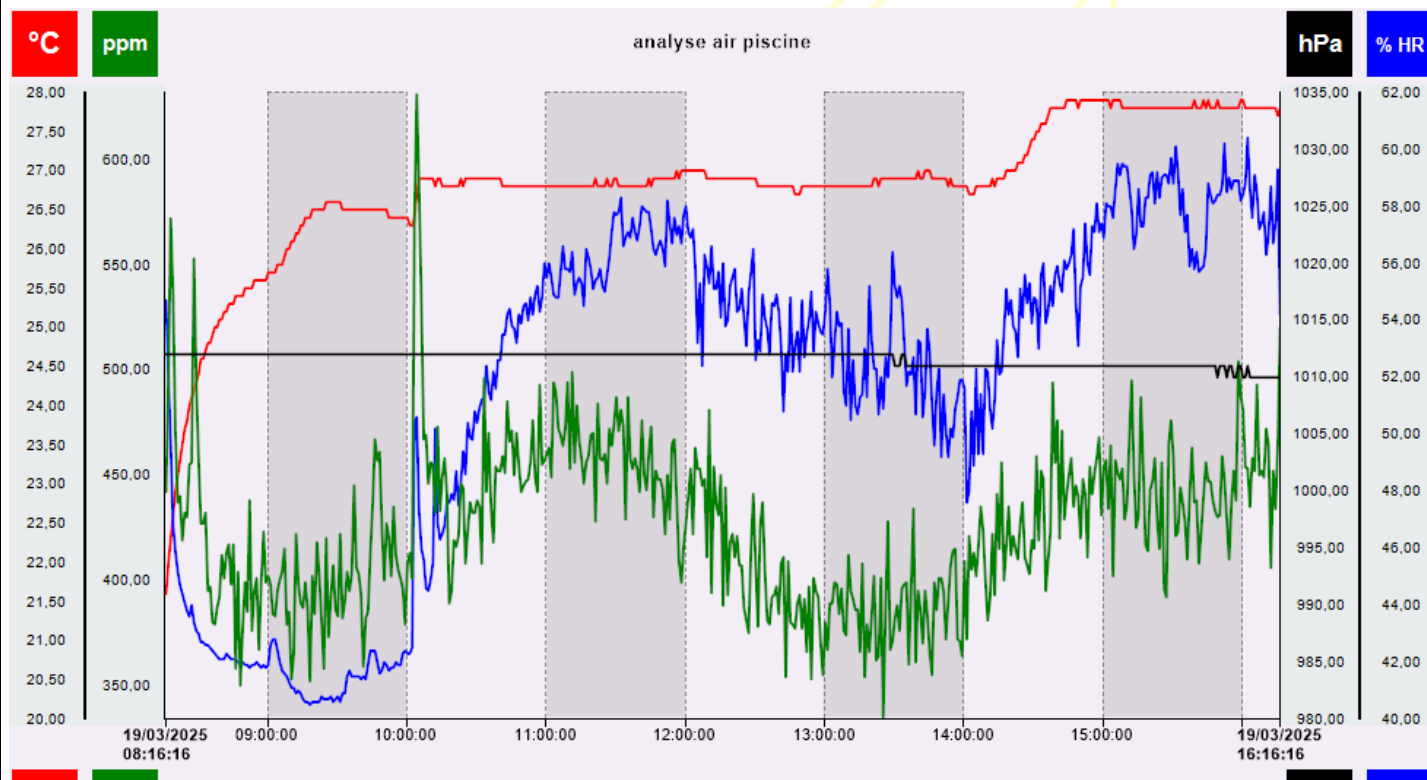
Les conditions de validité des échantillons prélevés sont les suivantes :

Température : « <50°C » Hygrométrie : « <95% »

Le transport et le conditionnement des échantillons est-il bon : OUI ☒ NON ☐

Y a-t-il eu présence d'écart sur les prélèvements : OUI ☐ NON ☒

Graphique des caractéristiques de l'air sur la période de prélèvement :



		vint1 temperature [°C]	vint2 Hygrometrie [% HR]	vint3 CO2 [ppm]	vint4 Pression [hPa]
Sur l'ensemble de la campagne	Minimum	21,6	40,5	335	1010
	Maximum	27,9	60,4	631	1012
	Moyenne	26,80	51,80	426,0	1011,6
	Ecart type	0,91	5,89	38,5	0,6

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

3- Validation de l'appareillage

Prélèvement THM :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Pompe SKC PCMXT8	SKC	23555005	27/01/2025	6 mois

Prélèvement Trichloramine :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Pompe SKC PCMXT8	SKC	23555005	27/01/2025	6 mois
Pompe SKC PCMXT8	SKC	16537639	27/01/2025	6 mois

Prélèvement Dioxyde de carbone (CO2) :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Enregistreur thermo- hygromètre CO2 KCC 320	KIMO	1D220702341	07/01/2025	12 mois

Débitmètre :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Débitmètre SENSIDYNE GO-Cal	Sensidyne	41461931006	11/04/2024	12 mois

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI
contact@jofa.fr
Tél. 06 71 90 98 12

4- Caractéristiques des pompes de prélèvement

Une mesure de débit des pompes est effectuée au début et à la fin de chaque prélèvement. Cette mesure s'effectue conformément aux préconisations de l'INRS (Fiche MetroPol « Principe général et mise en œuvre pratique du prélèvement »). En fonction de ces mesures, le volume d'air prélevé est déterminé individuellement pour chaque prélèvement.

Lieu Molécule
Débit initial Débit final Durée (en min)

Débit moyen
Volume

Lieu Molécule
Débit initial Débit final Durée (en min)

Débit moyen
Volume

Lieu Molécule
Débit initial Débit final Durée (en min)

Débit moyen
Volume

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI
contact@jofa.fr
Tél. 06 71 90 98 12

5- Analyse des prélèvements

Paramètre de contrôle	Date	Lieu de prélèvement	Heure début	Heure de fin	Résultats de l'analyse	VLEP*	Inférieur à la VLEP Oui / Non
Trichloramine	19/03/25	Balnéo	8h16	16h16	0,25 mg/m3	0,5 mg/m3	Oui
Trichloramine	19/03/25	25m	8h18	16h18	0,16 mg/m3	0,5 mg/m3	Oui
Dioxyde de carbone	19/03/25	25m	8h18	16h18	631 ppm	1000 ppm	Oui
THM							
Chloroforme	19/03/25	25m	8h18	16h18	9,5 µg /m3	10 mg/m3	Oui
Bromoforme	19/03/25	25m	8h18	16h18	< 5 µg /m3	5 mg/m3	Oui
Dibromochlorométhane	19/03/25	25m	8h18	16h18	< 5 µg /m3		
Dichlorobromométhane	19/03/25	25m	8h18	16h18	< 5 µg /m3		

*Préconisation trichloramine ANSES 0,3mg /m3

Sur les différents prélèvements réalisés, nous avons une incertitude dépendante du protocole de prélèvement ainsi que de l'analyse au laboratoire. L'incertitude finale sur le résultat est donnée par application de la formule de Gauss-Laplace. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

	Trichloramine	Chloroforme	Bromoforme	Cl ₂ BrCH	Br ₂ ClCH
Incertitude sur temps	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Incertitude sur débit	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
-----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Paramètre de la pompe

Incertitude sur volume	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Incertitude sur analyse	20,00%	25,00%	55,00%	35,00%	45,00%
-------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Indiquée par laboratoire

Incertitude résultat	20,08%	25,06%	55,03%	35,04%	45,03%
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

6-Présentation des résultats

Le prélèvement Trichloramine : « Bassin 25m » est inférieur à la valeur limite d'exposition préconisée par l'INRS.

Le prélèvement Trichloramine : « Bassin Balnéo » est inférieur la valeur limite d'exposition préconisée par l'INRS.

Le prélèvement des Trihalomethanes « THM » indique :

- Une teneur en Chloroforme « inférieure » à la valeur limite d'exposition professionnelle défini par l'article R. 4412-149 du code du travail.
- Une teneur en Bromoforme « inférieure » à la valeur limite d'exposition défini par l'article R. 4412-149 du code du travail.

Les paramètres Dichlorobromométhane et Dibromochlorométhane ne possèdent pas de valeurs limites de référence. Le résultat est indicatif et permet une comparaison sur la tendance d'une analyse à l'autre.

La teneur en dioxyde de carbone maximale sur la période de 8h est de « 631 ppm » avec une moyenne de « 426 ppm » celle-ci n'a pas dépassé la valeur de recommandation de la norme XP X 43-401. Le résultat est donc conforme.

Le présent rapport contient 10 pages

Rédacteur du rapport
M. Schaeffer Erik



Validateur du rapport
M. Martinez Jérémy

Centre aquatique du Grand Chambord

13 Rue de la Piscine

41220 Saint-Laurent-Nouan

RAPPORT ANALYSE DE L'AIR



RAPPORT AUTHENTIQUE

Celui-ci ne peut être partiellement reproduit ou modifié sans l'autorisation de la SAS JOFA



RAPPORT N° : 2025-781 – 06/08/2025 – CHAMBORD

JOFA

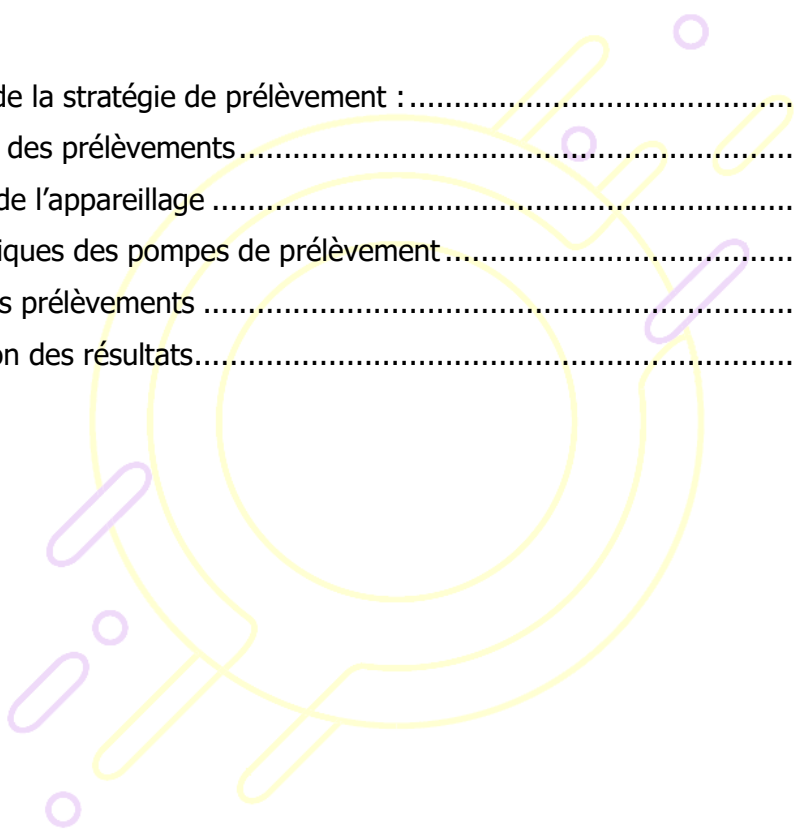
11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

Sommaire

1- Définition de la stratégie de prélèvement :	3
2- Réalisation des prélèvements.....	5
3- Validation de l'appareillage	7
4- Caractéristiques des pompes de prélèvement	8
5- Analyse des prélèvements	9
6- Présentation des résultats.....	10



JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI
contact@jofa.fr
Tél. 06 71 90 98 12

1- Définition de la stratégie de prélèvement :

Données Générales :

Nom de l'entreprise : IDEX Energies Raison sociale : IDEX Energies
 Adresse : Arcs de seine – 18-20 quai du point du jour, 92100 Boulogne-Billancourt
 Téléphone : 02 38 21 77 99
 Responsable : M. RAPINE Sébastien

Information sur les opérateurs :

Durée au poste de travail (heures) : 7h

Position du travailleur : Assis ☒ Debout ☒ Couché ☐ A genoux ☐

Autre :

Les opérateurs portent-ils un équipement de protection respiratoire : Oui ☐ Non ☒

Si oui quel type :

Durée de port de l'EPR : 0 min

Les opérateurs utilisent-ils des produits chimiques ? Oui ☐ Non ☒

Si oui lesquels :

Estimation des quantités de la (ou des) des substance(s) manipulée(s) au cours de son activité :

Nombre de travailleur ou personnes exposés : 2 ou 3 personnes en instantané

Tâches réalisées :

	Horaire	Description des Tâches	Procédé*
Début de poste	9h00	Surveillance bassin	Ouvert
.....		Cours aquagym/natation	Ouvert
Fin de poste	20h00		

**Clos – Clos avec ouverture régulière – Ouvert - Dispersif*

Information sur le lieu du prélèvement :Air libre ☐ Atelier ouvert ☐ Atelier fermé ☒ Espace semi-confiné ☐ Confiné ☐

Dimensions approximatives : 7400 m3

Type d'activité : Piscine ouverte au public

Existe-t-il une ventilation générale ? Oui ☒ Non ☐

Commentaire :

Existe-t-il un équipement de protection collective (EPC) : Oui ☐ Non ☒

Si oui lequel :

L'activité est-elle : Normale ☒ Sous régime ☐ Sur régime ☐

Autre :

Paramètre	N°CAS	Méthode de prélèvement	Support de prélèvement	Débit de prélèvement (ml/min)	Méthode d'analyses	VLEP 8h (mg/m3)
Trichloramine	10025-85-1	Métropol 104	Cassette à quartz	0,375	GC FID	0,5
Chloroforme	67-66-3	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	10
Bromoforme	75-25-2	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	5
Dibromochlorométhane	124-48-1	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	
Dichlorobromométhane	75-27-4	NF EN ISO 16017-1	Tube à charbon actif « air Toxic »	0,2	GC FID	
CO2		Analyse enregistreur	KIMO KCC 320		Extraction Logicielle	1000ppm

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

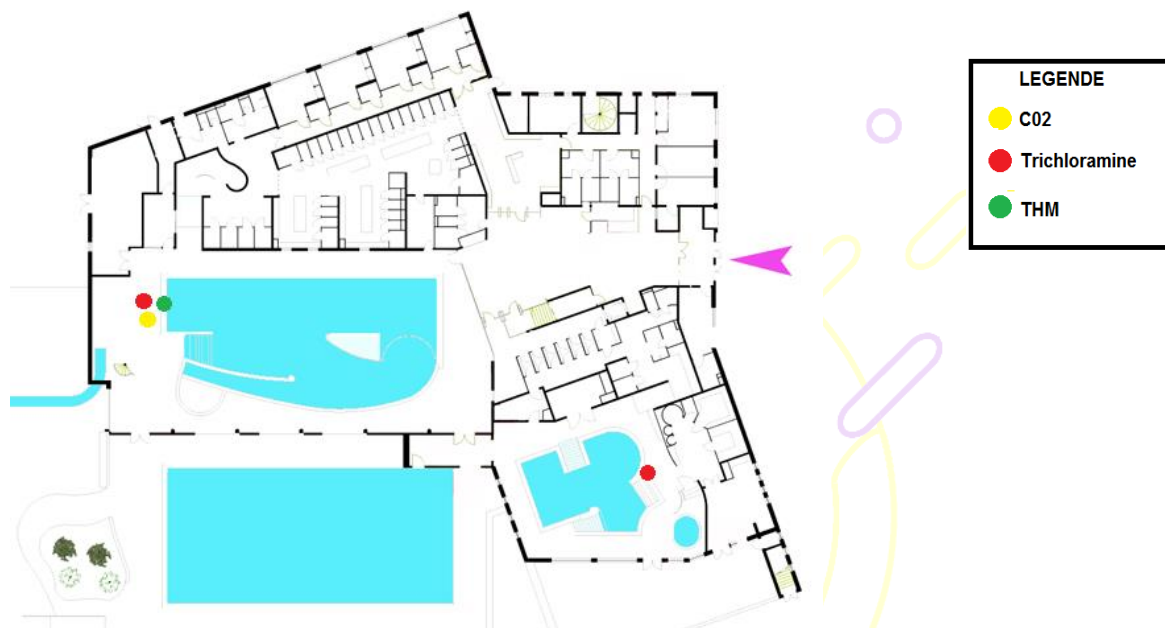
contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

Information sur le nombre et la localisation des prélèvements :

La prestation d'analyse Comprends :

- 1 point de prélèvement THM
- 2 points de prélèvements Trichloramine.
- 1 point de prélèvement Dioxyde de carbone « CO2 »



Rédacteur de la stratégie de prélèvement : M. SCHAEFFER Erik

2-Réalisation des prélèvements

Les prélèvements ont été effectués conformément à la stratégie de prélèvement, sur une durée de 8h (VLEP) en présence du public et du personnel de surveillance.

Date de prélèvement : 06/08/2025

Préleveur : M. SCHAEFFER Erik

Le suivi des supports utilisés pour ce prélèvement figure dans le tableau ci-dessous :

Type de lot	Date de fabrication	Date de péremption	Date de transmission	Date d'analyse
Trichloramines	12/06/25	12/12/25	22/08/25	11/09/25
THM	04/06/25	04/09/25	22/08/25	11/09/25

Les prélèvements pour analyse sont donc :

Bassin 25m : 1 point THM ; 1 point Trichlorure d'azote ; 1 point dioxyde de carbone CO₂

Bassin Balnéo : 1 point Trichlorure d'azote.

Heure de début : « 8h09 » Heure de fin : « 16h12 »

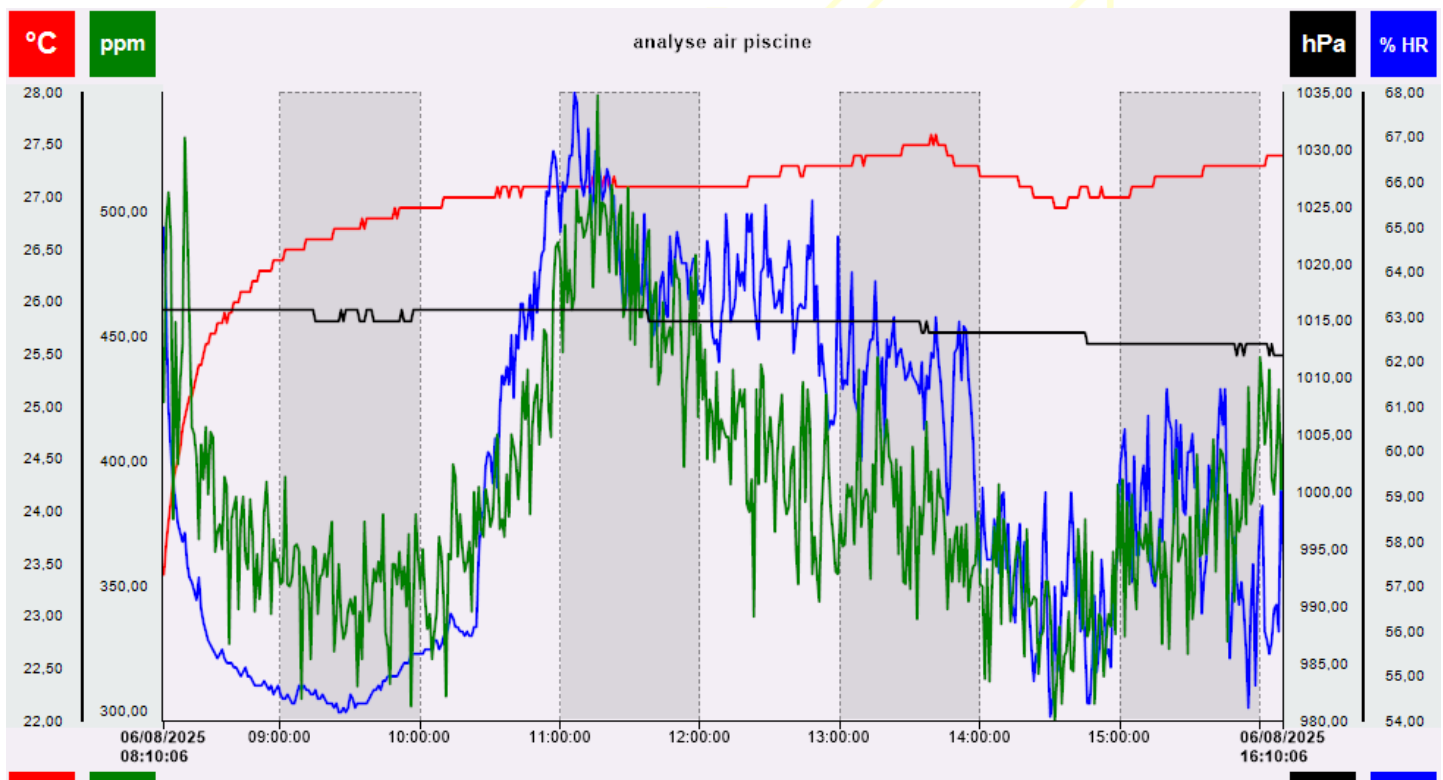
Les conditions de validité des échantillons prélevés sont les suivantes :

Température : « <50°C » Hygrométrie : « <95% »

Le transport et le conditionnement des échantillons est-il bon : OUI ☒ NON ☐

Y a-t-il eu présence d'écart sur les prélèvements : OUI ☐ NON ☒

Graphique des caractéristiques de l'air sur la période de prélèvement :



		vint1 temperature [°C]	vint2 Hygrometrie [% HR]	vint3 CO2 [ppm]	vint4 Pression [hPa]
Sur l'ensemble de la campagne	Minimum	23,4	54,1	296	1012
	Maximum	27,6	68,0	547	1016
	Moyenne	26,95	59,50	387,8	1014,9
	Ecart type	0,57	3,80	47,7	1,1

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

3- Validation de l'appareillage

Prélèvement THM :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Pompe SKC PCMXT8	SKC	16537639	03/06/2025	6 mois

Prélèvement Trichloramine :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Pompe SKC PCMXT8	SKC	16537639	03/06/2025	6 mois
Pompe SKC Pocket Pump Touch	SKC	183717	03/06/2025	6 mois

Prélèvement Dioxyde de carbone (CO2) :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Enregistreur thermo- hygromètre CO2 KCC 320	KIMO	1D220702341	07/01/2025	12 mois

Débitmètre :

Matériel	Marque	N° serie	Date d'étalonnage	Période de validité
Chek-Mate	SKC	21552210	14/04/2025	12 mois

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

4- Caractéristiques des pompes de prélèvement

Une mesure de débit des pompes est effectuée au début et à la fin de chaque prélèvement. Cette mesure s'effectue conformément aux préconisations de l'INRS (Fiche MetroPol « Principe général et mise en œuvre pratique du prélèvement »). En fonction de ces mesures, le volume d'air prélevé est déterminé individuellement pour chaque prélèvement.

Lieu	CHAMBORD 25m	Molécule	Trichlorures d'azote		
Débit initial	0,384	Débit final	0,384	Durée (en min)	480
Débit moyen	0,3842 L/min				
Volume	184,416 L				

Lieu	CHAMBORD BALNEO	Molécule	Trichlorures d'azote		
Débit initial	0,364	Débit final	0,364	Durée (en min)	480
Débit moyen	0,36365 L/min				
Volume	174,552 L				

Lieu	CHAMBORD 25m	Molécule	Trihalométhane		
Débit initial	0,019	Débit final	0,019	Durée (en min)	480
Débit moyen	0,01885 L/min				
Volume	9,048 L				

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

5- Analyse des prélèvements

Paramètre de contrôle	Date	Lieu de prélèvement	Heure début	Heure de fin	Résultats de l'analyse	VLEP*	Inférieur à la VLEP Oui / Non
Trichloramine	06/08/25	Balnéo	8h12	16h12	0,09 mg/m3	0,5 mg/m3	Oui
Trichloramine	06/08/25	25m	8h09	16h09	0,16 mg/m3	0,5 mg/m3	Oui
Dioxyde de carbone	06/08/25	25m	8h09	16h09	547 ppm	1000 ppm	Oui
THM							
Chloroforme	06/08/25	25m	8h09	16h09	8,3 µg /m3	10 mg/m3	Oui
Bromoforme	06/08/25	25m	8h09	16h09	< 5 µg /m3	5 mg/m3	Oui
Dibromochlorométhane	06/08/25	25m	8h09	16h09	< 5 µg /m3		
Dichlorobromométhane	06/08/25	25m	8h09	16h09	< 5 µg /m3		

*Préconisation trichloramine ANSES 0,3mg /m3

Sur les différents prélèvements réalisés, nous avons une incertitude dépendante du protocole de prélèvement ainsi que de l'analyse au laboratoire. L'incertitude finale sur le résultat est donnée par application de la formule de Gauss-Laplace. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

	Trichloramine	Chloroforme	Bromoforme	Cl ₂ BrCH	Br ₂ ClCH
Incertitude sur temps	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Incertitude sur débit	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
-----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Paramètre de la pompe

Incertitude sur volume	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Incertitude sur analyse	20,00%	25,00%	55,00%	35,00%	45,00%
-------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Indiquée par laboratoire

Incertitude résultat	20,08%	25,06%	55,03%	35,04%	45,03%
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

JOFA

11 Ter Rue Honoré de Balzac 81000 ALBI

contact@jofa.fr

Tél. 06 71 90 98 12

6-Présentation des résultats

Le prélèvement Trichloramine : « Bassin 25m » est inférieur à la valeur limite d'exposition préconisée par l'INRS.

Le prélèvement Trichloramine : « Bassin Balnéo » est inférieur la valeur limite d'exposition préconisée par l'INRS.

Le prélèvement des Trihalomethanes « THM » indique :

- Une teneur en Chloroforme « inférieure » à la valeur limite d'exposition professionnelle défini par l'article R. 4412-149 du code du travail.
- Une teneur en Bromoforme « inférieure » à la valeur limite d'exposition défini par l'article R. 4412-149 du code du travail.

Les paramètres Dichlorobromométhane et Dibromochlorométhane ne possèdent pas de valeurs limites de référence. Le résultat est indicatif et permet une comparaison sur la tendance d'une analyse à l'autre.

La teneur en dioxyde de carbone maximale sur la période de 8h est de « 547 ppm » avec une moyenne de « 387,8 ppm » celle-ci n'a pas dépassé la valeur de recommandation de la norme XP X 43-401. Le résultat est donc conforme.

Le présent rapport contient 10 pages

Rédacteur du rapport
M. Schaeffer Erik



Validateur du rapport
M. Martinez JérémY